3.5.547

119

XIII

LOVER

Ex Bibliotheca
Antonj Francisci Marmi
Equitis D. Stephani,

Ex legato Dni. Equitis Antonii
Francisci de Marmi

RELATION
DU VOYAGE
DU ROYAUME
D'ISSYNY,

Côte d'Or, Païs de Guinée, en Afrique.

La deſcription du Païs, les inclinations, les mœurs, & la Religion des habitans : avec ce qui s'y eſt paſſé de plus remarquable dans l'établiſſement que les François y ont fait.

Le tout exactement recueilli ſur les lieux, par le R. PERE GODEFROY LOYER, Préfet Apoſtolique des Miſſions des FF. Prêcheurs, aux Côtes de Guinée en Afrique, Religieux du Couvent de Bonne-Nouvelle de Rennes.

Enrichie de Figures en taille-douce.

A PARIS,

Chez { ARNOUL SENEUZE, Quay des Auguſtins, à la Sphere, entre la ruë Gillecœur & la ruë Pavée.
ET
JEAN-RAOUL MOREL, à l'entrée de la grande Salle du Palais à l'Image Saint Jean.

M. DCC. XIV.
Avec Approbations & Privilege du Roi.

PREFACE.

LE Public ſeroit ſans doute de mauvaiſe humeur s'il ne recevoit pas avec plaiſir un Ouvrage, qui lui fera voir à peu de frais, & ſans beaucoup de peine, une eſpece de monde nouveau; où le Ciel & la Terre, les Plantes & les animaux, les hommes & les femmes, ſont bien differens de ceux que nous voïons. Mais ce qui doit augmenter ſa ſatisfaction, c'eſt que la nouveauté & la verité, qui ne vont pas toûjours enſemble, ſe trouvent dans ma Relation. Je ne l'ai pas compoſée ſur le

témoignage d'autrui, mais ſur celui de mes yeux : & les choſes que j'y rapporte ſont auſſi certaines qu'elles paroîtront extraordinaires. On ſera ſans doute ſurpris d'y voir des Roïaumes dont les Monarques ſont des Païſans, des Villes qui ne ſont faites que de roſeaux, des Vaiſſeaux conſtruits chacun d'un ſeul arbre : & ſur tout des Peuples qui vivent ſans ſoin, qui parlent ſans regle, qui negocient ſans écriture, qui marchent ſans habits : & dont les uns s'établiſſent dans les rivieres comme les poiſſons, & les autres dans des trous comme des vers, dont ils ont la nudité, & preſque l'indiffe-

rence. Que ſi toutes ces choſes ſont capables de ſurprendre, & d'appliquer l'eſprit agréablement, les évenemens que je raconte, & dont j'ai été le témoin, ne paroîtront pas moins agréables. On y verra des avantures, des établiſſemens, des guerres, des combats, des tempêtes, des naufrages, que j'ai décrit d'un ſtyle naturel, parce que je fais une Relation ſincere. Je l'euſſe plûtôt mis au jour, ſi les maux que j'ai ſoufferts dans mes Miſſions ne m'en avoient pas ôté le loiſir, & la force. Mais je l'aurai donnée aſſez à propos ſi j'ai le bonheur de réüſſir dans mes vûës, qui ſont d'exciter

les ouvriers Evangeliques à travailler dans ces vaſtes moiſſons, de fournir aux Geographes des memoires neceſſaires, & de preſenter aux curieux un Ouvrage digne de leur approbation.

LICENTIA REVERENDISSIMI Patris Magistri Generalis.

NOS Frater ANTONIUS CLOCHE, Sacræ Theologiæ Professor, ac totius Ordinis Fratrum Prædicatorum humilis Magister Generalis & servus: salutem.

Tenore præsentium, & Officii nostri authoritate tibi Reverendo Patri Fratri GODEFRIDO LOYER Præfecto Apostolico Missionum Guineæ in Africâ, licentiam facimus in lucem edendi opus à te compositum, cujus titulus est, *Relation du Voyage du Royaume d'Issyny, &c.* dummodò priùs revisum & approbatum fuerit à duobus in Theologiâ Professoribus à Reverendo admodùm Patre Vicario & Commissario Generali Congregationis nostræ Britannicæ designandis; servatisque aliis de jure servandis. In nomine Patris, & Filii, & Spiritûs sancti, Amen. In quorum fidem, &c. Datum Romæ die 13. Aprilis 1706.

F. *ANTONIUS CLOCHE*
Magister Ordinis.

Registrata fol. 117.

Locus † sigilli F. *ANTONIUS BARDON*
Magister & Prosocius.

LICENTIA REVERENDI admodum Patris Vicarii & Commissarii Generalis Congregationis Britannicæ.

NOs Frater Guillelmus Collenno Sacræ Theologiæ Professor, nec non Congregationis Britannicæ Sancti Vincentii Ferrerii Ordinis Fratrum Prædicatorum humilis Vicarius & Commissarius Generalis; visis Patentibus Litteris Reverendissimi Patris Magistri nostri Generalis datis Romæ die 13. Aprilis 1706. quibus licentiam facit R. Patri Fratri GODEFRIDO LOYER typis edendi opusculum, cui titulus est, *Relation du Voyage du Royaume d'Issyny, &c.* modò sit revisum & approbatum à duobus in Theologiâ Professoribus à nobis deputandis; ideò prædictâ authoritate nobis commissâ ad prædictum opusculum examinandum & approbandū, deputamus R.P. JULIANUM HUET, Sacræ Theologiæ Professorem, ac Conventûs nostri Rhedonensis Priorem, & R. P. JOANNEM LE CLERC Sacræ Theologiæ Professorem ac Exvicarium nostræ Congregationis. In nomine Patris, & Filii, & Spiritûs sancti, Amen. In quorum fidem, &c. Datum in Conventu nostro

Regio Boni-Nuntii Rhedonenſis die 5. Januarii an. 1713.

F. GUILLELMUS COLLENNO humilis qui ſupra.

Regiſtrata fol. 18.

F. JACOBUS LE TEXIER, Sacræ Theologiæ Profeſſor & ſocius.

APPROBATION.

NOus ſouſſignez Profeſſeurs en Theologie nommez & Commis par le R. P. Vicaire & Commiſſaire General de la Congregation de Saint Vincent Ferrier, de l'Ordre des Freres Prêcheurs ; ſuivant l'ordre du Reverendiſſime Pere General, pour lire & examiner le preſent Livre intitulé ; *Relation du Voyage du Royaume d'Iſſyny, Côte d'Or, Païs de Guinée en Afrique, &c.* Déclarons avoir lû ledit Livre ou Relation, & n'y avoir rien trouvé qui ſoit contraire à la Foi & aux bonnes mœurs, & qui ne ſoit trés-propre à ſatisfaire la curioſité naturelle de ceux qui aiment à voyager, ou à entendre parler des Païs éloignez & inconnus. En foi déquoi avons ſigné à Rennes ce 20. Janvier 1713.

F. JULIEN HUET, Profeſſeur en Theologie, & Prieur du Convent de Bonne-Nouvelle de Renes.

F. JEAN LE CLERC, Profeſſeur en Theologie.

APPROBATION.

J'Ay lû par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier, cette *Relation du Voyage d'Iſſyny*, & je n'y ai rien remarqué qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. Fait à Paris ce 30. Novembre 1713.

RAGUET,

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE. A nos Amez & Feaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra; SALUT. Nôtre bien amé LE REVEREND PERE *** Religieux Jacobin de l'Ordre des FF. Prêcheurs, nous ayant fait ſupplier de lui accorder nos Lettres de Permiſſion pour l'impreſſion d'une *Relation du Voyage du Royaume d'Iſſyny, Côte d'Or, Païs de Guinée en Afrique*: Nous lui avons

permis & permettons par ces preſentes de faire imprimer ladite Relation en telle forme, marges & caracteres, conjointement ou ſéparement, & autant de fois que bon lui ſemblera & de la faire vendre & débiter par tout nôtre Royaume pendant le tems de quatre années conſecutives, à compter du jour de la datte deſdites preſentes : Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de nôtre obéïſſance ; à la charge que ces preſentes ſeront regiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles, que l'impreſſion de ladite Relation ſera ſera faite dans nôtre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie, & qu'avant que de l'expoſer en vente, il en ſera mis deux Exemplaires dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre trés-cher & Féal Chevalier, Chancelier de France le Sieur Phelypeaux Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des Preſentes : du contenu deſquelles vous

mandons & enjoignons de faire joüir l'Exposant ou ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie desdites presentes, qui sera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre, foi soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier nôtre Huissier ou Sergent, de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & necessaires, sans demander autre Permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & lettres à ce contraires, CAR tel est nôtre plaisir. Donné à Versailles le dix-septiéme jour du mois de Mars, l'an de grace mil sept cens quatorze, & de nôtre regne le soixante-onziéme. Par le Roi en son Conseil.

FOUQUET.

Il est ordonné par Edit de sa Majesté de 1686. & Arrêt de son Conseil que les Livres dont l'impression se permet par chacun des Privileges, ne seront vendus que par un Libraire ou Imprimeur.

Registré sur le Registre, Numero 3. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 786. Numero 875. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du 13. Août 1703. A Paris ce 18. Avril. 1714.

ROBUSTEL, Syndic.

RELATION

RELATION
DU VOYAGE
DU ROYAUME D'ISSYNY,
Côte d'or, Païs de Guinée, en Afrique.

Voyage préliminaire aux Iſles de l'Amerique.

LE deſir de voyager a toûjours été ma paſſion. A peine avois-je commencé d'aprendre la Grammaire, que m'étant tombé par hazard entre les mains une petite Relation des Miſſions des F F. Preſcheurs dans les

Iſles de l'Amerique, compoſée par le R. P. André Chevillard mon compatriotre, Profés du Convent de Bonne-Nouvelle de Rennes, mon cœur s'embraſa dés-lors, du deſir de l'imiter. Je gemiſſois ſouvent de mon peu d'âge & de forces ; & vivois neanmoins dans une vive eſperance, & ferme reſolution d'accomplir mes deſirs auſſi-tôt que je pourrois être en état de le faire. En effet, m'étant fait Religieux dans le même Convent, je me determinai peu d'années aprés mon Sacerdoce, d'accompagner un de mes amis qui alloit à Rome. Là ſans y avoir fait un trop long ſéjour, je fus choiſi d'abord par nôtre R^me. Pere General, pour nos Miſſions de l'Amerique ; il m'en fit expedier l'obéïſſance, & en donna avis au Prefet du Pape. Etant de retour en France je reçûs à Lyon ordre dudit Prefet des Miſſions, (qui étoit pour lors Prieur de Rhodez) de le venir joindre inceſſamment à

la Rochelle, afin de nous y embarquer ſur la Flote que le Roi y faiſoit équiper pour les Iſles. Jamais joye ne fut égale à la mienne: je me mis en chemin, deux ou trois jours aprés, & j'arrivai heureuſement au terme deſigné, ou je trouvai le même R. P. Prefet qui ſe nommoit Pierre Gabriel Caumels, natif de Toulouſe, avec ſix autres compagnons de ſes travaux apoſtoliques, qui attendoient le vent favorable pour le départ. La Flote étoit compoſée de quarante-huit Navires, tous marchands, à la reſerve de deux de guerre, ſçavoir le Jerſei, commandé par Monſieur du Buiſſon, l'Emerillon, & une groſſe Flûte du Roi, nommée la Loire, commandée par le Sieur Chadeau. Il ne ſe paſſa rien de remarquable dans la traverſée, qu'une furieuſe tempête, que nous eſſuïâmes au Cap de Finiſterre, où nous perdîmes de vûë quatorze de nos Vaiſſeaux d'eſcorte, avec l'Emeril-

lon, qui les conduiſit ſûrement. Ils arriverent à la Capeſtere de la Martinique, où ils moüillerent au cul de ſac de la Trinité, huit jours avant nous. Le lendemain de cette tempête, il ſe trouva dans nôtre Flote un Vaiſſeau Hollandois, dont on ſe ſaiſit, parce qu'on étoit alors en guerre.

Auſſi-tôt que nous fûmes arrivez à la Martinique; nous fûmes diſtribuez dans les lieux ou l'on avoit plus de beſoin d'ouvriers. Jamais les Miſſions n'avoient été ſi deſertes, à cauſe de la peſte, qu'on appelloit alors la maladie de Siam. Elle avoit emporté la plus grande partie des Miſſionnaires; en ſorte qu'aucun Ordre Religieux n'étoit en état de remplir ſes obligations, faute de ſujets. Quoi que le nôtre eût alors pluſieurs Paroiſſes vacantes de Paſteurs, neanmoins Monſieur du May de Goimpy, alors Intendant des Iſles, pour le Roi, ſupplia nôtre Prefet de lui donner

quelqu'un d'entre-nous pour l'envoyer à la Grenade, abandonnée par les P P. Capucins, depuis plus de six ou sept ans, pour la raison que je viens de dire. Le sort tomba sur moi. A peine me donna-t-on le tems de prendre mon petit bagage, qu'il fallut m'embarquer sur un Vaisseau du Roi, qui y alloit porter une recruë, & payer les troupes.

La joye des habitans fut universelle, de se voir, contre leur attente, pourvûs d'un Pasteur. Le Gouverneur de l'Isle, nommé Monsieur de Gemosat, Gentilhomme Xaintongeois, leur en servoit avant mon arrivée : car c'étoit lui qui baptisoit les enfans, & enterroit les morts, faisoit dans l'Eglise la priere, & marioit ceux qui le desiroient être, par un Contrat civil. Je retablis aprés mon arrivée ce qui étoit de mon ressort ; & mis dans la suite toutes choses dans l'ordre qu'elles devoient être. Cette Isle étoit fort de mon goût,

parce qu'elle eſt peuplée, dans la Capeſtere, de Sauvages Caraibes, ou Cannibales, gens Antropophages, chez qui j'allois volontiers pour les inſtruire, non ſans beaucoup de danger pour ma vie, ſur tout les premieres fois; car je ne fus pas exempt de leurs inſultes. Ils me lierent & dépoüillerent; & ſans un d'entre-eux qui étoit Chrétien, j'aurois mal paſſé mon tems. Ils m'écouterent volontiers depuis, me vinrent voir par mer au lieu du ma demeure, & nous vivions en bons amis.

Les guerres qui étoient alors fort allumées dans l'Europe, ayant fermé le paſſages à nos Vaiſſeaux, nous demeurâmes deux ans & demi ſans ſecours de vin, qui nous étoit le plus neceſſaire, & qui nous manqua tout à coup. Le peu qui en étoit reſté dans l'Iſle s'aigrit: c'eſt pourquoi je fus contraint de faire un tour à la Martinique, dans une petite Corvette de Flibuſtiers, qui aborda

chez-nous au retour de ſa courſe. Je croyois n'être que trois ſemaines, au plus, dans mon voyage, & aporter quelque peu de vin pour la matiere du Sacrifice, ce qui m'avoit fait laiſſer à la Grenade toutes mes hardes. Mais Dieu en dipoſa autrement; car étant au moüillage de la Martinique, j'allai à bord d'un Vaiſſeau de Marſeille, nommé l'Americain François, dont Monſieur Chabert étoit Capitaine, pour adminiſtrer les Sacremens à ſon équigage, attaqué de la peſte, ou maladie de Siam. J'y fus occupé preſque tout le jour, juſques ſur les quatre heures du ſoir, que je revins à terre, frappé moi-même de la même maladie. Elle commença par une douleur de tête inſuportable, & continua par des vomiſſemens de ſang trés-abondans, & une perte de même par tous les conduits du corps. Tout cela accompagné d'une fiévre trés-violente, ne laiſſa à perſonne la moindre eſperance de vie pour moi.

Je me mis de mon côté dans le devoir d'un Chrétien, & reçûs tous les Sacremens, juſqu'à l'Extrême-Onction, qu'on ne me donna que ſur une partie, tout le monde me croyant mort. On enterroit d'abord ceux qui étoient decedez de cette maladie, de peur que leurs cadavres n'infectaſſent encore l'air ; ainſi l'on ſe préparoit à me traitter de même, lorſqu'on s'apperçût que je vivois. On m'échauffa, & l'on me donna quelques cordiaux, par le moyen deſquels je me mis dans trois ſemaines, en état de convaleſcence. Pendant ma maladie, il vint de France un ſecours de Miſſionnaires au R. P. Superieur des Capucins, qui en envoya deux à la Grenade. C'eſt pourquoi auſſi-tôt que je pûs agir, je m'embarquai ſur un petit Vaiſſeau Flibuſtier qui paſſoit par cette Iſle, & alloit, en faiſant ſa courſe, vers l'Iſle de Sainte Croix. Je pris donc mes hardes à la Grenade, je dis adieu à tous les habitans,

& me rembarquai ſur ce petit Vaiſſeau, qui me paſſa en douze jours à ladite Iſle de Sainte Croix, où nôtre Prefet Apoſtolique m'attendoit pour l'accompagner à Saint Domingue. Nous fûmes-là deux mois en attendant quelque embarquement François; mais n'en paroiſſant point, & Monſieur de la Saulaye, alors Gouverneur de cette Iſle pour le Roi, n'en attendant aucun, nous prîmes la reſolution, le Prefet & moi, de profiter du départ d'une Barque Brandebourgeoiſe, qui malgré les guerres ne laiſſoit pas de venir à l'amiable negocier avec nos gens. Nous nous y embarquâmes, & fûmes conduits d'abord à Saint Thomé, Iſle des Vierges, aux Antiles de l'Amerique, diſtante de Sainte Croix de douze lieuës, & appartenante au Roi de Danemarck Le Gouverneur, que nous allâmes ſaluer au Château, nous reçût trés-civilement, & nous fit offre avec beaucoup de generoſité, de tout

ce qui dépendoit de lui : Nous l'en remerciâmes trés-humblement, & nous nous retirâmes chez Monſieur Vambel, Directeur de la Compagnie de Brandebourg, dont le Bureau general eſt à Emdem, ville des Païs-bas. Il nous reçût à bras ouverts, nous logea trés-commodément, & nous regaloit de ſon mieux, en attendant qu'une de ſes Barques, qui devoit bien-tôt faire le voyage de Saint Domingue pour le commerce, fût prête, ce qui ne devoit être qu'en trois ſemaines. Pendant ce tems le R. P. Caumels nôtre Prefet fut attaqué de la même maladie que j'avois eſſuïée à la Martinique, avec les mêmes ſymptomes. Malgré tous mes ſoins, ceux de Monſieur Vambel & du Chirurgien major de la Compagnie, il mourut dans trois jours. Je dis la Meſſe dans ſa chambre le jour de ſon decés, je le communniai en forme de Viatique, lui donnai l'Extrême-Onction, & l'enſevelis. Il me recomman-

da fort en mourant la Mission de Guinée, abandonné depuis le decez du R. P. François, & de ses compagnons, dont il est parlé au commencement de cette Relation, & dont il avoit apris la mort, depuis peu. Il y eut une contestation entre Messieurs les Danois Luthériens, & Monsieur Vambel, & ceux de la Compagnie de Brandebourg, Calvinistes, chez qui il étoit mort, pour la sepulture. Mais enfin Monsieur le Gouverneur, comme ayant l'autorité superieure, l'emporta; il m'envoya prier de lui accorder le corps de mon compagnon, pour être enterré dans leur Cimetiere, dont il me cedoit une partie pour les Catholiques Romains, qui decederoient desormais dans ce païs. Je lui demandai par grace de me permettre de l'enterrer à la Romaine, il ne voulut pas me l'accorder, cela n'étant pas, disoit-il, en sa puissance.

La cérémonie s'en fit donc à leur

maniere ; & j'étois preſent à ce triſte ſpectacle avec mon Rituel en main, recitant tout bas les prieres accoûtumées en ſemblables occaſions lugubres. Aprés que tout fut achevé, ils allerent boire, aux dépens de quelques piſtoles que je leur diſtribuai par reconnoiſſance.

Je fis élever ſur la ſepulture une groſſe pierre, avec une petite inſcription deſſus; & je montai, bien triſte, ſur la Barque que nous attendions, qui ſe trouva prête peu de jours aprés la mort de mon compagnon. Ayant paſſé par Portorico, où nous donnâmes fond, je demeurai un jour à terre: nous en partîmes, & trois ou quatre jours aprés nous arrivâmes au Cap de Saint Domingue. Je deſcendis deux ou trois jours aprés au Port de Paix, vis-à-vis de l'Iſle de la Tortuë, lieu principal pour la force, & dont Monſieur du Caſſe étoit pour lors Gouverneur, comme de toute la Terre Françoiſe. De-là je me

transportai à Leogane, environ quatre-vingt lieuës plus bas, où je pris soin de la Cure du lieu nommé Cul-de-sac, que j'administrai plus d'un an, pendant lequel je fus attaqué des coliques violentes, qui rendent ordinairement paralytiques ceux qui en sont affligez. Je fus obligé de retourner en France y chercher ma santé, que je ne retrouvai qu'aprés plusieurs voyages des eaux de Bourbon. Aussitôt que je me vis sur pied, en l'année 1700. j'allai à Rome representer à la Sacrée Congregation *de Propagandâ fide*, les besoins extrêmes que la Mission de Guinée en Afrique avoit de Missionnaires, depuis la mort de nos Religieux. Elle m'honora du titre de Prefet de cette Mission; avec pouvoir de nôtre Reverendissime Pere General de choisir les sujets que je jugerois capables de cet emploi. Je pris pour lors les moyens que je raporte au commencement de cette Relation.

DE'PART POUR ISSYNY.

LE 28. Août 1687. le R. Pere Gonzalves, de nôtre Ordre, natif du Puy en Vellay, s'embarqua au Port de la Rochelle avec quelques autres Religieux, compagnons de ſes travaux Apoſtoliques, pour les Miſſions de la Guinée en Afrique. Le 24. Decembre de la même année étant arrivé au Païs d'Iſſiny, il y fut trés-favorablement reçû du Roi Zena, qui pour lors gouvernoit ce petit Etat. Ce Prince lui donna deux jeunes Negres, un deſquels il ſuppoſa être ſon Fils, & qui ont paru en France ſous les noms d'Aniaba, & Banga. Il les y envoya par les Vaiſſaux de la Compagnie Royale de Guinée, & ce Religieux ayant laiſſé à Iſſyny un de ſes compagnons nommé le P. Henry Cerizier, qui y mourut ſaintement aprés quelques années, il ſe rendit avec les autres au Royau-

me de Juda. Mais peu d'années aprés ils decederent tous en paix, & presqu'au même tems, ce qui fit conjecturer avec raison que leur mort avoit été avancée par les ennemis de nôtre Religion. Par le decez de tous ces vertueux Religieux, la Mission commencée demeura en frîche, jusqu'à l'année du grand Jubilé 1700. que m'étant trouvé à Rome, la Sacrée Congregation *de Propagandâ fide* par un ordre exprés d'Innocent XII. me fit l'honneur de m'en nommer Prefet Apostolique, par un Decret du 13. Septembre de la même année. Aprés que je l'eus reçû, & pris la benediction de Sa Sainteté & de nôtre Reverendissime Pere General, je partis pour venir à Paris chercher les moyens d'executer les ordres de la Sacrée Congregation. Dieu me favorisa dans mon dessein ; car dans le tems que j'étois à la Cour pour solliciter un embarquement sur les Vaisseaux de Messieurs de la Compagnie

Royale de Guinée, je trouvai le Prince Loüis Aniaba, que le Roi renvoyoit en ſon Païs d'Iſſyny. Monſieur le Marquis de Ferolle, Lieutenant General au Gouvernement des Iſles de l'Amerique, & Gouverneur de Cayenne, me preſenta à ce Prince, auquel ayant communiqué mon deſſein, il me dit en m'embraſſant, qu'il en étoit ravi, & que ſa joye étoit parfaite, puiſqu'un Religieux de l'Ordre de Saint Dominique l'ayant conduit idolâtre en France, il en voyoit un autre s'offrir de le reconduire Chrétien en ſon païs.

Aprés être convenu des moyens de mon paſſage, & avoir eu parole de Monſieur le Chevalier Damou, Capitaine de Fregate legere, lequel devoit commander le Vaiſſeau du Roi le Poly, deſtiné pour cette entrepriſe, je partis pour Orleans, d'où je pris la commodité d'un Batteau, afin de me rendre par la Loire à Angers, & de-là à Rennes, pour dire adieu

adieu à ma Famille. Aprés avoir employé quelques jours à donner ordre à mes affaires & à prendre congé de mes amis, je partis pour la Rochelle, où se devoit faire cet embarquement. J'y trouvai en arrivant le R. P. Jacques Villard, Religieux de nôtre Province de Paris, homme plein de merite & de vertu, ce qui me donna beaucoup de joye. En passant par Lyon où je le trouvai, je lui avois laissé une obéissance qu'il me demanda instamment; & il devoit seul m'accompagner dans cette Mission, parce que je n'avois pas voulu dans ce commencement emmener avec moi plus de Religieux, sçachant par experience les difficultez qui se rencontrent dans les nouveaux établissemens, ayant d'ailleurs parole de la Cour, que l'on me feroit passer autant de Missionnaires qu'il en seroit necessaire lors que nous serions une fois établis dans le païs.

Le Prince Aniaba & Monsieur le

Chevalier Damou étant arrivez à la Rochelle, & toutes choſes étant prêtes pour nôtre départ, nous nous embarquâmes le 18. du mois d'Avril de l'année 1701. & le lendemain le vent étant favorable, nous levâmes l'ancre de la rade de Chedebois & mîmes à la voile. Le lendemain 20. nous louvoyâmes quelques heures devant la Forteresse de Belle-Isle pendant que nôtre Chaloupe alla à terre. Le 21. nous moüillâmes devant l'Isle de Groas, éloignée de deux lieuës du Port Loüis, où nous restâmes jusqu'au 27. occupez à y prendre quelques rafraîchissemens; mais la principale cause qui nous y conduisit fut pour y prendre deux Vaisseaux de la Compagnie de Saint Domingue, qui nous y attendoient, & auſquels nous devions servir d'escorte jusqu'aux Côtes d'Afrique où ils alloient faire leur traite d'esclaves. L'un s'appelloit l'Impudent, commandé par le Sieur Basset, & l'autre se

nommoit la Hollande, commandé par le Sieur de la Courbe, tous deux de même Port, & d'environ cent cinquante hommes d'équipage chacun, & de vingt pieces de canon.

Groas eſt une petite Iſle de Bretagne d'environ trois lieuës de circuit, trés-fertile en froment; elle étoit ci-devant plus peuplée qu'elle n'eſt depuis la précedente guerre, ayant été ſurpriſe, & brûlée par les Anglois. Ses peuples ſont pieux & belliqueux; ils ont donné des preuves de leur pieté, ayant relevé environ douze Chapelles détruites par l'impieté des ennemis; & de leur courage, lorſqu'étant derechef attaquez par les Anglois depuis cette nouvelle guerre, les femmes prirent les habits de leurs maris, qui pour la plûpart étant mariniers ſe trouverent abſens. En cet état elles ſe preſenterent en armes, ayant leur Paſteur à leur tête, avec une contenance ſi hardie & ſi reſoluë, qu'elles oblige-

rent les ennemis qui vouloient faire une deſcente, de ſe retirer honteuſement.

Le Mercredi 27. à cinq heures du matin, nous partîmes de Groas par un tems agreable, le vent en poupe, bon, frais & trés-belle mer. Nous fîmes incontinent ſervir le Cap au Sud-Oueſt quart d'Oueſt les vents étant Eſt-Nord-Eſt. A midi nos pilotes prirent hauteur, & ſe trouverent à 47. degrez 26. minutes de longitude & 12 dégrez 32. minutes de latitude. Chaque jour je faiſois mon journal, mais comme je ne me pique pas d'être fort expert en pilotage, je ne m'arrêterai deſormais àces ſortes de recits que quand je jugerai cela abſolument neceſſaire, crainte de fatiguer le lecteur qui s'ennuye d'ordinaire de ces termes marins qu'il n'entend point.

Du 28. au 29. les vents varierent de l'Eſt-Sud-Eſt à l'Eſt-Nord-Eſt, & devinrent ſi impetueux, & la mer s'en-

ſla ſi furieuſement, que nous fûmes contraints de carguer toutes nos voiles, & nous laiſſer aller à mâts & à cordes, au gré des vents. Enfin les vents continuant avec la même violence, la nuit du 29. au 30. étant alors par le travers du Cap de Finiſtere, nous y trouvâmes la mer ſi groſſe & ſi agitée, que ſur les deux heures aprés minuit, elle nous emporta d'un ſeul coup une partie de l'arcaſſe de nôtre Vaiſſeau, à ſçavoir la galerie, les bouteilles & nôtre tendelet: briſa les portes & les fenêtres de la Chambre du Conſeil; où il entra une ſi grande quantité d'eau, que deux de nos Meſſieurs paſſagers qui y étoient couchez, furent emportez avec leurs matelats juſqu'au pied du maſts d'artimon ſous le gaillard. L'alarme fut generale, ſur tout pour ces deux Meſſieurs qui ne crurent jamais ſi bien perir qu'en ce moment. J'étois avec le R. P. Villard mon compagnon couché dans la ſainte Barbe,

où nous dormions tous les deux d'un profond ſommeil, lorſque nous ſentîmes tomber ſur nous plus d'un poinçon d'eau. Dieu ſçait ſi nous fûmes ſurpris, & quand nous entendîmes le bruit que faiſoient les matelots, employez à la manœuvre, & vîmes l'inquietude dans laquelle étoient les perſonnes les plus accoûtumées à la mer, nous crûmes d'abord que le Vaiſſeau s'étoit ouvert, & que c'étoit dans ce lieu où Dieu vouloit que nous terminaſſions le ſacrifice que nous avions commencé de lui faire de nos vies. Auſſi nous ne manquâmes pas de profiter du peu de tems que nous croyions qu'il nous reſtoit, & nous attendions ſa ſainte volonté avec une fort grande reſignation, lorſque nous aprîmes que par ſa ſainte grace, & la bonne conduite des Officiers, nous avions évité le danger. Monſieur le Chevalier Damou ne ſortit jamais de deſſus le Gaillard pendant le plus grand effort de la tempête,

donnant ordre à tout, & prévoyant les choses qui auroient échapé à tout autre qu'à lui.

Nous en fûmes quittes à bon compte, en comparaison des deux Vaisseaux que nous escortions : principalement l'Impudent, dont le grand mast fut cassé & le Vaisseau, se trouva en si grand danger, que le Capitaine fit jetter en mer une partie de sa charge, tant vivres que marchandises, sans pardonner aux farines, legumes & planches qu'il portoit pour nôtre établissement : ce qui dans la suite nous a causé bien de l'incommodité. Il jetta de plus son four, sa cuisine, & eût jetté aussi ses canons, s'il n'eût apprehendé de couler bas en les lançant à l'eau. Enfin l'épouvante y fut universelle ; les matelots se laissant aller au desespoir, abandonnant la manœuvre, les uns fondant en larmes, & les autres implorant la misericorde du Seigneur.

Le Sieur Gazon, Enseigne de ce

Vaiſſeau, fit un vœu au nom de tout l'équipage, d'aller en chemiſe, la corde au col, du Port de la premiere terre que l'on aborderoit, juſqu'à l'Egliſe la plus voiſine, pour rendre graces à Dieu de les avoir delivrez d'un ſi grand peril: ce qu'il accomplit trés-exactement, lorſque nous fûmes arrivez au Port de *Santa Crux* dans l'Iſle de Tenerif, à l'édification d'un chacun.

A peine étions-nous ſortis de ce peril, que nous tombâmes dans un autre qui n'étoit pas de moindre conſequence, puiſqu'il s'agiſſoit de la perte de la liberté. La nuit du 30. Avril au 1. de May ſur la minuit, nous aperçûmes aſſez prés de nous un Vaiſſeau, à la faveur des fanaux qu'il portoit à ſes haubans. Il venoit ſur nous à toutes voiles, & l'on crut d'abord que c'étoit un de nos Vaiſſeaux d'eſcorte, nommé la Hollande, qui s'étoit ſeparé de nous pendant l'effort de la tempête. Mais la manœuvre

neuvre que faisoit ce Navire, nous fit bien-tôt connoître que ce ne pouvoit être qu'un Saltin ; d'autant plus que nous nous trouvions alors par le travers des terres où ces Pirates croisent ordinairement. Cependant pour nous en assurer davantage, nous lui fismes les signaux convenus avant nôtre départ, ausquels n'ayant point répondu, on n'en douta plus. D'abord on donna l'alarme ; aussi-tôt chacun se saisit de ce qu'il trouve sous sa main, la crainte d'un rude esclavage donnant du courage aux plus timides. Ceux qui étoient allez se reposer, accablez des fatigues du jour precedent, se réveillent en sursaut, ne sçachant que vouloit dire le bruit qu'ils entendoient. On les avertit que les ennemis sont à bord, qu'il faut vaincre, ou mourir. Ils montent aussi-tôt sur le pont, & prennent des fusils ; mais ayant tous été moüillez par l'effet de la tempête, pas-un n'étoit en état de tirer.

Le Vaiſſeau cependant nous aborde avec violence. Mais ayant manqué ſon coup à cauſe de la groſſe mer, il caſſa ſon mâts de Beaupré contre nous, ſans nous faire d'autre mal, que d'emporter un reſte de tendelet de nôtre poupe, que la tempête nous avoit laiſſé. On eſſaya, mais inutilement, de tirer ſur lui; & on lui cria pluſieurs fois, lui demandant d'où il étoit. Il nous répondoit, tantôt qu'il étoit de Hambourg, tantôt qu'il étoit Hollandois, tantôt qu'il étoit Anglois, & tantôt qu'il étoit François. Ce fut un effet d'une ſinguliere protection de Dieu que ce Vaiſſeau ne nous pût aborder; car s'il l'avoit pû faire, il eſt ſûr que nous étions perdus, parce que nous n'étions pas en état de nous deffendre, nos armes étant toutes moüillées. On propoſa de le garder pendant toute la nuit, pour le combatre le lendemain au matin. Mais Monſieur le Chevalier d'Amou ne le vou-

lut pas ; & nous continuâmes nôtre route. Je ne dis rien des jours qui ſe ſont écoulez juſqu'au ſeptiéme, parce qu'il n'y a que des termes de marine qui ne reviennent à rien, & qu'il n'eſt arrivé rien de conſiderable.

Le ſamedi 7. à cinq heures & demie du matin, nous découvrîmes la terre, qui nous reſtoit au Sud-Eſt. La pointe du Sud-Oueſt a environ douze lieuës d'étenduë. Nous mîmes le Cap au Sud pour la reconnoître ; & ayant vû devant nous Fort-avanture, nous reconnûmes que la terre que nous voyions, étoit l'Iſle de Lancerote, l'une des Canaries.

Au Nord Oüeſt de Fort-avanture on voit une pointe, ſur laquelle il y a quatre petites montagnes, dont la derniere forme la pointe qui paroît coupée au Sud-Oueſt, & ſemble à la voir que c'eſt un Iſlot.

Sur les neuf heures du matin nous apperçûmes un Vaiſſeau qui venoit ſur nous à pleines voiles, nous le crû-

mes Saltin, & nous nous preparâmes auſſi-tôt à le recevoir, aprés avoir mis, pour l'attirer, pavillon Anglois, & commandé à tout le monde de ſe tenir bas, & ſe cacher, en ſorte qu'il ne parût que ſept à huit perſonnes ſur le pont. Ce Vaiſſeau nous vint reconnoître; mais il n'oſa s'approcher plus prés d'une lieuë; enſuite dequoi il revira de bord, nous croyant apparemment plus forts que lui. On ne jugea pas à propos de le pourſuivre pour ne nous pas écarter de nôtre route.

Au Nord-Eſt de la pointe du Nord-Oueſt de Fort-avanture, il y a un enfoncement ſi bas, qu'on ne ſçauroit le voir que lors qu'on eſt fort prés; ce qui nous fit croire pendant quelque tems que c'étoit l'ouverture de Fort-avanture & des Canaries.

Le ſamedi 7. ſur les ſix heures du ſoir nous découvrîmes l'Iſle de Tenerif ou nous arrivâmes le Diman-

che suivant à midi, devant la Ville de *Sancta Crux*. Lorsque nous moüillions, un Vaisseau Maloüin nommé le Saint François d'Assise, nous salua de neuf coups de canon: Nous lui en rendîmes sept. Il y avoit dans la rade plusieurs autres Vaisseaux marchands, dont la plûparts étoient Espagnols, & un Anglois trés-richement chargé pour les Indes Orientales, où il portoit entre-autres choses beaucoup d'argent monnoyé. Comme apparemment il y avoit déja quelque tems qu'il étoit parti de Londres, & que l'on se doutoit à son départ que l'on pourroit avoir dans peu la guerre contre la France, aussi-tôt qu'il nous vit arriver il commenca d'appareiller pour s'en aller. Le Gouverneur du Fort de *Sancta Crux* s'en étant apperçû, ordonna qu'on lui tirât un coup de canon à balle, pour lui deffendre de sortir. Ce coup lui fit connoître que le Gouverneur le prenoit sous la

protection d'Eſpagne ; ce qui fit qu'il reſta ; & nous le laiſſâmes-là lorſque nous en partîmes.

Monſieur le Chevalier d'Amou aprés avoir moüillé à 45. braſſes d'eau, fond de ſable brun, à la portée d'un canon de la Ville, où il y a une fort jolie Fortereſſe, envoya un Enſeigne du Vaiſſeau ſaluër de ſa part le Gouverneur & lui demander s'il nous rendroit coup pour coup, en cas que nous ſaluaſſions le Fort. Il répondit que nous pouvions ſaluer, & qu'il ne manqueroit en rien de ce qui nous pourroit convaincre de ſon eſtime. Nous tirâmes onze coups, qu'il nous fit rendre un heure aprés, arborant auparavant pavillon Eſpagnol. Ce fut dans ce tems-là que la chaloupe de l'Impudent qui étoit arrivé quelque tems avant nous, vint à nôtre bord, & nous apprit le mal que la tempête du 30. Avril leur avoir cauſé.

Deſcription de l'Iſle de Tenerif.

TEnerif, la plus grande & la plus conſiderable des Iſles des Canaries, eſt ſcitué au 27 degré 30. minutes de latitude ſeptentrionale. Son terroir, quoi que pierreux, eſt trés-fertile, & produit toutes ſortes de fruits, & de grains en abondance. Je dis toutes ſortes de fruits, parce que c'eſt dans les ſeules Iſles Canaries que ſe trouvent tout à la fois, & que naiſſent les mêmes fruits de l'Europe, de l'Aſie, de l'Afrique, & de l'Amerique ; ce qui me fait dire que ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on nommoit autrefois ces Iſles fortunées. eu égard à la bonté de l'air, & la fertilité de la terre. Cela faiſoit croire aux Payens de l'antiquité, que ces Iſles étoient les champs Eliſées, deſtinés aux ames bienheureuſes, aprés qu'elles étoient ſeparées de leurs corps. L'eau neanmoins eſt à

proportion moins bonne que le reſte; mais ils y remedient en la mettant dans des pierres extrêmement poreuſes, taillées en forme de mortier; par le moyen deſquelles ils la rafraîchiſſent en la filtrant; de ſorte qu'elle devient pure, belle, & excellente.

Les moiſſons les plus abondantes s'y font communément aux mois d'Avril & de Mai. Il y en a même de plus avancées, & qui s'y font au mois de Mars. En pluſieurs endroits on fait deux recoltes. Le terroir eſt excellent, & toutes les eſpeces de fruits que nous avons s'y rencontrent, auſſi-bien que toutes les fleurs qui y viennent ſans aucun ſoin, ſur tout les Oranges & Citrons de toutes ſortes; & des limes auſſi groſſes que la tête, dont l'écorce épaiſſe de cinq doigts eſt trés-propre pour confire. Le tout eſt à ſi grand marché, que nous en avions la charge d'un âne pour un Eſcalin, ou un peu plus. Je ne parle point des ſalades, legumes, her-

bes potageres qui s'y trouvent les plus belles, & en auſſi grande abondance qu'en aucune autre part du monde. Je ne parle point non plus de toutes les diverſes eſpeces de fruits, comme Cocos, Bananes, Ananas, Pommes, Poires, Prunes, Ceriſes, Pêches, Abricots, & une infinité d'autres choſes delicieuſes, qui s'y trouvent en abondance. Je dirai ſeulement, qu'on tient cette Iſle pour la plus haute de l'Ocean, & la plus peuplée, pour ſa grandeur; contenant ſelon ce qu'en diſent les habitans, environ ſoixante mille ames. C'eſt-elle qui produit cet excellent vin de Malvoiſie qui paſſe pour le meilleur du monde: & qui y attire de toutes parts des Vaiſſeaux qui s'en chargent pour en porter en France, en Angleterre & en Hollande, ou l'on en eſt particulierement friand: ce qui ſur le lieu, n'en augmente que fort peu le prix, tant il y croît abondamment. La pinte de Paris

n'y vaut pas plus de trois ſols de nôtre monnoye. Cette liqueur tire ſon origine de l'Iſle de Candie, d'où les Eſpagnols apporterent le plant lorſqu'ils ſe rendirent maîtres des Canaries. Mais à preſent on prefére avec juſtice celui-ci à celui du lieu même d'où il a été pris, parce qu'il eſt rectifié, & produit par un climat plus doux & plus charmant.

Toute l'année il y a des figues fraîches, des poids verds, & des petits fruits, parce qu'il n'y fait point de froid, & qu'il y a comme un continuel Printems La chaſſe y eſt merveilleuſe. Le bétail y eſt gros & gras, ſur tout le veau & le mouton. Les montagnes & les laines ſont remplies de Liévres & de Lapins, Cailles & Perdrix, & de toutes ſortes de Volatiles. Les volailles domeſtiques ſont de merveilleux goût ; les côtes ſont remplies de toutes ſortes de trés-bon poiſſon : rien enfin ne manque en ce lieu de delices, & rien

n'empêche d'y mener une vie douce & agréable, puisque tant de choses s'y rencontrent à la fois, n'y en ayant pas une en particulier qui ne soit capable de rendre un séjour heureux.

C'est dans cette Isle que se trouve cette montagne si renommée qu'on nomme communément le Pic de Tenerif, qui passe pour la plus haute du monde. On la découvre quand le tems est serain, de soixante lieuës en mer, comme une nuée, en pointe de diamant. Elle est presque toute l'année couverte de neiges, quoi qu'il n'en tombe point en bas, & qu'il ny gele jamais. On n'y peut monter, qu'aux mois de Juillet & d'Août, lorsque les neiges sont fonduës; & comme on en a fait déja ci-devant une Relation particuliere, dans l'Histoire de la societé Royale de Londres, je n'en dirai pas davantage. Le pied de cette montagne est arrosé par une infinité de petits ruisseaux qui en découlent, & qui par leur fraîcheur, &

le doux murmure de leur eaux attirent une infinité de ces petits Serins de Canaries, ſi eſtimez en Europe, leſquels par leur doux ramage convient les habitans à s'aller recreér avec eux, ſurpaſſant de beaucoup les plus doux concerts d'inſtrumens du monde. Les peuples de cette Iſle ſont tous Chrétiens : quoi qu'ils ayent encore reſté quelque tems dans les tenebres de l'idolâtrie aprés la conquête qu'en firent les Eſpagnols en 1460. auſſi bien que la grande Canarie, Siége de l'Evêché, éloignée de douze lieuës de celle-ci, & la Palme. Les quatre autres Iſles, ſçavoir Lancerote, Fortaventure, la Gomere, & le Fer furent les premieres éclairées des lumieres de la foi, & enfin ces trois capitales ſuivirent leur exemple.

Les peuples aiment extrêmement les étrangers, les careſſes qu'ils nous firent en y arrivant en ſont des preuves. Le Roi d'Eſpagne y établit un

Vicetoi qui fait sa residence ordinaire à la Gouna, qui est la ville la plus considerable de l'Isle de Tenerif à deux lieuës de la mer. Celui qui y étoit, lorsque j'y passai, se nommoit le Comte de Palme, homme prudent, sage & poli. Il parloit bon François, pour avoir autrefois servi contre nous dans la Flandre Espagnole. Nous allâmes le voir à la Gouna, où il nous fit toutes les honnêtetez imaginables, & nous témoigna la joye qu'il avoit de ce que Monseigneur le Duc d'Anjou étoit parvenu à la Couronne d'Espagne. Le peuple même, autrefois si opposé aux François, nous fit beaucoup de caresses, & ils nous regardoient tous comme leurs compatriotes. Plusieurs personnes de nôtre Vaisseau, tant Officiers que matelots, furent traitez gratis, chez les Espagnols, où la malvoisie n'étant pas épargnée, les santés des Rois de France & d'Espagne furent souvent réïterées avec

grand honneur. Le Sr. Pierre Muſtelier, natif de Boulogne en Picardie, Conſul pour nôtre Nation, nous conduiſit tous chez lui, où il nous regala magnifiquement. Il y a long-tems qu'il eſt dans ce Païs, où il s'eſt marié avec une Eſpagnole, dont il a pluſieurs enfans. Pour faire honneur à Monſieur d'Amou, & à ſes Officiers, il fit paroître, contre la coutûme d'Eſpagne, ſa fille ainée, trés-magnifiquement vêtuë, couverte de Pierreries, & Bijoux, de la valeur de plus de 10000. liv. mais elle ſe fit voir avec une modeſtie, une contenance, & une pudeur, qui édifia tout le monde. Il nous donna un honnête Bourgeois pour nous faire voir la ville, qui eſt aſſez grande, & bien bâtie de belles pierres de taille. Les ruës y ſont grandes & larges, pavées, quoi que d'un côté remplies d'herbes. Les Egliſes n'ont rien d'extraordinaire, ny pour l'architecture ny pour la magnificence.

Elles ſont ornées à l'Eſpagnole, c'eſt-à-dire que les Images ſont vêtuësde pied en cap. Elles ſontnéanmoins embellies au dehors de hautes & groſſes tours quarées, bâties de pierre de taille. Il y a dans cette capitale, auſſi-bien que dans tout le reſte de l'Iſle, pluſieurt Convents de differents Ordres Religieux, tant d'hommes que de filles, & tous forts nombreux. L'Ordre ſeul des FF. Prêcheurs y poſſede plus de 20. Convents de l'un & l'autre ſexe. La Ville de Sainte Croix où nous abordâmes eſt trés-jolie, quoi que plus petite que la Gouna : les maiſons ſont comme dans la premiere, bâties de pierre de taille, mais baſſes, n'ayant que deux étages. Pendant le jour on ne voit preſque perſonne dans les ruës, à cauſe des grandes chaleurs. Mais la nuit en recompenſe, on y voit quantité de perſonnes, & ſur tout de celles du ſexe, qui la plûpart y ſont corrompuës, & vont cherchant fortune,

ſur tout lorſqu'il y a des étrangers, qu'elles vont effrontément & ſans rougir ſolliciter juſques dans leur retraite. Cette Iſle a pluſieurs autres villes & villages, mais moins conſiderables, & n'a qu'un autre Port à l'oppoſite de celui de Sainte Croix, mais qui n'eſt pas ſi frequenté. On voit à clair la grande Canarie, du Port où nous étions moüillez; d'où aprés avoir pris des rafraîchiſſemens nous partîmes le mardi 10. de Mai à ſix heures du ſoir, & neuf jours ſe paſſerent ſans qu'il ſe preſentât rien d'extraordinaire à raconter. Cependant le 18. paſſant par l'embouchure de la riviere de Senegal, & nous ſentant mettre au large par les courants, nous fûmes contraints de faire bien des maneuvres pour nous ſoûtenir, crainte de paſſer le Cap-Verd. Le 19. Mai nous arrivâmes à Gorée, où nous moüillâmes ſur les deux heures aprés midi, par treize braſſes d'eau, fond de ſable vazard. En

arrivant

arrivant nous ſaluâmes le Fort, de neuf coups de canon; qu'il nous rendit coup pour coup, le premier étant à boulet, pour nous faire honneur.

⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜

Deſcription de l'Iſle de Gorée & de la côte voiſine. Du Roi, des mœurs, & inclinations des habitans.

L'Iſle de Gorée eſt ſcituée à 14. dégrez 34. minutes de latitude, à 3. lieuës du Cap-Verd, ſeparée de la terre ferme d'une lieuë. Elle a environ un quart de lieuë de circuit, & s'étend en long, Nord & Sud, ayant au Sud un rocher fort haut, qui d'un côté eſt battu de la mer. Toute l'Iſle eſt entourée de rochers, par une providence divine, pour en deffendre l'entrée à tous étrangers, qui n'y peuvent aborder que par une petite ance bien deffenduë. Les Portugais ſont les premiers qui l'ont découverte, de même que tout le reſte de

ces côtes d'Afrique, du côté de l'Ocean. Mais par malheur pour eux elle tomba ſous la puiſſance des Hollandois, qui y firent bâtir deux Forts ; l'un à l'endroit de la montagne qui paroiſſoit le plus foible, & l'autre au bas. Ils s'en ſervoient comme d'un magaſin general, où ils mettoient toutes les marchandiſes que leurs Commis negocioient dans les Terres, ou y apportoient du Senegal, & des autres endroits, pour les tranſporter enſuite en Europe, ſur les Vaiſſeaux qui venoient s'y charger. Elle eſt à preſent attachée à la Couronne de France, depuis que Monſieur le Comte d'Eſtrées alors Vice-Amiral de France, en fit la conquête, au mois de Novembre 1678. Preſentement Meſſieurs de la Compagnie de Senegal l'ont fortifiée ; & y entretiennent une garniſon, à l'épreuve des inſultes. Et c'eſt encore aujourd'hui le magaſin general de cette illuſtre Compagnie, &

le lieu de ſeureté qu'ils ont pour la garde des eſclaves des deux ſexes qu'ils y amaſſent pour être tranſportez dans les Antiles Françoiſes.

La Côte qui eſt oppoſée à cette Iſle, eſt à la vûë, le plus beau lieu de toute la Guinée, & le plus abondant. L'on y trouve, à l'excluſion de preſque toutes les autres Côtes, toutes les choſes neceſſaires à la vie. Les bœufs & les vaches y ſont en ſi grande abondance, qu'un bœuf coûte, en échange d'autre marchandiſe, la valeur de moins de deux écus. L'on y trouve auſſi une grande quantité de cabris, de moutons, de brebis, & de la volaille de toutes les eſpeces. Les bois ſont pleins de cerfs, biches, chevreüils, liévres, perdrix, poules, pintades; qui ſont une eſpece de faiſans moucherez, gros comme un poulet d'Inde : pigeons ramiers, tourterelles, ortolans, une eſpece de petites tourterelles groſſes comme un paſſereau, ou quelque

peu davantage, ſi ſolitaire qu'on n'en trouve jamais plus de deux enſemble ; & une infinité d'autres oiſeaux grands & petits, dont les habitans du païs ne ſçavent pas même le nom. Les Civettes y ſont encore abondantes ; & les Elephants ſi familiers, qu'ils ne s'étonnent point de ſe trouver parmi les hommes. On n'a pas beſoin de faire beaucoup de chemin dans les bois pour en trouver de grands troupeaux, qui paiſſent l'herbe, & broutent les feüilles des arbres, qu'ils plient, & briſent avec leur trompe pour en avoir les extremitez les plus tendres. Ils viennent même dans les villages, parce qu'ils y trouvent quelques Bananes, & autres fruits, dont ils ſont friands ; ou quelques épics de mil, ou de mahys, que les Negres plantent ordinairement prés de leurs cazes, ſans pour cela qu'ils faſſent autre tort aux Negres, pourvû qu'ils ne les irritent pas en les frapant ou criant ſur eux ;

car alors il n'y auroit de ſeureté pour perſonne, & avec leur trompe ils prendroient le premier qu'ils pourroient joindre, l'élanceroient en l'air d'une adreſſe ſurprenante, & avec les pieds le pileroient juſqu'à ce qu'ils le ſentiſſent entierement écraſé. Ils ont la peau à l'épreuve de l'arquebuſe, ce que je ſçai pour l'avoir vû avec nos Officiers, qui étant allez à la chaſſe, rencontrerent à cent pas dans le bois une cinquantaine de ces animaux, ſur leſquels ils déchargerent leurs coups, ce qu'ils réïtererent pluſieurs fois, ſans qu'ils ſe remuaſſent non plus que ſi une mouche les avoit piquez. Il n'y a qu'un coup heureux qui en puiſſe venir à bout, en les frapant dans la trompe, qui eſt une partie fort tendre & pleine de muſcles, & qui leur eſt abſolument neceſſaire pour l'entretien de leur vie : car c'eſt avec leur trompe qu'ils portent à la bouche l'herbe, les feüilles, les fruits, & les grains

dont ils ſe nourriſſent auſſi bien que l'eau dont ils ſe deſalterent. Cette partie étant, je ne dis pas coupée, mais notablement offensée, l'animal n'a plus de reſſource, & il faut qu'il meure. Les Negres amorcez par le profit conſiderable qu'ils retirent du morphil ou yvoire, qu'ils vendent aux blancs lorſqu'ils peuvent en avoir, livrent aux Elephants une guerre continuelle. Ils leur dreſſent des embuſches, creuſant des foſſes, qu'ils couvrent legerement de branches d'arbres, de paille, & de terre, dans les endroits, où par leur traces, on voit qu'ils fréquentent le plus, afin de les faire tomber : car cet animal eſt ſi materiel & peſant, qu'étant une fois par terre il ne peut plus abſolument ſe relever. Alors les Negres aprés leur avoir coupé la trompe, achevent de les tuer ; leur arrachent les deux dents ; les écorchent, & en mangent la chair, qui eſt ſemblable à celle d'un bœuf,

pour le goût & la couleur, mais elle eſt beaucoup plus dure.

Il ſe trouve pareillement en ce païs une grande quantité de Lions, Tigres, Onces, Pantheres, Leopards & de ſemblables cruels animaux, ce qui fait qu'on n'eſt pas en ſeureté la nuit dans les bois, & qui ſouvent par leur effroyable muſique, font trembler les Negres dans leurs propres cazes. Ils ne s'en deffendent que par le feu clair, qu'ils allument dans les villages, ce qui épouvente ces animaux, & les fait enfuir loin des habitations, où ils ne viennent d'ordinaire que lorſqu'ils ſont fort preſſez de la faim.

Depuis la riviere du Senegal juſques à ſept ou huit lieuës plus loin que le Cap Verd, c'eſt-à dire du Nord au Sud, toute cette côte eſt de la dépendance du Royaume de Caillor, habité par les Geloffes, peuples gouvernez par un Roi fort abſolu qu'ils appellent Damel-Fal-

Biram, nom de dignité qu'ils lui donnent. Ce monarque, dans ſes titres, ſe dit Roi de Caillor, & Baol, ou Jaïn, qui appartient à un autre peuple appellé Sereres, proche voiſin des Geloffes, contre qui ils ſont perpetuellement en guerre. Avant que les Européens poſſedaſſent des Forts ſur ces Côtes, la demeure ordinaire de ce Roitelet étoit un grand village éloigné de la mer de quinze lieuës. Mais le commerce d'eſclaves & d'autres marchandiſes, qu'il fait avec les Blancs, l'attire auprés d'eux. Sa demeure ordinaire eſt preſentement à Rufiſque, où il a une belle caze, ornée de fort jolies nattes nuancées de diverſes couleurs fort agréables à la vûë, & qui ſe font en perfection dans ce païs.

Ce Prince fait la guerre à ſes propres ſujets, & les fait eſclaves ſur le moindre pretexte, pour les vendre aux Blancs en échange de marchandiſe, ou d'eau de vie, dont il eſt

si éperdument amateur qu'il lui en faut pour sa boisson six pots par jour, à ce qu'on dit, ce qui surpasse l'imagination. Il rend responsable un village tout entier des fautes des particuliers; & si par malheur quelqu'un est devenu rebelle à ses ordres, il va avec ses gens, en armes, suivi d'une grande quantité de fers, surprendre de nuit tout le village, & autant qu'il en peut prendre, il les met tous dans les chaînes, les emmene chez lui, & les vend aussitôt qu'il peut.

Cette conduite barbare lui a acquis un si grand renom parmi ses sujets, & leur a tant imprimé de terreur, qu'ils n'oseroient le regarder; & il est obéï d'une telle maniere, qu'il n'a pas plûtôt fait connoître sa volonté qu'un chacun vole pour l'accomplir.

Du Cap Bernard, & Rufisque.

NOus étions moüillez à deux lieuës d'une place que l'on nomme le Cap Bernard, où il y a un village de Negres, assez considerable, scitué au bord de la mer. Nous allâmes à terre avec la chaloupe, & nous y fûmes saluez par tous les peuples du village, qui vinrent sur le bord de la mer pour nous recevoir, lorsqu'ils nous virent aborder. Ils nous conduisirent chez un François, qui demeuroit parmi-eux, pour y faire la traite, au nom de Messieurs les Commis de la Compagnie, de toutes les marchandises qui se presentent à acheter. Cet homme qui n'étoit pas trop bien accommodé, nous reçût cependant de son mieux; mais comme il étoit dépourvû de tout, ce mieux nous parut insuportable. Il nous ceda sa case, & une partie de la natte, sur laquelle

il couchoit, pour nous y laiſſer repoſer, pendant le ſéjour que nous y fiſmes.

Ce village peut contenir cent Cazes, bâties & couvertes de roſeaux, comme ſont toutes les autres du païs. El les ſont faites en rond, à peu prés comme les glacieres de France; d'environ trois ou quatre pas de diametre. Une eſpece de dôme, de la figure d'une ruche d'abeilles, en fait la couverture, dont le deſſus eſt de feüilles de palmier, & le deſſous, du bois du même palmier, treſſé & laſſé l'un avec l'autre, comme un panier d'oſier, le tout aſſez bien travaillé. Cette couverture eſt ſoûtenuë par cinq ou ſix fourchettes de bois plantées en terre, d'environ trois pieds de haut. La muraille eſt compoſée de roſeaux, & de paille, induſtrieuſement entrelaſſez. Ils n'ont d'autre ouverture, ou fenêtre, qu'un trou, ſemblable à celui d'un four, de la hauteur de deux pieds

tout au plus, par où ils ſe gliſſent, en rampant, pour y entrer ventre à terre, comme des ſerpens. Au milieu de cette Caze, qui doit déja être étouffante, n'ayant aucun air, ils allument du feu avec du bois verd : Dieu ſçait comme il y fume, n'y ayant aucune ouverture pour diſſiper la fumée. Mais cette incommodité, qui nous eſt inſuportable, eſt pour eux un agrément, dont ils ne ſe peuvent paſſer. Le plancher de leurs maiſons eſt un ſable mouvant, où l'on s'enfonce juſques à demi-jambe; j'entrai dans une de ces maiſons, où à cauſe de mes habits, j'eus aſſez de difficulté au paſſage : & il me fallut aider pour me tirer d'embarras.

Leur lit eſt encore plus groteſque que leurs maiſons. Il eſt placé à un coin de la chambre, & dans quelques-unes, au milieu, & compoſé de bâtons gros comme un œuf, dont la plûpart ſont tortus, & ſemblent

n'être placez que pour mettre à la torture ceux qui s'y veulent reposer. Ces bâtons sont liez avec une corde d'herbe d'un bout à l'autre ; & soûtenus de même que leur toit, par trois ou quatre petites fourchettes picquées en terre. A l'exception des gens de consideration, qui pour matelat y étendent une natte simple, ou une peau de bête, tous les autres Negres s'étendent sur ce lit delicieux pour s'y reposer, sans chevet, ny couverture, sans que cependant ils s'en trouvent incommodez, ou que l'état gesné, où il faut de necessité qu'ils se trouvent, interrompe leur repos, qu'ils y prennent aussi delicieusement que les sensuels parmi nous le prendroient sur le duvet.

Aprés nous être un peu reposez dans ce lieu charmant, nous allâmes saluër l'Alcair du lieu (c'est ainsi qu'ils nomment le Gouverneur du village) & lui porter les presens

accoûtumez, pour en obtenir la permiſſion de faire de l'eau & du bois. Mais nous ne le trouvâmes pas ; il étoit allé à la guerre, où tous les Seigneurs du païs ſont obligez de ſe trouver, lorſque le Roi y va en perſonne. Le Roi Damel a établi depuis peu d'années en ſon païs un impoſt ſur les blancs, d'une bouteille d'eau de vie, qu'ils appellent en leur langue *ſangara*. Ils la payent par chaque chaloupée d'eau & de bois qu'ils tirent de ſes terres. Pour cet effet il a établi une eſpece de Receveur dans chaque village, afin de percevoir ce droit. Il en rendroit fidellement compte, ſi la fourberie ne s'en mêloit pas ; car ces mêmes Receveurs, pour frauder leur Roi dans la qualité de la marchandiſe qu'ils reçoivent, ne le pouvant dans la quantité, en ôtent une partie, qu'ils remplacent par de l'eau : ce qui fait que le Roi ſe plaint ſouvent qu'on ne lui donne en paye-

ment de ce tribut que de la même eau pour laquelle il eſt impoſé. Ces coquins de Receveurs ne font pas de ſcrupule d'en jetter la faute ſur les blancs ; car il eſt conſtant que s'ils étoient convaincus de malverſation en cela, il leur en coûteroit la vie, ou par grace ſpeciale un eſclavage perpetuel.

Le Dimanche 22. nous levâmes l'ancre pour aller à Rufiſque, autre place du Royaume de Caillor, diſtante de deux lieuës de celle-ci, où nous moüillâmes à deux heures aprés midi. Cette place eſt plus conſiderable que la premiere. Elle peut avoir deux ou trois cens Cazes bâties comme les autres, de palmiers & de roſeaux ; mais étant la capitale, & le lieu où les plus grands Seigneurs habitent, ces Cazes ſont plus grandes, plus commodes & mieux étenduës. C'eſt là où ſéjourne le General des François, lorſqu'il vient du Senegal, où il fait ſa demeure

ordinaire. J'ai remarqué dans ce lieu quatre ſortes de religions, qui ſont communes par tout le Royaume : la premiere eſt de Mahometans purs, c'eſt à-dire ſans mélange d'idolâtrie; ce qui ne ſe trouve gueres que parmi les grands : la ſeconde, d'idolâtres purs : la troiſiéme, de Mahometans qui ont quelques pratiques d'idolâtrie; & enfin la quatriéme de Chrétiens, que les gens du païs nomment Portugais, parce qu'ils deſcendent de ceux qui habiterent les premiers cette Côte aprés ſa découverte. Les Negreſſes du païs qu'ils épouſerent, en eurent ces Mulâtres, qui ſont la quatriéme religion. Comme ils ont ſuivi celle de leurs ancêtres, ils ſont reſtez Chrétiens : en ſigne dequoi ils portent au col un gros Chapelet, & recitent entre-eux quelques prieres Portugaiſes, baptiſent eux-mêmes leurs enfans, & les inſtruiſent du peu qu'ils ſçavent des Myſteres de nôtre Religion. De cette maniére

ils perpetuënt autant qu'ils peuvent entre-eux la créance Chrétienne, n'ayant aucunes Chapelles, aucun Prêtre ou Religieux pour les inſtruire ; ce qui eſt digne de compaſſion.

J'entrai dans une de leurs Cazes où je trouvai une famille. Je les interrogeai ſur les Myſteres de nôtre Religion ; & ils me ſatisfirent paſſablement. Je leur adminiſtrai à tous le Sacrement de Pénitence ; & les exhortai de ne jamais laiſſer échaper l'occaſion de le recevoir, en s'acquittant de leurs obligations, ce qu'ils me promirent de faire. Je m'informai de pluſieurs d'entre-eux, de la maniere dont ils baptiſoient leurs enfans ; c'eſt ſurquoi ils me contenterent le plus, parce qu'ils s'en acquittent aſſez bien.

Les idolâtres ſervent leurs Fetiches comme le reſte des Negres de la Côte, ainſi que je le dirai ailleurs : Mais il y en a qui ſe diſent Mahometans, & ne laiſſent pas de faire

la même choſe que les precedens.

Ceux qui ſuivent la ſecte de Mahomet, quoi qu'ils ayent parmi eux des Maraboux (c'eſt le nom de leurs Prêtres) n'en ſont pas mieux inſtruits dans leur religion. Ils ſont ſi ignorans dans leur loi, qu'ils n'en ſçavent autre choſe, ſinon que Mahomet eſt un grand prophete. Cette maudite religion eſt venuë des Azoaghes, ou Arabes, d'où leur ſont auſſi venus leurs Maraboux, qui s'employent uniquement à cultiver leur religion dans l'eſprit des grands. Le petit peuple, étant trés mal inſtruit, il n'en a qu'une legere teinture. Les grands Seigneurs ont des maiſons ordinaires qui leur ſervent de moſquée, où ils vont faire leur ſala, ou priere, trois fois le jour; le matin, à midi, & au ſoir. Ils s'y tiennent long-tems debout, faiſant une infinité de grimaces & poſtures, & marmottant quelques paroles, la face tournée vers le Soleil levant.

Leur ceremonie se termine en faisant un cercle sur la terre tout autour d'eux, en se mettant avec les deux mains du sable sur le front, & baisant plusieurs fois la terre.

Leurs Maraboux ne sont distinguez du commun du peuple que par une infinité de gris gris dont ils sont chargez : ces gris gris sont des billets, écrits en langue Arabe, mêlez de quelques figures Negromanciennes, que leur vendent bien cher les Maraboux, pour les preserver, disent-ils, les uns de la fiévre, les autres du chaud, les autres d'être tuez, ou noyez, pour n'être point blessez, pour bien nager, faire bonne pêche, n'être point fait captif, & enfin pour tout ce qui leur vient dans l'imagination. Ces gris gris sont pendus à leur col, à leurs cheveux, à leurs bras, à leurs jambes ; mais en si grande quantité, sur tout si la personne est riche, qu'on est surpris comme ils peuvent agir ; ils y mettent toute

leur confiance,& ne craignent, avec cela aucunes armes que les poufs. C'eſt ainſi qu'ils appellent nos armes à feu, contre leſquelles il n'y a point, diſent ils, de gris-gris qui les preſervent. Si l'on eſt curieux de ſçavoir comme ſont compoſez ces gris gris, ce ſont,comme je viens de dire de petits billets de papier que leur vendent les blancs, ſur leſquels ils écrivent quelques mots Arabes. Ils les envelopent de linge bien replié, & collé, & les couvrent d'un cuir rouge, bleu, ou noir, qu'ils aprêtent en ce païs en perfection Il y en a de diverſes formes & figures; les uns ne ſont pas plus gros que le poûce, travaillez en pointe de diamant, dont ils ſe font des colliers, & dans leſquels il n'y a le plus ſouvent rien. Les autres ſont en forme de poire, & d'autres ronds, quelques-uns en ont devant & derriere en forme de plaſtron, d'auſſi grands qu'un livre in-quarto, & de l'épaiſſeur de deux

poûces. Ils en mettent à leurs chevaux pour les rendre plus vifs, & s'empêcher d'être blessez ; & dans cet équipage ils paroissent intrepides dans les combats, qu'ils peuvent avoir entre eux. C'est avec cette invention que leurs Maraboux les ruinent : car il y en a tel qui leur coûte quatre à cinq bœufs, & à quelques-uns même des esclaves, selon le plus ou moins de vertu qu'ils leur attribuënt. Mais ils donneroient volontiers tout leur bien pour un gri gri qui eût quelque pouvoir contre les blancs.

Le Roi & le peuple de ce païs vont presque nuds, de même que tous les Negres des Côtes d'Afrique. Cependant lorsqu'ils se trouvent avec les blancs, ils couvrent par honte leur nudité, d'une paigne ; c'est-à-dire d'une piéce de toile de coton d'environ deux aulnes de long & deux tiers de large : le reste du corps demeurant tout-à-fait nud. Ils la cei-

gnent autour de leurs reins, avec une corde, qui leur ſert de ceinture : ils laiſſent pendre devant & derriere les bouts de cette paigne ; ce qui eſt parmi eux un grand ornement. Les Seigneurs néanmoins & les perſonnes de diſtinction ſont un peu mieux habillez. Car au lieu de cette paigne ils portent une eſpece de large robe de coton, ſouvent rayé de diverſes couleurs, qui leur deſcend juſques aux genoux, dont les manches longues & vaſtes reſſemblent à celles d'un ſurplis ; elles n'ont qu'une ouverture au col pour y pouvoir paſſer la tête. Quelques-uns d'entre-eux, mais peu, ont avec cela une eſpece de culote, de même étoffe, qui va depuis la ceinture juſqu'au deſſous du genou. Mais cette culote eſt d'une prodigieuſe largeur ; & ils y employent pluſieurs aulnes d'étoffes : les plus larges étant les plus belles, & les plus eſtimées. Leur tête eſt toûjours nuë, à l'exception de quel-

ei

ques Seigneurs, qui portent un bonnet étroit d'entrée, & fort large du fond, qui comme un ſac leur tombe par derriere ſur le dos. Ils ſont tous nud pieds, hormis les grands Seigneurs, qui portent une ſemelle de cuir par deſſous le pied, attachée par deſſus avec des courroyes, à la maniére des ſandalles de l'antiquité.

Leurs cheveux ſont tous cotonnez, fort rudes & courts, parce qu'ils les coupent ſouvent. Les femmes les enjolivent de gris gris, d'argent, d'or, de corail; & les graiſſent avec de l'huile de palme, ce qui les fait paroître luiſans; mais ce qui en échange les rend d'une puanteur inſuportable.

Les filles & les femmes vont pareillement nuës depuis la ceinture en haut; & n'ont rien qu'une ſimple paigne, pour couvrir ce que la pudeur ne veut pas qu'on voye. Mais les jeunes gens au deſſous de treize à quatorze ans, vont abſolument

tout nuds ſans diſtinction de ſexe.

Les Negrés en general ſont tous pareſſeux. Néanmoins de toutes les Côtes de Guinée, les moins faineans & les plus induſtrieux ſont ceux de ce païs ; car preſque tous ſçavent quelque métier pour gagner leur vie. Les Artiſans qui y ſont les plus communs, ſont les tiſſerans, les forgerons & les potiers. Les premiers font ces paignes, dont ils ſe couvrent, & qu'on tranſporte au reſte des Côtes, pour en trafiquer avec les autres nations, qui n'ont pas l'induſtrie d'en fabriquer. Les femmes en filent le coton, & les hommes en font la toile, qui n'a gueres plus de cinq doigts de largeur, faute ſans doute d'inſtrumens convenables, car elle eſt auſſi bien faite en ſon eſpece qu'on en puiſſe voir. Ils en aſſemblent & en couſent enſuite dix ou douze pieces pour faire une largeur raiſonnable. Quelques-uns s'adonnent à faire de l'indigo, dont ils teignent

gnent en bleu leur fil, avec quoi ils font leur toile, & dont la teinture ne perit jamais, tant elle eſt bonne.

Les forgerons font tous les inſtrumens & ouvrages dont ils ont beſoin dans le païs, à ſçavoir les fers des eſclaves, menilles de cuivre, de fer, d'argent, ou d'or; les garnitures des coûteaux, ſabres, pipes à tabac: & ce qui eſt étonnant, c'eſt que les mêmes ſçavent manier toutes ſortes de métaux differents, & les appliquer aux uſages qu'il leur plaît. Comme ils ne ferrent jamais leurs chevaux, ils n'ont point auſſi de mareſchaux ferrans.

Pour forger ils s'aſſemblent trois ou quatre, plûtôt afin de diſcourir que pour travailler. Ils ſe tiennent ſous quelque arbre, où ils mettent d'ordinaire leur forge portative, n'ayant point de fourneau fait exprés pour cela, comme les nôtres. Dans ce lieu, la pipe à la bouche, qu'ils ne quittent preſque jamais, ils allument un

ſi petit feu, avec quelques morceaux de mauvais charbon, qu'à peine croiroit-on qu'il fût poſſible d'echauffer un clou. Ils ſe ſervent, pour forger, de deux ſoufflets compoſez chacun d'une peau de cabri, taillée en forme de cauſſe à filtrer, bien couſuë, comme on en trouve dans nos boutiques d'Apotiquaires. Au bout étroit ils mettent un petit tuyau de fer; & à celui qui eſt large ils attachent une forte courroye, par où ils engagent leurs mains, & alors ouvrant les mains ils donnent le moyen à l'air d'y entrer, puis les refermant ils le pouſſent alternativement. Cet air ainſi comprimé, ſortant avec impetuoſité, ſouffle fort bien le feu, & leur ſert autant que feroient les nôtres.

Leur enclume eſt un morceau de fer, de la peſanteur de vingt à trente livres, de la forme d'une natte de tiſſeran. Ils n'ont pas l'induſtrie de l'aſſurer bien, mais ils la mettent ſur le ſable à plate de terre; ce qui fait

qu'ils ne frapent pas long-tems deſſus, ſans qu'elle s'enſable ; en quoi ils perdent beaucoup de tems à la redreſſer ; car il eſt à remarquer qu'en quelque métier que s'exerce un Negre, il travaille toûjours aſſis ſur la terre, ce qui marque leur extrême pareſſe.

Il y en a parmi eux qui ne travaillent qu'en orfévrie. Ils réüſſiſſent en ce qu'ils entreprenent, quoi que d'une maniére aſſez groſſiere, ſi ce n'eſt à faire de certains cordons de chapeaux, ou braſſelets, en quoi ils excellent particulierement.

Pour les poteries ils n'en font que d'une eſpece, qui leur ſert de marmitte, & de tout. Elle eſt ronde par le deſſous, & la bouche en eſt toûjours fort petite, à proportion de la groſſeur ; de ſorte qu'il eſt impoſſible de la faire tenir droite, ſi l'on ne met deſſous quelque choſe, pour l'appuyer. Ces ouvrages ſont meilleurs icy qu'en aucun endroit de la Côte,

parce que l'argile s'y trouve d'une meilleure qualité.

Outre ces artisans, il y a des Negres qui s'occupent à d'autres métiers, comme à teindre des toiles, cultiver du coton, chasser dans les bois; & les autres à pêcher dans la mer, qui dans ce païs est fort poissonneuse.

Pour cet effet ils se mettent deux dans un canot, espece de petit bateau, fait d'un seul arbre creusé, & tout d'une piece, sans clou ni cheville, d'environ 30. pieds de longueur sur 2. de large; tendent leur ligne qu'ils tiennent à la main, & ne font pas long-tems à faire leur pêche; parce que le poisson y étant si abondant, y est fort avide à la proye, & se laisse prendre aisement. Ils rament debout dans ces canots qui vont comme un trait, & sont si legers que quelque bonne que soit une chaloupe, elle ne sçauroit jamais les atteindre; mais ils sont faciles à

tourner, étant ronds par dessous. Les Negres ne s'en soucient gueres, parce qu'il sont bons nageurs & qu'ils les retournent aisément avec leurs épaules, & se remettent dedans comme si de rien n'étoit.

Les gros poissons qu'ils ne sçauroient prendre à la ligne, ils les dardent avec des fers semblables à ceux des fléches, emmanchez au bout d'un bâton de la longueur d'une pique, retenus par une corde, avec laquelle ils tirent le crampon & le poisson tout ensemble; & lorsqu'ils sont à terre, ils fendent ces gros poissons comme on fait la moruë, & les mettent, sans les saler, à seicher au soleil, où il ne demeure pas long-tems sans se corrompre. Mais c'est comme ils l'aiment, ne mangeant que fort peu de poisson frais. Le surplus de leur necessaire ils le vendent aux autres, & ce seroit pour eux un grand negoce, s'ils se vouloient donner la peine de le porter par les villages,

où ils feroient un gain conſiderable. Mais la pareſſe des uns à le porter, & des autres à le venir chercher, au bord de la mer, fait que ceux-ci meurent de faim, & que ceux-là perdent leur poiſſon.

Ils ont pluſieurs ſortes de bêtes de charge dont ils ſe ſervent pour les porter, comme bœufs, ânes, chameaux, & chevaux trés-vifs & bien faits. Ils vont tout nuds ſur tous ces animaux, lorſqu'ils ont quelque voyage à faire, & ne leur mettent ny frein ny bride, mais avec une ſeule baguette ils les conduiſent où ils deſirent.

MOEURS.

Les habitans de cette terre ſont d'un naturel aſſez docile ; mais ils ſont grands menteurs, & trés-adroits voleurs, auſſi bien que le reſte des autres Negres. Outre cela ils ſont adonnez au vin, & aux femmes, qui y ſont trés-impudiques. Elles aiment

éperdument les blancs ; ce qui cauſe trés-ſouvent la perte de tous ceux qui y demeurent pour Meſſieurs de la Compagnie Royale ; parce que ces malheureuſes n'ont point de honte, lorſqu'il en vient quelqu'un à terre, de courir aprés lui pour le ſolliciter effrontément au peché. Les maris, de leur côté, ne ſont point jaloux de leurs femmes à l'égard des blancs ; au contraire ils les leur proſtituënt volontiers, & pour fort peu de choſe, auſſi-bien que leurs ſœurs & leurs filles, dés leur plus tendre jeuneſſe, & tiennent même cela à grand honneur. Mais il n'en va pas de même entre-eux, car un tel affront ne ſe repare que par la mort de l'un ou de l'autre, ou par quelque preſent conſiderable.

QUALITE' DU PAYS.

Leur païs, quoique ſablonneux & ſec, eſt trés-abondant en ris, millet, mays, gernottes, patates, ignames,

bananes, melons d'eau, que les Portugais nomment *melancie*, & en une infinité d'autres petits fruits qui me ſont inconnus, dont ils ſe nourriſſent. Car quoi qu'ils ayent de la viande, ils en mangent neanmoins rarement, mais beaucoup de poiſſon, & de leurs fruits. Le plus ſouvent ils ſe contentent d'un mets appellé Sanglet que leur femmes leur aprêtent avec grand travail. Elles commencent à travailler pour le faire dés la pointe du jour ; car il faut au moins ſix heures pour le bien aprêter ; encore faut-il qu'elles ſoient deux ou trois à piler le millet dans des mortiers de bois trés-profonds, n'ayant point parmi-eux l'uſage des moulins.

Elles préparent un autre mets bien meilleur que le précedent, qu'on appelle couſcouſe. Il eſt composé de millet bien broyé & reduit en farine, qu'on met dans une jatte, ou plat de bois bien propre. On répand une goutte d'eau ſur la farine, & aprés l'avoir

l'avoir bien tournée on en reprend encore un peu, & l'on fait ensorte que toute cette farine s'arrondisse en petites plotes, moins grosses que la tête d'une épingle. On met le tout à seicher : ensuite on le met dans un pot fait exprés, percé comme un passe-purée, sur un autre pot, ou l'on cuit de la viande assaisonnée & ou le piment, que nous appellons en France poivre de Guinée, n'est pas épargné. Cette sorte de mets n'est pas des plus mauvais que mangent les Negres ; & les blancs, qui demeurent avec eux, s'en accommodent assez-bien, sur tout avec du poisson.

Comme les Negres ne sont pas fort delicats pour leur manger, ils le sont encore moins pour leur boisson ; car ils ne boivent que de l'eau, qui a croupi long-tems dans quelque mare, ou dans quelque méchant trou. Les grands Seigneurs ont quelque peu de vin de Palme, que

leurs eſclaves vont chercher dans les bois.

Ils ont autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir. Elles ſont aſſez-bien faites, & n'ont rien, non plus que les hommes, de deſagréable que la couleur noire. Tous, auſſi-bien que ceux qui vivent le long des Côtes d'Afrique, lorſqu'ils ſont avec les blancs, parlent une eſpece de Portugais corrompu, qu'ils appellent la langue Franque : ce qui eſt d'une grande commodité pour les negotians, qui ſans cela ſeroient obligez d'avoir des interpretes, de dix lieuës en dix lieuës, que la langue naturelle change pour l'ordinaire. C'eſt une choſe ſurprenante de voir la grande diverſité de langues qui ſe trouve en cette Partie du monde, & le peu de conformité qu'elles ont entr'elles.

Les marchandiſes que l'on tire de ce païs ſont beaucoup de cuirs, de la gomme Arabique, des plumes d'autruches ; de l'yvoire, quelque-

fois de l'ambre gris, qu'ils cherchent au bord de la mer, ſur les Côtes ; de l'indigo, un peu de civette, mais quantité de paignes, & piéces de toilles, dont j'ai parlé, que l'on tranſporte en Europe, & à la Côte d'or aux autres Negres. Mais la marchandiſe la plus précieuſe ce ſont les eſclaves, qu'on tranſporte enſuite en nos colonies de l'Amerique. On en tire encore de la cire en quantité, & quelque peu d'or, quoi qu'aſſez rarement. On leur donne en échange, de l'eau de vie, du fer, des couteaux, de méchants fuſils, du corail & de la raſſade de verre, avec quoi ils trafiquent dans les terres. Ils gagnent à proportion autant ſur leurs compatriotes que nous gagnons ſur eux.

Quand quelqu'un d'entre-eux vient à mourir, ils l'enterrent ſous ſa Caze, qu'ils abbattent deſſus : Enſuite ils changent d'habitatiõ. Leurs Cazes ſont ſans meubles, ſans table, ſans ſiege,

ſans hardes. Ils ont ſeulement pour tout équipage un mortier de bois pour piller le millet, & un ou deux pots de terre pour le faire cuire.

Ils mangent fort mal-proprement, aſſis ſur le ſable, & avec les doigts, ce qu'ils ont de commun avec les autres Negres : ils couchent tous enſemble indifferemment, hommes, femmes & enfans, ſans crainte d'inconveniens. Dans ce païs il pleut preſque continuellement (auſſi bien que dans le reſte des Côtes de Guinée) tous les mois de Juin, Juillet & Août, qui eſt une eſpece d'hyver parmi eux, dans lequel tems ils ſement & ramaſſent leur millet, mays, & ris. Le reſte de l'année il ne tombe pas une goutte d'eau, y faiſant une trés-grande chaleur. J'ai paſſé par ce Royaume au mois de Juin, les arbres y étoient dépoüillez de leurs feüilles.

Il y a ſur ces Côtes, comme j'ai déja dit, une infinité d'eſpeces de

poiſſons : mais le plus beau & le meilleur à mon avis c'eſt celui que nous nommons *dorade*, de la figure d'un ſaumon de vingt à trente livres. Il a les écailles dorées, mouchetées d'azur, trés-agréables à la vûë C'eſt lui qui fait la guerre aux poiſſons volans, qui ſont à peu prés de la figure d'un harang, avec deux aîles, comme les chauve-ſouris. Quand les dorades les pourſuivent, ils volent à troupes, juſqu'à ce que leurs aîles ſoient ſeiches : alors ils retombent dans la mer. On en voit une trés-grande quantité ſur ces Côtes, quelques-uns même pourſuivis de la ſorte ont donné dans les voiles de nôtre Vaiſſeau, & ſont tombez ſur le pont ; nous avons eu le tems de les examiner, & les avons trouvez excellens au goût. Il y a auſſi une grande quantité de requiems, poiſſon trés-dangereux, ainſi nommé, ce me ſemble, parce que lorſqu'un homme en mer en apperçoit venir à lui,

il peut bien dire ſon *requiem* ; car il n'échapera pas à ſa fureur. Ces poiſſons ont trois rangs de dents, fortes & pointuës, comme celles d'un chien. Ils ſuivent ordinairement les Navires ; & comme ils ſont toûjours fort affamez, on les prend aiſément avec des hameçons gros comme le poûce, & longs d'un pied, attachez à une ligne trés-forte, & groſſe comme le quart d'un cable. On met pour apas deux ou trois livres de lard. Quand il veut mordre il ſe tourne à la renverſe, ayant par une providence particuliere la gueule ſous le ventre. Nous en prîmes un à Gorée, qui peſoit bien cent cinquante livres. Quand on l'eût tiré hors de l'eau, il fallut l'attacher à la galerie, où on lui ouvrit le ventre avec un couteau de boucher. Il ſe debatit ſi fort qu'il rompit la corde avec laquelle on l'avoit attaché, quoi qu'elle fût plus groſſe que le poûce, & retomba dans la mer. Mais ayant preſque

perdu tout ſon ſang, on le retira enſuite avec la ligne. On lui trouva dix ou douze petits dans le ventre, tous en vie, qu'il étoit prêt de mettre hors. Sa chair eſt blanche, mais fade & inſipide; les matelots ne laiſſerent pas de le manger, & d'en faler, & faire ſeicher une partie. On tira avec lui deux autres petits poiſſons attachez à ſes côtez, qu'on nomme pilotes, parce qu'ils ne l'abandonnent jamais, & le conduiſent dans la mer, allant toûjours devant: & lorſqu'ils apperçoivent quelque ennemi, ou qu'on le tire hors de l'eau, ils s'attachent & ſe collent à lui, aimant mieux ſe laiſſer prendre & perir que de l'abandonner.

Pour continuer nôtre route, le 25. Mai nous levâmes l'ancre à ſix heures du ſoir, & pendant la nuit, nous ne fiſmes pas plus de douze ou quinze lieuës, à cauſe de la variation des vents, & du calme que nous rencontrâmes. Il ſemble même que ç'a

été par un effet de la providence que nous ayons eu un ſi beau tems, pour ſolemniſer la Fête du trés-ſaint & trés-auguſte Sacrement de nos Autels, qui occupe en ce jour la pieté de tous les fidelles dans tout le monde Chrétien. Car le Jeudi 26. aprés avoir ſolemnellement chanté & celebré le ſaint ſacrifice de la Meſſe, nous fiſmes la proceſſion du trés-ſaint Sacrement autour du Vaiſſeau, au bruit du canon, & de trois décharges de mouſqueterie, de tous les ſoldats, qui s'étoient mis ſous les armes, pour ſolemniſer ce ſaint jour, auſſi pompeuſement que le lieu le pouvoit permettre.

Depuis ce jour juſqu'à l'onziéme Juin, il ne nous eſt rien arrivé de conſiderable, ſi ce n'eſt queles vents, qui ſont en ces Côtes fort changeans, varioient pluſieurs fois; & ſouvent ils ſe calmoient de telle ſorte que nous nous ſentions viſiblement entrainez par les courans, ſur tout par le tra-

vers de la riviere de Gambie : ce qui nous obligea de jetter l'ancre par 12. brasses d'eau. Mais les vents qui ne venoient pour l'ordinaire que par risée, & ne duroient qu'une heure au plus, se remirent enfin, & nous firent faire une lieuë par heure, jusqu'au samedi 11. Juin, que nous découvrîmes la petite montagne de Sestre, qui paroissoit comme une petite Isle, à l'Est-Sud-Est : & à six heures du soir nous moüillâmes par les 11. brasses d'eau, fond vaze noire, à une lieuë du grand Sestre, que les François, qui possedoient autrefois cette Terre, nommoient Paris, la riviere nous restant à l'Est.

Le lendemain Dimanche, de bon matin, trois Negres vinrent dans un canot, à nôtre Vaisseau ; ils nous apporterent trois ananas, & demanderent d'où étoit le Vaisseau. Mais dans le fond ils n'étoient venus que pour attraper quelque daches ; c'est ainsi qu'ils nomment les presens,

dont tous les Negres ſont fort avides. L'un d'eux ayant vû boire du thé à Monſieur Aniaba, en demanda : on ne lui en voulut pas donner, parce qu'il n'y avoit, lui dit-on, que les blancs qui en bûſſent ; mais il ne ſe contenta pas de cette raiſon, & ayant montré Monſieur Aniaba, il dit que puiſque ce Negre en beuvoit, il en pourroit bien boire. Monſieur Aniaba ſe ſentit choqué de cette réponſe ; mais cela ne l'empêcha pas de deſcendre à terre, & d'y mener avec les Negreſſes du lieu, pendant les huit jours que nous y reſtâmes, une vie qui n'édifia perſonne.

Royaume de Seſtre.

CEtte Terre, connuë ſous le nom de Côte des Graines, ou de Maniguette, (eſpece de poivre fort en uſage, avant qu'on en fiſt venir autant que l'on fait des Indes,) a long-tems été poſſedée par les Fran-

çois, qui y entretenoient pluſieurs comptoirs & y faiſoient un commerce conſiderable. La terre en eſt baſſe, graſſe, & arrosée de quantité de ruiſſeaux & de rivieres, qui la rendent ſi couverte de bois, que par la negligence de ſes habitans, pareſſeux de ſe frayer des chemins, on ne peut entrer dans les villages, que l'un aprés l'autre; ce qui d'un autre côté leur ſert de forteresſe, & les deffend des incurſions que pourroient faire ſur eux, ceux qui ne vont en ces Côtes que pour y faire des eſclaves. La fraîcheur de cette terre y produit une trés-grande quantité de vivres, comme ſont bananes, figues-bananes, que les Eſpagnols appellent pomme d'Adam, ignames, patates, ris, mil, de pluſieurs eſpeces; mays que nous appellons en France bled de Turquie; coroſſe, ananas, pois du païs, de pluſieurs ſortes, fort excellens à manger, giromonts eſpeces de citroüilles, & une infinité d'autres

fruits de terre, qu'il ſeroit trop long de raporter, dont les naturels ſe nourriſſent. Mais en même tems ces lieux aquatiques rendent le païs inpratiquable aux blancs, qui n'y ſçauroient vivre long-tems, à cauſe de la malignité des exhalaiſons de cette terre; preſque toute l'année imbibée d'eau. Cela me fait croire que c'eſt pour cette raiſon que nos François l'ont entierement abandonnée, quoi qu'ils y poſſedaſſent pluſieurs places, à l'une deſquelles ils avoient donné le nom de petit Diepe: & l'autre, devant laquelle nous étions moüillez, ſe nommoit Paris, faiſant comparaiſon de l'abondance du morphi ou yvoire & de cette graine de maniguette, à l'abondance qui ſe trouve à Paris.

Les habitans de ce païs ſont bien faits & induſtrieux, & travailleroient fort bien s'ils s'en vouloient donner la peine: mais ce ſont les plus faineans Negres de toutes la Guinée.

Leur Roi se nomme Pitre, nom que lui ont donné les Hollandois, qui veut dire Pierre, quoi qu'il soit idolâtre comme les peuples. Mais c'est la coûtume parmi eux de prendre & retenir le nom des blancs qui leur ont fait quelque bien considerable. Il y a une trés-belle riviere, qui donne son nom de Sestre à tout le Royaume, & qui par la commodité qu'elle donne de faire facilement du bois, de l'eau & d'autres rafraîchissemens, y attire presque tous les Vaisseaux qui navigent le long des Côtes.

Ils ont plusieurs femmes, comme au Royaume d'Amel; avec cette difference, que celles-ci sont un peu plus chastes & retenuës. Un de nos matelots ayant voulu badiner avec une, elle en fut si scandalisée qu'elle en alla porter ses plaintes à l'Alcaïr du lieu, lequel étant venu avec plusieurs autres, le matelot auroit mal passé son tems, si nous ne les avions appaisez en leur donnant quel-

que peu d'eau-de-vie & de tabac.

Toutes les femmes & filles fument auſſi-bien que les hommes & garçons, avec des pipes ſi groſſes que dix ou douze peuvent long-tems, s'en contenter, ſans être obligez d'y remettre du tabac. Le tuyau en eſt long de cinq à ſix pieds, & la pipe d'environ demi pied de circonference.

Ce ſont elles ſeulement (comme parmi les autres Negres) qui travaillent, & font tout ce qu'il y a à faire dans le ménage, quelque penible que ſoit le travail, pendant que les hommes ſont le long du jour la pipe à la bouche, à ne rien faire, ou a dormir. Elles nagent comme des poiſſons, & lorſque nous voulûmes faire de l'eau, elles vinrent toutes avec empreſſement offrir pour cela leur ſervice, qu'on accepta pour épargner le travail à nos gens. Elles ſe jetterent toutes à la nage dans la riviere pour arriver les premieres au lieu des ſources, & gagner le prix

convenu par pipe d'eau. On les leur paya en monnoye du païs, qui est des Bouges, ou Coris, espece de petit coquillage blanc, qu'on va chercher aux Maldives sur le chemin des Indes Orientales : on les apporte en Europe, & on les achete au quintal, pour négocier ensuite avec cette monnoye dans les Indes où elles ont cours, & sur ces Côtes en quelques Royaumes. Le prix de chacune n'est pas reglé, on en tire avec eux le plus qu'on peut. Leurs maris s'adonnent quelque peu à la pêche, tant en mer que sur cette riviere, qui est fort poissonneuse. Elle s'étend fort avant dans les terres, vers le Nord, & elle peut porter bien avant un Vaisseau assez considerable.

A deux lieuës de son embouchure il y a un grand village, qui porte comme la riviere le nom de Sestre, demeure ordinaire du Roi du païs. Il va nud comme ses autres sujets, à la reserve d'un petit guenillon, dont

il couvre les parties qu'on doit cacher.

Les volailles y ſont trés-communes, & à bon marché, lorſqu'il ne s'y trouve pas une grande quantité de Vaiſſeaux, ou qu'il y a long-tems qu'il n'y en eſt venu: Car alors elles ne valent pas plus de huit ou dix bouges la piece. Nous nous flattions de cette bonne fortune, mais nous fûmes trompez; car à peine en pûmes nous aſſembler une vingtaine, avec quelque peu de ris, & de mil, parce que pluſieurs Vaiſſeaux qui avoient paſſé avant nous en avoient profité.

Les bois ſont remplis d'élephans, de bœufs ſauvages, de cabris, & d'autres animaux de venaiſon, ſans parler des feroces. Mais quoi que ces Negres aiment plus la chair, qu'aucuns habitans de la Guinée, ils ſont néanmoins trop poltrons & pareſſeux pour aller à la chaſſe de ces animaux, où l'on court ſouvent riſque de ſa vie.

Ces

Ces Negres sont affamez au de-là de ce qu'on en peut croire. Dans le tems que je mis pied à terre, on jetta hors de nôtre Vaisseau, une méchante vache, qui étoit morte de maladie. Les Negres du village devant lequel nous étions moüillez, qui est bâti dans l'endroit de l'ancien fort des François, qu'on nommoit Paris, & qui est bien composé de cent Cazes; vinrent aussi-tôt nous la demander, n'osant pas y toucher sans nôtre consentement, quoique nous l'eussions abandonnée; ce qu'on leur accorda aussi-tôt. D'abord chacun prit un coûteau, & on eût dit qu'ils s'égorgeoient au bruit & aux cris qu'ils faisoient en partageant de cette bête. Ils ne se donnerent pas la peine de l'écorcher, mais chacun en coupoit où il pouvoit, puis l'emportoit tout joyeux. Ils n'en laisserent rien, pas même les entrailles, ni la peau, qu'ils mangeoient sans la laver, & à plus de moitié cruë, aprés l'a-

voir miſe ſeulement quelque tems à rôtir ſur les charbons.

Ils envoyerent à leur Roi un morceau de ce mets delicieux, avec le bout de la queuë, qui eſt parmi eux la piece d'honneur, & avec quoi ils s'éventent, & chaſſent les mouches, qui y ſont fort importunes, ſur tout dans la ſaiſon des pluyes, Juin, Juillet & Août.

Ils aiment beaucoup les menilles de fer, & même en portent aux bras & aux jambes, pluſieurs à chaque membre, de la peſanteur de quatre à cinq livres piece.

Il y a dans ces mers, tout le long de la Côte, un excrement qu'on appelle Galeres, qui a environ demi pied de long, ſur quatre doigts de large. Ces Galeres ſont d'un beau violet bordé d'un rouge incarnat; mais ſi venimeuſes & cuiſantes, qu'un de nos matelots en ayant pris une, il ſentit pendant long-tems une violente douleur. Il fallut le garder, de

crainte que par desespoir, il ne se jettât dans la mer. Elles flottent sur l'eau comme un petit bateau ; il y a pareillement à la Côte une espece de poisson semblable à une étoille, qui a une si grande quantité de pieds, qu'il n'est pas possible de les compter.

Il y a dans la riviere de Sestre comme dans les autres d'Afrique, des dragons d'eau qu'on nomme Caïmants : c'est une espece de crocodilles, qui devorent les hommes, quand ils les rencontrent à leur avantage, comme il arriva à deux hommes du Vaisseau l'Impudent, qui furent devorez en passant une riviere où ils s'étoient engagez, sur la Côte des Dents. Cet animal à six rognons d'odeur de musc, qui le fait sentir de loin & le fait éviter. De sa nature il est amphibie, & vit autant sur terre que dans l'eau. Sa machoire de dessous est immobile, & il est, à ce que je croi, le seul des animaux à quatre pieds qui remuë en mau-

geant la machoire ſuperieure ſeule. Sa longueur eſt d'ordinaire de huit à dix pieds, & ſa figure eſt celle d'un lezard. Son corps eſt écaillé à l'épreuve du mouſquet, & à moins que de le tirer par la queuë, au rebours des écailles, on ne peut reüſſir à le tuer.

Il y a de même une grande quantité de Singes de toutes eſpeces, de peroquets & d'autres differents animaux & volatiles.

Leurs Cazes ſont le plus joliment travailleés que j'euſſe encore vû. Elles ſont faites de petits roſeaux, gros comme le poûce, dont l'un ne paſſe pas l'autre, & ajuſtez enſemble trés-proprement. Elles ne ſont pas rondes, comme chez le Roi d'Amel, mais bien quarées. Quelques unes ont un ou deux étages, où l'on monte par une petite échelle, & celles qui appartiennent aux plus pauvres, ſont au moins élevées de terre de trois ou quatre pieds, parce que dans la ſaiſon des pluyes leur païs eſt inondé,

ce qui les oblige de bâtir ainſi. La porte en eſt plus haute que chez les autres Negres, mais l'entrée en eſt extraordinaire : car entrant par la porte, qui eſt toûjours à un angle de la maiſon, il faut marcher en dedans, d'angle en angle, par une petite allée, large d'un pied & demi, au plus, & faire de la ſorte deux circuits autour de la chambre quarée qui eſt au milieu, & qui peut avoir douze ou treize pieds de diametre.

Au milieu de cette chambre, où en plein jour on ne voit qu'à la faveur de quelques roſeaux mal joints, il y a une grande pierre platte, ſur laquelle ils font du feu qu'ils entretiennent toute la nuit, avec beaucoup de fumée, pour chaſſer les maringoüins mouſquittes, & autres importuns inſectes, qui ne les laiſſeroient jamais en repos, étant nuds comme ils ſont.

Je m'entretins avec un de ces Negres, qui parloit bien la langue Fran-

que, & l'interrogeai ſur ſa religion. Il me dit qu'il croyoit un Dieu, & l'adoroit ; que tous les matins il lui demandoit ſes beſoins C'eſt la croyance de tous les Negres de Guinée ; mais ils n'en ſçavent pas davantage, & y ajoûtent beaucoup de ſuperſtitions au ſujet de leurs fetiches.

Nous trouvâmes en arrivant un petit Vaiſſeau Anglois, qui étoit moüillé, & un autre qui levoit l'ancre, qui nous ſalua de trois coups de canon.

Le 15. de bon matin nous apperçûmes deux Vaiſſeaux qui venoient ſur nous à toutes voiles, & à midi nous reconnûmes que l'un étoit Anglois, & l'autre Portugais. Ils moüillerent tout prés de nous. Nôtre chaloupe revenoit alors de terre, chargée d'eau ; on lui fit ſigne du Vaiſſeau Portugais d'approcher, ce qu'elle fit. Le Capitaine qui étoit un Negre libre, s'y embarqua pour ve-

nir à nôtre Vaisseau, avec un interprete que tout le monde crût être Provençal, quoi qu'il le niât fortement : il nous dît qu'il étoit du Bresil, & qu'il venoit de la Baye de tous-les-Saints, pour la traitte des Negres, mais qu'en s'en retournant il avoit essuyé un furieux coup de vent qui l'avoit rejetté sur cette Côte, & l'avoit démâté : qu'il faisoit eau de toutes parts, & que sans le Vaisseau Anglois qui venoit de moüiller, il se seroit perdu : que son Vaisseau étoit en si mauvais état qu'il avoit resolu de l'abandonner, pourvû que nous vouluſſions lui donner passage, & certificat de l'état dans lequel il se trouvoit. Monsieur le Chevalier Damou envoya les Charpentiers de nôtre Vaisseau pour voir en quel état étoit ce pauvre Portugais : & ils le trouverent si mal afforti, qu'il n'avoit pas un clou ni un marteau, ni aucun des instrumens les plus necessaires,

ſes cordages étoient pourris & rompus : ils travaillerent pendant deux jours entiers pour tâcher de le mettre en état de naviger, & raccommoderent ce qui étoit de plus delabré, lui conſeillant enſuite de s'en retourner à l'Iſle de Saint Thomé, qui appartient au Roi de Portugal, & de remettre ſon Vaiſſeau, avec les 80. Negres qu'il avoit négociez, entre les mains des ſujets du Roi ſon Maître. Enſuite il lui fit donner un quintal de biſcuit pour ſa table, & une cinquantaine de livres de chair ſalée; lui recommandant de venir le joindre à Iſſyny, où le tems le preſſoit de ſe rendre, & qu'il l'aideroit davantage. Il promit de le faire ; mais il ne tint pas ſa parole.

Le ſamedi 18. nous levâmes l'ancre de bon matin, & mîmes à la voile. Le lendemain nous eûmes aſſez de peine à reſiſter à la violence des vents, qui devinrent contraires, & nous empêchoient de doubler le

Cap

Cap de Palme, lieu fort reconnoiſſable, par deux gros bouquets d'arbres éloignez l'un de l'autre d'environ trois lieuës, qui paroiſſent de loin comme deux petites montagnes.

Nous le doublâmes enfin, & le 21. ſur les neuf heures du matin nous moüillâmes, crainte de donner ſur quelque roche dont cette Côte eſt bordée. On l'appelle la Côte des Dents à cauſe de la grande quantité d'yvoire qu'on en tire, ou des *qua qua*, parce que les peuples qui l'habitent, ont ſouvent cette parole à la bouche, qui ſignifie ſerviteur.

Les peuples qui habitent cette Terre juſqu'à Iſſyny ſont les plus feroces de tous les Negres. Juſques ici on n'a pû les apprivoiſer, & leur langue eſt des plus difficiles. Nous ne pûmes rien apprendre de ceux qui vinrent à nôtre Vaiſſeau que par ſignes. Ils ont la bouche rouge comme de l'écarlate, ſoit que cela leur

ſoit naturel, ou qu'ils ſe la rendent de la ſorte par artifice. Ils ſe limẽt les dents pour les rendre fort pointuës, ce qui parmi eux eſt un agrément. Ils ſont antropophages, & mangent tous les blancs qu'ils peuvent attraper, & leur propres voiſins, lorſqu'ils les peuvent prendre en guerre.

Leur Côte eſt fort difficile, à cauſe des grands briſans, ce qui fait que les navigateurs y deſcendent rarement. Mais ſi la neceſſité y oblige quelqu'un, ou qu'on veuille traiter avec eux, il faut bien prendre ſes meſures, y aller bien armé, & en grand nombre. Malgré les précautions qu'on a priſes avec eux, les funeſtes accidens qui ſont ſouvent arrivez à des blancs, dans leur Terres, en font avec juſtice apprehender l'approche aux plus reſolus.

Comme on n'a garde d'avancer dans leur Terres, on en ignore l'étenduë, & on ne ſçait ni la forme

de leur Gouvernement, ni leur religion, qui ne peut être que la même des autres Negres leurs voisins. Ils aportent aux Vaisseaux beaucoup de maniguette, du ris, du mil, des volailles, des perroquets, des singes, & quantité d'yvoire, en échange d'eau de-vie, de coûteaux, serpes, haches, & quelques paignes qu'on leur porte.

Le 22. nous remîmes à la voile de bon matin. La Côte est ici trés-difficile à reconnoître, n'y ayant aucune marque plus considerable dans un lieu que dans l'autre, ce qui y rend la navigation trés-incertaine, & lorsque l'on passe le lieu où l'on a affaire, il est trés difficile de regagner contre le vent ce que l'on a une fois perdu.

Le 23. nous moüillâmes sur les trois heures aprés midi; ensuite nous envoyâmes nôtre chaloupe à un petit Vaisseau Anglois, qui passoit assez prés de nous, mais qui s'enfüioit de peur. Notre chaloupe le joignit, &

trouva tout le monde ſous les armes, croyant que nous étions des Forbans qui le pourſuivions. Mais ayant vû que nos gens étoient ſans armes, il les reçût trés-bien, les regala, & leur dît que nous étions prés d'Iſſyny.

On ne voulut pas s'en rapporter tout-à-fait à ce qu'il nous en dît; mais pluſieurs Negres paroiſſant à terre, on y envoya la chaloupe; & ayant moüillé on pria le ſecond charpentier de nôtre Vaiſſeau, qui étoit un Negre libre, & trés-parfait nageur, de ſe jetter à l'eau, & gagner la terre, pour s'informer du lieu où nous étions. Ce Negre malgré ſon induſtrie, eut aſſez de peine à regagner la chaloupe; tant la mer briſe ſur cette Côte. Il raporta que nous étions ſur les Terres du Royaume d'Abaſſam, à dix lieuës de Takuechué, où commence le Royaume d'Iſſyny. Nous reſtâmes-là le lendemain, jour conſacré à la Fête de

saint Jean Baptiste, trés-contens d'être heureusement arrivez où nous voulions aller : dequoi nous rendîmes nos humbles actions de graces à Dieu.

Le 25 nous levâmes l'ancre de bon matin ; & un peu avant midi nous moüillâmes prés Takuechué. Nous n'eûmes pas plûtôt jetté l'ancre, que malgré la grosse mer qu'il faisoit ce jour là, un canot de Negres du lieu aborda nôtre Vaisseau. Ayant apris que nous étions des François qui venions pour nous établir chez eux, & reconnoissant Monsieur Damou, qui avoit déja fait plusieurs voyages sur ces Côtes, Amonin leur maître canotier, & tous ensemble, aprés avoir fait trois tours avec leur canot en grande cérémonie autour de nôtre Vaisseau, monterent dedans avec assurance, chantans & dansans de joye. Monsieur Damou fit saluër le village en leur presence de trois coups de canon. Ils l'en remercie-

rent, & aprés avoir bû & mangé ils retournerent à terre porter la nouvelle de nôtre arrivée, à tous ceux qui ſe trouverent en ce village, qu'on peut nommer le ſecond du Royaume pour la quantité de ſes habitans. Nous y arrivâmes enfin aprés deux mois & quelques jours de navigation, ſur le Navire du Roi le Poly, comme j'ai dit au commencement de cette Relation. Le Capitaine Monſieur Damou étoit ſecondé par les Officiers & Gardes-marine ſuivans: ſçavoir Monſieur de Vieux-champs Lieutenant de Vaiſſeau, Monſieur de Gabaret Lieutenant en ſecond & Capitaine de Brûlot, Monſieur de la Salle premier Enſeigne, Monſieur d'Artaignan ſecond Enſeigne, qui commandoient chacun un détachement de vingt ſoldats: Monſieur de la Garigue dernier & troiſiéme Enſeigne, Monſieur le Baron de Leau, Brigadier des Gardes-marine, qui étoient au nombre de ſept : ſçavoir

Meſſieurs Lotier, la Vie, Irombery, Liniere, la Geniere, Jarry & la Touche. Les Officiers mariniers étoient Chaviteau premier, Grandpré ſecond maître, Ramée premier Pilote, Jobet ſecond Pilote, Beauchamps troiſiéme Pilote, Monſieur Camino de Saint Jean d'Angely Chirurgien Major, le Sieur Jailly Ecrivain du Roi, & Monſieur l'Abbé le Maire Aumônier.

Le reſte du jour & tout le lendemain furent employez en negotiations, & en pluſieurs allées & venuës de canots de Negres, dont neuf ou dix d'entre-eux coucherent à bord.

La nuit dū 26. au 27. ils faiſoient, *aquio*, *mingo*, à tout le monde, c'eſt une maniere qu'ils ont de ſaluër les blancs, qui veut dire, *ſerviteur, mon ami*. Pour le faire comme il faut ils prennent la main de celui qui ſe dit leur ami, & lui tirant les doigts, les lui font claqueter, ce qui eſt parmi eux un ſigne de cour-

toiſie, qu'ils réïterent pluſieurs fois.

Le 27. Monſieur le Chevalier Damou & Monſieur Aniaba deſcendirent à terre, avec quelques gens de ſervice ; & le jour ſuivant, le Capitaine Akafini, Roi d'Iſſyny, arriva d Aſſoco lieu capital du païs, ſuivi d une grande quantité de Seigneurs du païs, & d'eſclaves. Il reçût Monſieur Damou avec tous les témoignages d'eſtime imaginables, & le remercia particulierement de toutes les bontez que le Roi avoit eûës depuis ſi long tems pour Monſieur Aniaba, & en reconnoiſſance il lui permit de bâtir un Fort en ſon païs, dans le lieu qui lui plairoit davantage.

On employa les deux jours ſuivans à gagner l'amitié & la bien-veillance des principaux du païs ; & étant convenus en partie avec eux des moyens de nous établir, Monſieur Damou s'en revint à bord le premier Juillet, fort ſatisfait de ſa negotiation.

Le lendemain nous levâmes l'ancre, & mîmes à la voile, pour aller moüiller trois lieuës plus bas au deſſous de l'embouchure de la riviere, vis-à-vis une langue de terre de deux lieuës de long ſur quatre-vingt ou cent pas de large, entre la mer & la riviere : c'étoit-là où nous nous devions établir, comme dans le lieu le plus commode pour le commerce, & le plus aiſé à deffendre en cas d'attaque : ce fut-là auſſi où le Fort fut conſtruit.

Le 3. & le 4. la mer fut ſi groſſe & briſoit ſi fort, qu'il fut impoſſible de deſcendre. Les briſans ſont preſque toûjours furieux ſur cette Côte, mais particulierement aux mois de Juin, Juillet & Août. Alors elle s'éleve ſi haut qu'on ne ſçauroit deſcendre à terre ſans courir beaucoup de riſque.

Le ſamedi 5. Juillet la mer ayant paru un peu plus tranquille, Monſieur Damou envoya à terre Mon-

ſieur de Gabaret ſon Lieutenant pour reconnoître le terrain dans lequel il vouloit conſtruire le Fort: je le ſuivis avec le R. P. Villard mon compagnon, & lorſque nous fûmes arrivez à la Barre, nous entrâmes avec une partie de nos hardes dans un canot de Negres, qui y étoit venu pour nous prendre (car il eſt à remarquer qu'aucun canot, ni chaloupe, autre que ceux du païs, n'y peut aborder.) Mais à peine fûmes nous arrivez dans les lâmes, que le canot fit *Kikribou*, comme diſent les Negres, c'eſt-à-dire qu'il tourna, & nous avec lui dans la mer. Mais par un trés-grand bonheur nous n'avions pas bien loin à nager ſans trouver fond. Les Negres s'étant jettez à la nage, nous prirent & nous raſſurerent, & à la faveur de la marée nous firent aborder. Nous en fûmes quittes ſeulement pour la peur, boire beaucoup d'eau ſalée & être bien moüillez. Il n'y eut perſonne de

noyé, mais nos hardes furent toutes gâtées, & perduës. Lorſque nous fûmes arrivez à terre, nous ne trouvâmes rien pour nous mettre à couvert ; ainſi nous fûmes obligez de reſter expoſez à l'ardeur du ſoleil pendant le jour.

Quelques heures aprés que nous fûmes à terre le Capitaine Yamoké frere du Roi, Monſieur Aniaba, & pluſieurs autres Negres vinrent nous voir, & voulurent nous mener à Aſſoco. Mais le Sieur de Gabaret ayant ordre de ne point ſortir de cet endroit, nous y paſsâmes la nuit expoſez à une groſſe pluye, qui tomba juſqu'au jour, en ſi grande abondance, que deux François qui ſe trouverent-là avec nous, & qui demeuroient en ce païs depuis pluſieurs années, nous aſſurerent qu'il y avoit plus de ſix ans, qu'ils n'avoient vû pleuvoir de meilleure grace. Pour comble d'infortune, nous n'avions rien à manger, quoi que perſonne

ne manquât d'apetit ; & la nuit étoit déja fort avancée quand Monſieur du Meſnil de Champigny, deſtiné pour commander les François qui devoient reſter à Iſſyny, & qui mourut trois ſemaines aprés, arriva d'Aſſoco, & nous donna quelques morceaux de biſcuit moüillé qu'il portoit avec lui, ce qui fut pour nous un mets trés-délicieux.

Le lendemain le Capitaine Yamoké frere du Roi, & qui lui doit ſucceder ; avec le Capitaine Emond & Monſieur Aniaba, ſuivis de quantité d'eſclaves, qui leur portoient de grands paraſols de diverſes couleurs, vinrent nous trouver dans la campagne, où nous avions paſſé la nuit, ſans maiſon ni tentes. Mais ils ne nous apporterent aucun rafraîchiſſement, au contraire ils nous demanderent de l'eau-de-vie pour boire, & pour emporter avec eux ; nous leur en donnâmes, afin de gagner leur bien-veillance.

Aprés qu'ils eurent bû à leur volonté, le Capitaine Yamoxé fit appeller les François, qui pour lors étoient à terre au nombre de douze ou quinze. Puis il envoya couper une branche d'arbre, & l'ayant prise il la donna au Capitaine Emond, qui la planta dans la terre en nôtre presence, ensuite il la fit toucher à tous les François presens, déclarant à haute voix, qu'au nom du Roi & de toute la nation, il donnoit cette Terre, & la livroit en la puissance des François, pour y bâtir un Fort, & en faire ce qu'ils jugeroient à propos, prenant à témoins tous ceux qui étoient-là presens, car ils ne peuvent parmi eux faire d'actes plus authentiques, n'ayant pas l'usage de l'Ecriture. Nous les remerciâmes de leur bonne volonté, & les priâmes de nous la continuer. Aprés cette cérémonie, ils demeurerènt avec nous deux ou trois heures au bord de la mer, ensuite ils se retirerent.

Le lendemain Monſieur Damou ſuivi de pluſieurs de ſes Officiers, deſcendit à terre, & fit aporter des tentes. Le Capitaine Emond le vint recevoir au ſortir du canot, & alors il fit bâtir promptement par ſes eſclaves une Caze de petits roſeaux couverte de feüilles de palmier, ce qui fut fait en moins de trois heures. Chacun ſe retira dedans pendant qu'on ajuſtoit nos tentes, & chacun campa comme il pût en attendant un meilleur établiſſement. Il ne ſe fit qu'aprés l'audience publique que nous donna le Roi, qui ayant convoqué tous ſes Capcheres, & les principaux de ſon Etat, pour nous recevoir, le fit un jour déterminé en cette maniere.

RECEPTION SOLEMNELLE que fit le Capitaine Akafiny Roi d'Iſſyny à Monſieur Damou, Capitaine de Fregate legere du Roi, & aux autres François de ſa ſuite.

LE ſamedi 9. Juillet, le Roi Akafini envoya le Capitaine Emond vers Monſieur Damou, & les François de ſa ſuite, pour les convier de venir à Aſſoco, eſpece de ville ſituée dans une Iſle de même nom, que forme la riviere éloignée du lieu où nous étions campez de deux grandes lieuës; ou il demeure avec la plus grande partie des Capcheres du païs. Nous y fûmes tous conduits dans un grand canot, au ſon des tambours & trompettes, qui faiſoient un ſi grand tintamare, qu'il étoit difficile de s'entendre.

Lorſque nous fûmes arrivez, tout le peuple attiré par la curioſité accourut ſur le rivage, & nous vint

recevoir. Nous fûmes conduits chez le Capitaine Yamoké frere du Roi, pour nous repoſer ; pendant que chez le Roi on ſe préparoit à nous donner audience.

Lorſque tout fut diſpoſé, on nous vint avertir que le Roi nous attendoit. Monſieur Damou, & ce que nous étions de François ſur le lieu, nous nous y tranſportâmes de compagnie, & paſſâmes trois petites cours, qu'il faut traverſer, pour arriver au Palais, au milieu d'une double haye de ſoldats Negres, armez de ſabres & de fuſils, qu'ils tenoient preſentez, & bandez. Nous fûmes de cette ſorte conduits à la ſalle d'audience ; où le Roi étoit aſſis ſur une eſpece de Trône.

Monſieur Damou, lui ayant fait la révérence, me preſenta à lui pour lui en faire autant ; ce que firent aprés nous tous les autres François, qui nous accompagnoient au nombre de dix ou douze. Il nous fit l'honneur

l'honneur à Mr. Damou & à moi, de nous faire preſenter des ſiéges : les autres ſe placerent où ils purent. Nous demeurâmes-là prés d'une heure aſſis à nous regarder ſans rien dire, de part ni d'autre. Au reſte leur trompettes, leurs tambours, & autres inſtrumens qui faiſoient un bruit épouvantable, nous euſſent bien empêché de nous faire entendre, ſi nous euſſions voulu rompre le ſilence les premiers.

A cette audience aſſiſtoient tous les Capcheres du Royaume, qui étoient aſſis de rang par terre, ou ſur de petits tabourets élevez d'un demi pied. Le Capitaine Yamoké étoit aſſis à la droite du Roi, à un coin de ſon Trône ; & Monſieur Aniaba de l'autre côté, ſur un ſiége plus bas. Le Capitaine Emond ne nous quitta point, & ſe mit prés de nous, ſur un tabouret vis-à-vis du Roi.

La ſalle d'audience eſt une eſpece de petite halle, ou grange, bâtie de

roſeaux, & couverte de feüilles de palmier, haute par le toit d'environ quatorze ou quinze pieds, longue de vingt, & large de quinze; la couverture par les cotez venant juſqu'à terre. Elle n'eſt ni ornée, ni meublée, ni pavée; c'eſt un pur ſable mouvant qu'on a ſous les pieds. Le Trône de ce Roi eſt un lit, qu'il a acheté des Anglois, pour cet uſage; ſoûtenu de quatre petites colomnes torſes, & noirci en façon d'ébenne. Ce lit qui n'a ni Ciel, ni fond, ni rideaux, eſt placé à un bout de cette ſalle, & agencé Dieu ſçait comment, avec quelques mauvaiſes planches, ſur leſquelles il y a trois ou quatre peaux de Tigres étenduës.

Sur le milieu de ce lit étoit aſſis le Roi, ſes pieds pendant à terre, ayant une pipe à la bouche d'environ une braſſe de long, avec laquelle il fume preſque toûjours. C'eſt parmi eux la contenance la plus noble. Il étoit nud, à la reſerve d'une pai-

gne de cotton blanc, rayé de bleu, qui couvroit ce que la pudeur oblige de cacher. Il avoit un chapeau noir bordé d'argent, avec une plume blanche dessus, à la Françoise, & sa barbe grise étoit cordelée en vingt petites tresses, qui étoient enfilées, en soixante morceaux de pierres d'aigris, percées, rondes & longuettes. Cet aigris est une espece de pierre précieuse qu'on trouve parmi eux, qui n'a ni beauté ni éclat. Elle est de couleur bleuë-verdâtre: & ressemble à de la rassade de verre; mais ils l'estiment tant, qu'ils la pesent contre l'or à grand poids. A ce conte ce que le Roi porte à sa barbe vaut plus de mille écus.

A côté du Roi sur ce même Trône, mais tant soit peu en arriere, étoient assises ses deux femmes favorites, qui portoient chacune sur leurs épaules un large sabre, à poignée d'or, d'où pendoit la figure d'un crane de brebis d'or, gros comme

nature ou plus. Sur le fourreau il y avoit une groſſe coquille de même, autour de laquelle étoient enfilée une centaine de dents de Tigres qu'ils avoient percées

Ces deux femmes étoient ornées de grands colliers d'or, de braſſelets de même, & de grandes plaques d'or, en forme de mammelles; qui par le moyen d'une chaînette de même, leur deſcendoient ſur le ſein. Leurs cheveux étoient laſſez de quantité de petits ouvrages d'or, mais elles n'étoient vétuës, non plus que toutes les autres que d'une paigne de cotton qui leur ceignoit les reins. Derriere ces deux premieres il y en avoit ſix autres ſur le même Trône, mais debout, qui étoient vétuës de menilles d'or, de petites plaques, & d'autres ouvrages; mais non pas ſi richement que les premieres. Chacune d'elles eſt deſtinée à lui porter quelque choſe, qui ſoit à ſon uſage. L'une lui porte ſa pipe,

& n'a pas d'autre occupation ; l'autre son verre , l'autre une petite bouteille d'eau-de-vie , dont il est fort amateur ; les autres ont divers emplois de cette nature.

Au pied de son Trône des deux côtez, directement au dessous de lui, étoient deux hommes armez de sabres , richement ornez de grandes plaques & colliers d'or , lesquels tenoient en leur main chacun une sagaye garnie d'or.

Aprés que nous eûmes bien examiné toutes ces choses , & que le Roi eût achevé de fumer sa pipe, il fit cesser tous les tambours & trompettes, qui n'avoient pas discontinué depuis que nous étions entrez : & alors s'étant fait un profond silence , le Roi nous envoya demander tout bas, par Monsieur Banga qui nous servoit d'interprete, quel sujet nous conduisoit en ce lieu, & ce que nous desirions de lui. Nous lui fismes dire par le même interprete que le desir

de lui preſenter nos reſpects nous conduiſoit à Aſſoco, du bord de la mer où nos autres confreres étoient ; mais que l'envie d'établir la foi Chrétienne, & d'enſeigner à ſes ſujets le chemin du Ciel, & enſemble de lier un bon commerce entre ſes peuples & les François, leurs anciens amis, dont ils tireroient dans la ſuite un grand ſecours, tant pour leurs beſoins, que pour les deffendre contre leurs ennemis, nous avoit attirez du fond de la France, & amenez chez-eux, dans l'eſperance qu'ils répondroient de leur côté aux bonnes intentions que ſa Majeſté Trés-Chrétienne avoit pour eux, dequoi Monſieur Aniaba là preſent, & le même Banga qui nous ſervoit d'interprete, nous pouvoient ſervir de garants

Le Roi nous envoya ſur le champ remercier des ces honneſtetez, & marquer ſa reconnoiſſance, des bontez que le Roi Trés-Chrétien avoit

toûjours euës pour lui, & pour ſes ſujets. Environ trois quarts d'heure s'employerent en compliments de part & d'autre, ſans pourtant rien faire paroître ni rien faire entendre à tous les Capcheres & Seigneurs, qui étoient là attentifs & dans un grand ſilence. Aprés cela le Roi ſe leva bruſquement de ſon Trône, tous les autres demeurans dans leurs places ſans en bouger, excepté le Capitaine Yamoké ſon frere, le Capitaine Emond, & deux ou trois autres des principaux qui le ſuivirent. Un moment aprés il nous envoya chercher Monſieur Damou & moi, & demanda à Monſieur Damou par grace une reconciliation avec Monſieur Aniaba, avec lequel il s'étoit broüillé depuis peu pour ſes mauvaiſes manieres : ce que Monſieur Damou lui accorda de bon cœur : ainſi il les fit toucher dans la main l'un de l'autre, & cette premiere entrevûë ſe termina de la ſorte.

Nous fûmes reconduits chez le Capitaine Yamoké, qui nous regala tout le jour de quantité de poiſſon, qu'ils accõmodent parfaitement bien avec de l'huile de palme ; d'un cochon ſauvage qu'il fit tuer, & de quelques volailles. Tout le jour, & une partie de la nuit, ſe paſſerent en fanfares de leurs trompettes & tambours, & en danſes qu'ils faiſoient devant nous ſur le ſable, pour nous réjoüir : le lendemain trois heures avant le jour, ils étoient à nôtre porte, faiſant le même carillon.

Sur les onze heures nous eûmes une ſeconde audience du Roi, en preſence de ſes Capcheres : où ayant encore bruſquement quitté ſon Trône, comme la premiere fois, & laiſſé là ſes femmes & la populace, il nous conduiſit, avec ſes Capcheres, dans une petite Cour voiſine, ſous un cocoyer, où chacun s'aſſit par terre à l'exemple du Roi. Là il nous demanda en confidence quel ſecours

il

il nous pouvoit donner pour la construction de nôtre Fort. Monsieur Damou le pria de commander qu'on coupât de gros pieux, & d'ordonner à ses Capcheres de les faire porter par leurs esclaves : dequoi ils convinrent moyennant quelque present qu'il fallut promettre à chacun d'eux.

Ils se mirent en devoir d'accomplir leur promesse, & ils nous apporterent trois ou quatre canotées de gros pieux de quinze à seize pieds de long. Le quatorziéme du mois on commença la construction d'une des courtines du Fort, qui fut tracé ce même jour, & flanqué de deux bastions, afin que chacun eût quatre piéces de canon de huit livres de balle, avec quelques pierriers.

Du Roi d'Issyny, de son Palais, de sa Cour, des Palabres qu'il tient avec ses Courtisans, de ses richesses, de son pouvoir, & de la succession à la Couronne.

LE Roi qui régne aujourd'hui en ce païs, est un vénérable vieillard, nommé Akafini, comme nous avons dit ci-devant, âgé d'environ soixante & dix ans; bel homme, grand & majestueux, & fort ami de tout tems des François, qu'il a essayé plusieurs fois d'établir dans son païs avant même qu'il fût Roi, & pendant le régne de Zerta son predecesseur. Son séjour ordinaire est Assoco, quoique quelquefois il demeure environ quatre mois à Takuechué, sur le rivage de la mer, où il a une maison.

Son Palais est bâti de roseaux entrelassez, enduit de bouë, qu'il a fait peindre avec de la terre rouge, gri-

se, & jaune, en plusieurs endroits, mais sans ordre ni dessein. Il y a deux ou trois appartements en bas, & autant en haut, tous terrassez comme je viens de dire, & il est couvert de feüilles de palmier.

Ce Palais est au milieu de plusieurs grandes enceintes, ou palissades de roseaux, qui forment trois cours, avant que d'y arriver. Pour entrer dans la premiere de ces cours il faut mõter par une large échelle trés-difficile, de sept ou huit échelons, separez de prés de deux pieds. Lorsqu'on est au haut, on en trouve une autre de la même structure, par où il faut descendre, & où tout autre que les Negres, qui y sont accoûtumez, ne peut manquer de tomber rudement, & de se blesser, s'il ne s'en donne bien de garde. Les Cazes de ses femmes sont autour de ce Palais; elles ne sont bâties que de simples roseaux, & couvertes de feüilles de palme, comme les autres Ca-

zes de Negres. Il n'y a dans tout le Royaume que cette Caze du Roi, celle de ſon frere Yamoké, qui doit lui ſucceder, celles de deux ou trois autres brembis, ou capcheres, leſquels en ont fait bâtir à Aſſoco depuis peu, qui ſoient plâtrées de terre. Toutes les autres, celles mêmes des Capcheres, ne ſont que de méchantes cabanes, pires que celles des charbonniers des forêts de France. Le Roi tient ordinairement à la barriere de cette premiere cour, dont je viens de parler, d'eux de ſes eſclaves en ſentinelle. Ils ont chacun une ſagaye en main, & un ſabre à la ceinture; & ils ſe rélevent d'eux-mêmes, les uns les autres, lorſqu'ils y ont été un certain tems, ſans que pour cela ils ayent beſoin d'Officier pour les commander, ni de corps de garde. Lorſque le Roi va quelque part, il y en a une cinquantaine qui l'accompagnent armez de fuzils & de ſabres, avec quelques-uns de ſes

Baboumets, c'eſt-à-dire anciens, & des Capcheres de ſon Etat, dont ſa Cour eſt composée. Tous s'étudient à lui plaire, & à gagner ſon amitié; & pour cet effet ils le vont voir pour le divertir, l'entretenir, fumer avec lui, & faire le palabre, s'il eſt néceſſaire ſur la moindre choſe qui ſe preſente; c'eſt-à-dire le conſeiller, & examiner avec lui les affaires qui ſe preſentent à décider: pratique qu'ils obſervent inviolablement ſur toutes choſes, & qui provient du grand loiſir qu'ils ont, & de leur peu d'occupation: mais qui a ſon merite, quoi qu'elle ſoit fort ennuyeuſe, & chagrinante, pour ceux qui ont beſoin de quelque choſe qui exige ce Palabre, à cauſe de leur extrême longueur à ſe determiner. Cette longueur provient de la trop grande liberté qu'un chacun y a de dire ſon ſentiment, juſqu'aux eſclaves, qui n'en ſont pas exclus. Mais c'eſt auſſi par là qu'ils ſe conſervent, & ſe

maintiennent en l'état où ils ſont, n'étant pas facile de les tromper. Au reſte quoi que leur Conſeil ſoit ainſi public, ils gardent néanmoins ſi étroitement le ſecret, ſur ce qui a été reſolu, qu'on les tueroit plûtôt, que de rien découvrir. Si quelqu'un l'avoit violé, pour quelque cauſe que ce fût, ils lui couperoient ſans remiſſion la tête; ou par grace ſpeciale ils le dépoüilleroient de tout ſon bien, & le laiſſeroient ainſi dans l'infamie mourir de faim, s'il ne ſçavoit pas gagner ſa vie.

Il eſt difficile d'exprimer poſitivement les richeſſes du Roi, non plus que d'aucun Brembi du Royaume, car ils prennent tous un trés-grand ſoin de les cacher, & d'en dérober la connoiſſance à tout le monde. On en peut ſeulement raiſonner par conjectures, & par ce qu'on en dit, ſur ce qu'ils veulent bien qu'on en ſçache.

C'eſt une choſe digne d'admira-

tion que les Negres qui ſont naturellement ſi ſuperbes, qui veulent paſſer pour infiniment plus riches qu'ils ne ſont, & qui enragent quand on les appelle en leur langue *agingompoué* qui veut dire *gueux*, prennent tant de peine de cacher leur or lorſqu'ils en ont. On pourroit dire que le peuple, ou même les petits Capcheres, auroient quelque eſpece de raiſon, par la crainte que les ſachant riches, on ne leur fiſt quelque avanie pour leur faire donner de l'argent, comme il arrive d'ordinaire lorſqu'on a le vent que quelqu'un en a. Le Roi le lui envoye demander, à quoi il faut qu'il obéïſſe, s'il n'aime mieux perdre la tête. Mais que le Roi même, Yamoké ſon frere, & les premiers du Royaume le cachent en terre, & en dérobent la connoiſſance à tout le monde, hormis à une ſeule perſonne qui entre avec eux en confidence du ſecret, c'eſt ce qu'on ne ſçauroit compren-

dre. Si on en veut croire les Negres, & même deux de nos blancs, qui ont demeuré en ce païs pluſieurs années, le Roi Akafiny a pluſieurs grands coffres rempiis de poudre d'or, auſſi-bien que ſon frere Yamoké, & ces mêmes blancs aſſûrent avoir vû ces grandes richeſſes, je veux dire ces coffres remplis de poudre d'or, qu'ils vuiderent & étendirent ſur de grandes nattes pour le leur faire voir, un jour qu'ils étoient en réjoüiſſance, & qu'il y avoit un peu de vin ſur le jeu. Mais ils leur en ôterent bien tôt la connoiſſance, & retournerent les cacher ſi bien, qu'ils n'en ont jamais plus rien vû depuis. Leur cache eſt ordinairement au pied de quelque grand arbre, ou dans des bananiers, & ils ſont ſeuls avec leur confident, auquel ils font manger toutes les fetiches, pour garant du ſecret, lorſqu'ils font cette operation. Ils le viſitent tous les ans pour changer de coffre, & y

mettre ce qu'ils ont amassé de nouveau, n'en tirant jamais que pour des necessitez trés-pressantes, comme si quelqu'un d'eux, ou de leurs principaux Babournets ou Brembis, tomboient en esclavage, pour l'en retirer, fallût-il son pesant d'or; ou pour soûtenir les frais d'une guerre, pour engager leurs voisins d'embrasser leur querelle, & chose semblable; car pour les autres necessitez ils auroient regret d'y mettre un écu; & il est trés-constant que le Roi & toutes ses femmes ne dépensent pas dix pistolles d'or par an, tant en vivres qu'en habillemens, se contentant de peu. Il va lui même au marché acheter du poisson, une Banane, une igname, ou quelqu'autre bagatelle, qu'il marchande plus longtems, que ne feroit le dernier de ses esclaves (chose dont je suis témoin oculaire) tant il est avare, vice ordinaire à toute la nation. Il a quelque livres d'or hors de la cache, qu'il expo-

ſe au commerce, outre celui qui eſt en œuvre, c'eſt-à-dire en plaques, & en fetiches pour les jours ſolemnels, lorſqu'il faut paroître, comme j'ai dit dans le chapitre precedent. Avec cet or exposé au commerce, qu'il exerce preſque ſeul dans le Royaume, il envoye à tous les Vaiſſeaux qui paſſent acheter quantité de poudres, & de fuſils; marchandiſes qu'il a ſeul le pouvoir de negocier, avec ſon frere Yamoké, & le Capitaine Emond : Il eſt deffendu à tout autre de le faire, ſous peine de confiſcation. Il achete encore quantité de paignes, de perpetuânes, de toilles à demi usées, & de tabac qu'il revend enſuite en détail, dans ſon païs, & les envoye par ſes eſclaves vendre dans les montagnes, & aux lieux les plus avancez dans les terres, où il gagne deux, trois, quatre, cinq, ou ſix pour cent, de la main à la main, ſans riſque, & ſans frais, ce qui fait que ſon or ſe mul-

tiplie d'une maniere qui n'eſt pas concevable. Ce qui confirme l'opinion qu'on a de ſes grandes richeſſes, c'eſt qu'il ne dépenſe rien pour ſa table, ni pour ſes habits ; pour ſes femmes, ni pour ſes eſclaves, auſquels il ne donne rien, tous étant obligez de travailler pour gagner leur vie.

Quant à ſes revenus, il n'en a aucun de fixe ; mais il a ſeulement quelques confiſcations, & amendes, comme je dirai au chapitre de la Juſtice. Ainſi l'on peut dire, parlant abſolument, que le Roi d'Iſſyny eſt trés-pauvre, quoi qu'Akafiny qui régne aujourd'hui ſoit trés-riche, n'y ayant aucun fond attaché au Domaine : ce qui fait que ceux qui aſpirent à la Couronne, travaillent jour & nuit à devenir riches par le commerce, & amaſſent de l'or pour ſe faire reſpecter. Le Roi a ſa part aux vols du Royaume, auſſi-bien qu'aux daches, c'eſt-à-dire aux preſens que les blancs

ſont à ſes ſujets, s'ils ſont à ſon goût. Par exemple lorſque les canotiers vont à bord de quelques navires, ſi le Capitaine leur fait quelque dache, comme il arrive ordinairement, ils ſont obligez de les porter au Roi qui leur en laiſſe ce qu'il lui plaît, & en prend ce qui l'accommode. Il fait d'autres ſemblables vilenies, intolerables à toute autre nation qu'à celle des Negres.

Dans le tems de la ſemaille des grains, qui ſe fait, celle du ris aux mois de Septembre & Octobre; celle du mahys ou bled de Turquie aux mois d'Avril & Mai; celle du millet aux mois d'Octobre & Novembre; le Roi va en perſonne dans les champs, qu'il a fait préparer par ſes eſclaves; leſquels lui doivent tous une journée, ou deux de leur travail gratis, & non davantage. Il les fait enſemencer en ſa preſence, aſſis ſous quelque arbre à la fraîcheur, puis boit avec eux le vin de

Palme, & met sa Fetiche pour la garde du champ, auquel personne n'oseroit toucher, crainte de ladite Fetiche, qui les tueroit à ce qu'ils croyent fermement. Il y retourne au tems de la moisson, qui est aux mois de Decembre & Janvier pour le ris, Août & Septembre pour le mahys; Février & Mars pour le millet. Là il invite tous ses sujets à cueillir ses grains, & lui même en coupe quelques poignées, pour leur donner l'exemple, qu'un chacun suit à l'envi: & cela d'autant plus volontiers, que le moissonneur a le tiers de la moisson, qui lui est dûë pour son salaire, & qu'il emporte sur le champ: de sorte que de trois gerbes qu'un homme coupera, le Roi n'en aura que deux, & le moissonneur la troisiéme. Ses grains coupez, & seichez au Soleil, il les fait ramasser dans de petits greniers, qu'il a autour de son Palais. Mais il y a ceci de remarquable, qu'il ne mange jamais de son

grain, de ſorte qu'il faut qu'il échange autant de ſon ris, mahys & millet qu'il en a beſoin, avec quelqu'autre Capchere; ayant cette ſuperſtition, que s'il mangeoit de ſes grains, ſes terres deviendroient ſteriles.

Le pouvoir du Roi eſt trés-mediocre, ſinon à l'égard des pauvres, & des eſclaves, ſur leſquels il en a un abſolu, & auſquels il pourroit faire couper la tête, en cas de deſobéiſſance; mais pour les Brembis ou Capcheres il auroit de la peine à les reduire, ſur tout s'ils avoient du bien & des eſclaves en grand nombre. Car par ce moyen ils s'érigent en petits Seigneurs, & ſont comme dans l'indépendance, hormis en certaines occaſions, qu'ils ſont obligez de ſe trouver aux Palabres publiques, comme les autres, & d'aider de leurs forces le Roi lorſqu'il s'agit de la conſervation publique, s'ils ne veulent s'attirer à dos les autres Brembis leurs confréres, que la

jalouſie anime ſouvent & plus qu'en aucun lieu du monde, pour leur ſuſciter des affaires afin de piller dans le deſordre, l'or & les eſclaves qu'ils poſſedent.

Celui qui ſuccede au Roi dans le Gouvernement de l'Etat, c'eſt ſon plus proche parent, à l'excluſion de ſes enfans propres, auſquels il ne peut rien laiſſer par les loix du païs. Ils n'ont point d'autre bien que ce qu'ils ont amaſſé pendant la vie de leur pere, qui leur aide autant qu'il peut, & leur fait apprendre quelque métier, pour s'en ſervir aprés ſa mort. Cette Loi eſt generale pour tous les autres enfans des ſujets, qui n'heritent pas de leurs peres, mais bien les plus proches parens à l'excluſion de ceux-là. Pour les enfans du Roi, on les honore & reſpecte pendant qu'il vit, & on leur donne des gardes, qui les accompagnent toûjours par tout avec des armes. Mais le Roi eſt-il mort, on ne les

regarde pas ſeulement, & ils ne ſont en rien diſtinguez des autres, s'ils ne ſont pas honnêtes gens, & n'ont pas des qualitez qui les faſſent eſtimer. On leur donne quelques eſclaves à la mort de leur pere, & voilà tout leur bien. Pour ce qui eſt du ſucceſſeur, il prend tous les eſclaves ſeulement, & celui qui doit ſucceder à ce ſucceſſeur, ou nouveau Roi, ſe ſaiſit de tout l'or qui ſe trouve. Ainſi il arrive ſouvent que celui qui doit ſucceder au nouveau Roi, eſt plus riche que le Roi même, ayant tout l'or que le deffunt poſſedoit, avec ce qu'il peut poſſeder de ſon fond, qui ſouvent n'eſt pas peu de choſe, tous les Brembis, & ſur tout ceux qui ſont ſi prés de la Couronne, ſe mêlant du negoce, comme j'ai dit, & ne dépenſant preſque rien.

Des habitans du païs, de leur taille, esprit, genie, industrie, inclinations & forme de vêtemens.

OTez la couleur noire aux gens de ce païs, ils n'ont rien de desagréable dans le corps, ni dans le visage; il y en a fort peu de camus parmi eux, étant presque tous d'une riche taille, quoi qu'il s'en trouve quelques uns de plus grands. Leurs corps sont bien proportionez & paroissent d'une force, & d'une agilité nompareille. Ils ont l'œil vif & étincelant, & les dents plus blanches que l'yvoire, en ayant un soin extraordinaire, ne cessant de les frotter avec un certain bois qui croît dans le païs, lequel a la proprieté de les blanchir, d'empêcher qu'elles ne se gâtent, & de fortifier les gensives.

Ils sont trés-soigneux d'entretenir leur couleur noire, se frottant pour

cet effet tous les jours d'huile de palme delayée avec du charbon pilé : ce qui rend leur peau luiſante, noire, delicate, & unie comme une glace Ils ne ſouffrent ſur leur corps aucun poil, ni ordure. A meſure qu'ils vieilliſſent, leur noirceur diminuë, leurs cheveux qu'ils portent courts, & cotonnez griſonnent. Ils en ſont ſoigneux juſques à l'excez, & les cordonnent en cent façons differentes, y recherchant tous les jours de nouvelles gentilleſſes. Ils les peignent avec une eſpece de fourchette de bois, ou d'yvoire, à quatre dents, qu'ils font pour cet uſage, & qui y demeure toûjours attachée. Ils les engraiſſent comme leur corps d'huile de palme mêlée de charbon, pour entretenir leur couleur & les nourrir. Enſuite ils y attachent quantité de petits ouvrages d'or, ou quelque joly coquillage, chacun eſſayant de ſurpaſſer ſon voiſin, par quelque nouvelle mode.

Ils n'ont point l'uſage des raſoirs ; mais à leur défaut ils affilent ſi adroitement un coûteau, qu'ils s'en ſervent auſſi bien que du meilleur raſoir de Langres. Les uns ſe font raſer avec ces raſoirs une partie de la tête, & laiſſent leur cheveux de l'autre côté, qu'ils accommodent de telle maniere, que d'abord on y ſeroit trompé, en les prenant pour un bonnet qu'ils portent ſur l'oreille. D'autres ſe la font raſer diverſement, & laiſſer par-ci par-là de groſſes poignées de cheveux, ſemblables à de petites iſles, de differentes formes & figures, ſelon que leur ſuggere leur fantaiſie & leur imagination.

Quoi que la barbe leur croiſſe aſſez tard, ils en ſont néanmoins trés-amateurs, ils la peignent tous les jours. Peu ſe la font couper, mais preſque tous la portent grande comme les Orientaux. Ils aiment tous naturellement la propreté, & ſont ſans-ceſſe à ſe laver le corps, les

mains, le visage, & même toute la tête. La nudité ne leur fait point de honte ni de peine, aussi vont-ils presque tous nuds à la reserve des Brembis, ou Baboumets (qui en leur langue veut dire riches, ou chefs) & qu'en langue Franque ils appellent Capcheres. Ceux-ci portent une paigne longue d'environ deux aulnes, & large de deux tiers, dont ils cachent leur nudité; la ceignant autour d'eux, & passant un bout entre les cuisses, qu'ils laissent traîner derriere, pendant que l'autre leur pend par le devant. Quelques-uns la portent en bandouliere, la passant sur une épaule, & l'attachant par les côtez. D'autres enfin la portent sur les épaules en forme de manteau. Les esclaves & les pauvres n'ont que quelque haillon fait d'herbe, ou d'écorce d'arbre, dont ils couvrent seulement ce que la pudeur veut qu'on cache; le reste de leur corps reste nud. Quelques-uns d'entre-eux portent des

bonnets faits de peaux de cabrits : mais peu s'en ſervent, s'ils ne ſont Capcheres. Ils ſont néanmoins trés-curieux des bonnets & chapeaux d'Europe qu'ils achetent volontiers, pourvû qu'ils ne paſſent pas le prix d'un ou deux écus: car étant extrêmement ménagers, ils n'en voudroient pas donner davantage. Alors ils ne ſe ſervent de ces bonnets ou chapeaux que dans les occaſions où ils veulent paroître, ayant un orgueil & une ambition demeſurée, d'être eſtimez riches, plus qu'ils ne le ſont en effet.

Ils ont un eſprit & un jugement exquis. D'ailleurs ils ſont fins, adroits, & ruſez au dernier point; menteurs au de-là de ce qu'on en peut dire; & larrons plus qu'on ne peut penſer : qualité cependant qu'ils ne veulent pas qu'on leur attribuë, & on ne ſçauroit leur faire plus de chagrin que de les appeller *Crouki*, qui veut dire en leur langue voleurs.

Leur adreſſe paroît néanmoins en cela principalement, & lorſqu'ils ſont dans la Caze de quelque blanc, il faut égalemennt prendre garde à leurs pieds & à leurs mains. Car s'ils ne peuvent emporter ce qu'ils ont apperçû & qui leur fait plaiſir, pourvû qu'il ſoit par terre, ils l'enſablent adroitement avec les pieds, ſans qu'on y prenne garde, puis ils le viendront prendre lorſqu'on en aura perdu le ſouvenir. Le 22. Septembre 1701. ils vinrent de nuit chez un de nos ouvriers, homme d'âge, & qui étoit toûjours ſur la défiance, parce que quelques jours auparavant on avoit crocheté ſon coffre, & emporté une partie de ſes hardes. Ils l'amuſerent pendant quelque tems, puis firent ſemblant de ſe retirer : cet homme le crut de bonne foi, & s'endormit tranquillement. Un moment aprés ceux qui étoient au guet entrerent, & emporterent adroitement ſans l'éveiller, ce même coffre, avec ce

qu'il y restoit de linge, & d'autres nipes à son usage. Le sentinelle s'en apperçût, & avertit; on courut aprés, mais inutilement; car ils gagnerent la riviere, & avec un canot qu'ils tenoient prêt ils s'en allerent contens. Cependant quelques semaines aprés ils capitulerent, & forcez par les plaintes continuelles qu'on en faisoit à leurs Capcheres, ils raporterent le coffre avec une partie de ce qui étoit dedans. A leur égard ils se dérobent ce qu'ils peuvent, mais non pas si communément qu'aux blancs, aussi n'ont-ils pas tant de choses à perdre.

Il ne se faut pas étonner s'ils sont si voleurs; car outre qu'ils y sont naturellement portez, il n'y a point parmi eux de loix ni de punition contre ce crime, qu'ils traittent d'adresse, donnant des loüanges au plus grand larron, comme à l'homme le plus adroit. Cela enfle le courage aux autres, & leur fait un veritable

plaiſir. Ils s'en rient entr'eux à gorge déployée, s'apprenant les uns aux autres leurs tours de ſoupleſſes, afin de s'y ſtiler. Le Roi même, choſe véritable, & qui cependant paroît fabuleuſe, autoriſe tellement ce vice, que ſi quelqu'un de ſes ſujets a commis quelque grand larcin dont il apprehende les ſuites, il n'a qu'à le lui déclarer, lui en donner la moitié, & dormir tranquillement, ſans craindre aucune fâcheuſe affaire. Il eſt même de moitié avec tous les larrons de ſon Royaume, pour les vols faits ſur les blancs. Son fils aîné, qu'il aime uniquement, nous vint voir au mois de Septembre 1702. On le reçût du mieux qu'il nous fut poſſible, & comme on étoit ſur ſes gardes, de peur qu'il ne fût rien fripponné, il ne pût emporter autre choſe qu'une petite faliere d'étain, dont nous nous ſervions, & qu'il cacha adroitement; mais il nous la rendit huit jours aprés, parce que nous l'importunâmes

l'importunâmes fort pour la ravoir, & qu'il voyoit que nous ſçavions que c'étoit lui qui l'avoit dérobée. Cependant une ſi baſſe action ne le démonta pas, ne lui fit aucune peine, & ne l'empêcha pas de nous venir voir comme à l'ordinaire.

Je trouve que le larcin autorisé de cette ſorte, eſt un obſtacle preſque invincible à l'établiſſement du Chriſtianiſme, qui a une extrême horreur de ce crime; car c'eſt un des principaux points de ſa doctrine, univerſellement reçûë de toute l'Egliſe, que jamais les pechez ne ſont pardonnez, qu'on n'ait auparavant reſtitué ce que l'on a dérobé. Et il faudroit ſans doute une grace tout-à fait victorieuſe pour vaincre en eux une paſſion ſi violente, qu'ils fomentent & cultivent tous les jours, au lieu de l'étouffer : ils ſe rendent ainſi de plus en plus indignes de celles qui pourroient leur procurer la connoiſſance du vrai Dieu, & leur converſion.

Ils payent trés-difficilement leurs dettes,& ſont dans une ſi grande défiance, que ſi l'on achete quelque choſe d'eux, ils veulent qu'on leur péſe l'or avant même d'avoir montré la marchandiſe. Il en eſt de même ſi l'on a affaire de leur ſervice ; il faut commencer par les payer d'avance, à quoi l'on eſt toûjours trompé, car ils n'accompliſſent jamais entierement leurs conventions ; encore faut-il ſouvent, pour avoir la paix, leur donner des daches, c'eſt-à-dire des preſents, deſquels ils ſont trés-avides. Cela n'eſt pas reciproque, car ſi on leur vend quelque choſe, ils veulent toûjours qu'on leur faſſe credit, ſinon du tout, au moins d'une partie ; & tâchent toûjours de demeurer en reſte, par un eſprit de friponnerie, qui eſt commun à tous, depuis le Roi juſqu'au dernier eſclave.

Le fils du feu Roi nommé Zapin devoit cinq Tacous, c'eſt-à-dire

vingt cinq sols, à une personne de nôtre Fort. Sept mois aprés, il lui nia mal à propos une partie de la dette, & ne lui en voulut donner que trois. Enfin ils sont d'une telle avarice, & d'une si grande œconomie, qu'ils pleureroient huit jours s'ils avoient tué un mouton : ce qu'ils ne font que lorsqu'il y a des blancs de consideration chez-eux, dont ils esperent tirer dix fois plus qu'il ne vaut. Ils en nourrissent quelques-uns aussi bien que des volailles, mais c'est uniquement pour les vendre, afin d'amasser de l'or, (en la possession duquel il mettent leur unique bonheur) pour paroître riches & Capcheres. Car ils seroient au desepoir d'en avoir depensé cinq sols, pour acheter dequoi vivre ; se contentant pour leur nourriture de quelques bananes, avec quelques petits poissons que leurs esclaves prennent à la ligne ; ou bien de quelques méchantes crabes qu'ils trouvent au bord de

la mer, avec de trés-méchante eau. S'ils trouvent quelques bêtes mortes, il n'importe que ce ſoit de maladie, ils en font un grand regale, comme nous avons vû par experience, en un bœuf qui mourut de maladie au bord de Monſieur le Chevalier Damou. La mer l'avoit jette à terre quelques jours aprés, à demi pourri, il ne laiſſa pas cependant d'être ramaſſé, par ces malheureux, qui en firent de grands feſtins. C'eſt ce qu'ils font à l'égard de toute autre ſorte d'animaux, qu'ils peuvent trouver, étant naturellement ſi grands mangeurs, que lorſqu'ils ſont chez les blancs, un ſeul d'eux mange plus que ſix autres, parce qu'il ne lui en coûte rien.

Ils ſont ſi peu obligeans que c'eſt aſſez qu'une choſe faſſe plaiſir, pour qu'ils ne la faſſent pas; & ſi l'on a affaire de quelque choſe qui concerne leur miniſtere, il faut feindre de n'en avoir pas beſoin, de peur de le payer du moins au centuple.

Ils ſont ſi âpres au gain qu'ils ne craignent pas de venir de deux ou trois lieuës chargez de méchans fruits, ſous l'eſperance de gagner cinq ſols; mais ſi l'on a beſoin d'eux pour faire porter quelque choſe, ſeulement a un demi quart de lieuë, ils ne le feront pas, crainte de faire plaiſir, & ſi on les y oblige à force de les flatter, & de les prier, & en les payant ce qu'ils veulent, c'eſt à-dire plus que graſſement, ils auront la malice de le jetter par terre à moitié chemin, & de s'en retourner ſur leurs pas, ayant été payez d'avance ſelon la coutûme. Ils laiſſent par là ceux qui les ont employez dans un plus grand embarras que devant, comme je l'ai éprouvé pluſieurs fois. Ainſi je puis dire ſans hiperbole que de toutes les nations de la terre, la plus maligne, la plus fourbe, & la plus ingrate eſt celle des Negres, auſquels plus on fait de bien, moins ils ont d'amour & de reconnoiſſance.

Des femmes, de leur genie, mariages, éducation des enfans, & habillemens.

LEs femmes de ce païs ſont bien faites & bien proportionnées, quoi que d'une beauté trés-mediocre. Elles ont de l'eſprit, ſont fines & rusées, & beaucoup plus ſur l'avarice que les hommes : d'ailleurs trés-adonnées à la luxure, qui n'eſt pas parmi elles un mal, pourvû qu'elles ne ſoient pas mariées, & qu'elles n'ayent pas mangé la fetiche, pour garant de fidelité à leur maris ; car pour lors elles ſont obligées à la continence, & croiroient que ſi elles y manquoient, la fetiche les tueroit.

Elles ſont ſans-ceſſe occupées devant un petit miroir, à ſe parer, à ſe frotter les dents pour ſe les rendre belles, à accommoder leurs cheveux en cent façons differentes, les engraiſſant au lieu de gomme, avec de l'huile de palme, & y attachant

tous les bijoux les plus précieux qu'elles ayent, qui consistent en quelques petits ouvrages d'or, & tout cela pour plaire, & inspirer de l'ameur sur tout aux blancs, ausquels elles s'abandonneroient volontiers si elles ne craignoient pas leurs maris, qui ont le pouvoir, lorsqu'elles sont convaincuës d'adultere, de leur couper la tête, aussi bien qu'à celui qui en a joüi, s'il n'a pas de l'or à peser sur le champ, pour appaiser sa colere. Entre-eux ils en sont quittes communément pour une telle action en payant une bende, c'est-à-dire cent francs, au mari lezé: quoi que ce ne soit pas une regle generale, leur étant libre d'en exiger d'avantage, sur tout si la personne lezée est Capchere, & que l'autre passe pour avoir quelque chose, comme il parut ce mois de Juin dernier 1702. en la personne de Monsieur Aniaba, qui fut condamné par arbitres pour une pareille action à payer

ſept bendes au Capitaine Emond.

Leur mariage ſe fait aſſez promtement, & d'une aſſez plaiſante maniére. Un pere voyant ſon fils en état de gagner ſa vie, lui cherche un parti convenable, puis l'exhorte de voir la fille qu'il lui a deſtinée. Les parties ſont en un moment d'acord; puis ils vont trouver le pere de la fille, & conviennent entre-eux de ce qu'il lui donnera. Enſuite ils mangent tous la fetiche enſemble, en ſigne d'amitié éternelle, & de fidelité de la nouvelle eſpouſe envers ſon preſent mari, à laquelle fidelité le mari ne s'engage pas reciproquement envers ſon épouſe, lui étant permis d'avoir pluſieurs femmes. Ils paſſent enſuite deux ou trois jours en danſes, feſtins & réjoüiſſance. Enſuite le nouveau mari emmene ſon épouſe à ſon habitation, où elle eſt la maîtreſſe abſoluë ſur tous les eſclaves s'il y en a; & quoi que le mari en prenne beaucoup d'autres dans la ſuitte, ce

n'eſt que de ſon conſentement, ſans lequel il n'oſeroit le faire ; mais qu'elle refuſe rarement, à cauſe de l'utilité qu'ils en reçoivent dans le ménage, par le nombre des enfans qui ſont leurs richeſſes. Ces autres femmes ne ſont proprement que des concubines, pour chacune deſquelles, lorſqu'il les veut avoir pour femmes, il péſe huit écus de poudre d'or à leur pere, aprés quoi il les garde tant qu'il lui plaît, toute ſa vie s'il veut, & les renvoye de même lorſqu'il en eſt dégoûté, ou qu'il en a reçû quelque chagrin, ſans que cela faſſe tort à la reputation de l'un, ni de l'autre.

Pour tout vêtement elles ſe ſervent de paignes comme les hommes ; mais elles en veulent ſur tout de couleurs éclatantes, comme de rouges, bleuës, & rayées de toutes ſortes, qu'elles eſtiment par deſſus les autres ; aimant le faſte, & voulant paroître. Elles relevent cette paigne

par un gros bourelet, qu'elles ont ſur le derriere, qui le leur fait alonger extraordinairement, & ſur lequel elles portent communément leurs enfans. Elles attachent toutes à leur ceinture de gros trouſſeaux de clefs, de cuivre, d'étain, de fer, qui leur ſervent d'ornement, quoi qu'elles n'ayent aucun coffre chez-elles; mais c'eſt ſeulement pour paroître bonnes ménageres. Parmi ces clefs elles portent pluſieurs bourſes, de toutes grandeurs, remplies d'herbes ſeiches, & dans toutes leſquelles il n'y a pas le plus ſouvent un ſol: mais c'eſt afin de ſe faire eſtimer & de paroître riches, ſur tout auprés des blancs. Leurs bras & leurs jambes ſont ornez, ou pour mieux dire chargez, de menilles de fer, d'yvoire & de cuivre, quelquefois en ſi grande quantité, que cela ſurpaſſe l'imagination. J'en connois qui en portent de cuivre aux pieds & aux mains, de la peſanteur de plus de dix livres. Le même jour

qu'elles ont mis leurs enfans au monde, elles mêmes les vont laver à la riviere ; & retournent à leur travail comme ſi de rien n'étoit. Conjointement avec le pere elles leur donnent un nom à leur fantaiſie, qui eſt toûjours de quelque animal, fruit, ou arbre, qui leur agrée davantage. Quelques-uns leur donnent le nom de leur fetiche, ou de quelque autre blanc qui leur eſt, *mingo*, c'eſt-à-dire ami, & auquel ils ont obligation. Elles aiment éperduëment ces enfans, & leur plus grande paſſion c'eſt d'en avoir bien-tôt. Cependant elles ne ſont pas fort fecondes, quoi qu'elles ne ſoient pas ſteriles : & l'on en voit peu qui en ayent plus de deux ou trois. On leur voit traîner par tout ces pauvres petits innocens, chargez ſur leur dos, où elles les attachent, de ſorte qu'ils y reſtent pendant même le travail : ce qui quelquefois les rend camus, parce qu'ils ſe caſſent le nez ſur les

épaules de leurs meres. Vers l'âge de sept ou huit mois, elles les mettent par terre, ou ils se traînent à quatre pieds comme de petits chats ; ce qui fait qu'ils marchent beaucoup plûtôt qu'en Europe. Elles leur mettent de bonne heure des menilles de fer ou de cuivre, aux pieds & aux mains, afin de les y accoûtumer ; se faisant parmi eux un honneur, de ce qui parmi nous est une marque d'esclavage. Tel a des menilles, sur tout les femmes, qui sont plus grosses, & plus pesantes que ne seroient les fers des criminels de leze-majesté au fond d'une basse fosse.

Lorsqu'ils ont atteint l'âge de dix ou douze ans, le mari se charge d'apprendre aux garçons à gagner leur vie, soit à la pêche, à la chasse, ou à faire du vin de palme, ou enfin à negocier avec les blancs: leur montrant la valeur des marchandises, & le profit qu'ils en doivent retirer, qui est toûjours pour le moins cent pour cent.

La femme apprend aux filles à tenir le ménage propre, à piler le mays, le ris & le mil, pour en faire le pain; à faire la cuisine, vendre & acheter au marché, & sur tout à être bonnes ménageres, en quoi elles feroient leçon aux plus sçavantes de l'Europe.

Des Veterez & des Compas.

LEs Veterez sont les anciens peuples de ce païs, & qui devroient y être naturellement les maîtres s'ils n'avoient pas donné azile aux Issynois & autres peuples, qu'ils laissent s'agrandir chez-eux contre toute bonne politique de quelque nation que ce soit. Ils leur laissent occuper toutes les Côtes de la mer, qui est le gagne-pain des uns, & la ruine des autres; car ceux-ci par le moyen des Européans, qui frequentent ces Côtes, s'enrichissent, en achetant d'eux des marchandises,

qu'ils leurs revendent enſuite bien cherement.

Leur unique occupation & toute leur richeſſe c'eſt la pêche, d'où ils tirent leur nom de Veterez, qui en langue du païs veut dire pêcheurs : elle eſt ſi abondante dans la riviere, & ils y ſont ſi adroits, que cela ſurpaſſe l'imagination. Ils vivent peſle-mêle parmi ceux d'Iſſyny, à la reſerve que leurs Cazes ſont bâties ſur des pilotis au milieu de la riviere, & que les Iſſynois demeurent toûjours à terre. C'eſt auſſi leur forteresſe, leur rampart, & c'eſt par ce ſeul endroit qu'ils ſe peuvent deffendre de toute nation qui ne ſera jamais ſi adroite qu'eux à bien manier un canot. Mais les Iſſynois ont leur revanche ſur terre, où ils ſont meilleurs ſoldats que les Veterez. Ceux-ci ſont diſtinguez des Iſſynois par leurs cheveux qu'ils portent longs & pendans ſur les épaules çà & là en pluſieurs treſſes ; au lieu que les der-

niers les portent courts, ſe faiſant ſouvent raſer la tête : par leurs paignes, qu'ils font d'herbes ; au lieu que les Iſſynois les portent au moins de coton, ou d'autres étoffes d'Europe : par leur ſabre qui eſt une eſpece de grande dague, longue d'un pied & demi avec un foureau de cuir dont l'extremité eſt faite en façon de queuë de poiſſon ; au lieu que celui des Iſſynois eſt en forme de ſerpe : & enfin par leurs femmes qui n'ont point de honte d'aller abſolument nuës, au lieu que les Iſſynoiſes portent une paigne pour couvrir leur nudité.

Ils ſont fort peuplez, & leur étenduë eſt vaſte, occupant une grande partie de cette belle riviere, d'où ils tirent uniquement leur ſubſiſtance. Ils ont relation avec les Veterez des autres rivieres, auſquels ils donnent ſecours par eau, lorſqu'ils en ſont priez, ce que ceux-là leur rendent reciproquement, les rivieres de

ce païs ayant preſque toutes communication les unes avec les autres. Ils ont entre-eux un chef ou Capitaine auquel ils obéïſſent. Celui qui regne preſentement s'appelle Coucrocou, qui de l'état d'eſclave favori du deffunt Roi, s'eſt vû par les biens exceſſifs qu'il lui a laiſſez, en état de faire tête aux principaux Capcheres & de s'élever ſur le Trône, dont il joüit trés-paiſiblement. On ne connoît preſque pas d'autres loix parmi eux que celle de la nature, qu'ils transgreſſent encore aſſez ſouvent, ayant les mêmes inclinations que les autres Negres, ſur tout pour le larcin & la trahiſon, auquels ils ſont fort adonnez, particulierement envers les blancs, qu'ils ne peuvent ſouffrir. Leur monnoye eſt des Betiquets qu'ils appellent autrement de Laigris.

C'eſt une eſpece de pierre précieuſe parmi-eux, qui n'a ni feu ni éclat, & que les peuples des Compas rompent en petits morceaux preſque imperceptibles,

perceptibles, percent avec une adresse admirable, avec une pierre à fusil, enfilent en quelque petit brin d'herbe, & les vendent à ceux-ci, qui s'en servent pour monnoye, un valant à peu prés deux liards de la nôtre. A l'égard de l'or, ils en ont peu, ou point du tout. Leurs armes sont le sabre, & la sagaye, qui est une espece de sponton, ou demi-pique; quelques-uns ont des armes à feu qu'ils achetent des Issynois, qui les tirent des Européans, mais peu s'en servent.

Pour la pêche ils usent de filets, qu'ils font d'herbe, ou d'écorce d'arbre; d'hameçons, & de dards, dont ils se servent si adroitement, qu'ils ne manquent presque jamais aucun poisson. Ils vont armez de ces instrumens dans des canots faits d'un seul tronc d'arbre, où ils sont d'ordinaire trois, & quelquefois cinq: & lorsqu'ils font leur grande pêche, c'est-à-dire à la nouvelle & pleine lune, ils s'assemblent quel-

quefois au nombre de trente ou quarante canots de compagnie, & vont ſur les ſix heures du ſoir, dans les lieux où ils ſçavent que le poiſſon abonde, & paſſent ainſi toute la nuit à la pêche juſqu'au jour. Alors ils ſe retirent d'ordinaire avec leur charge de poiſſon, ſur tout de mulets qui y ſont fort bons, & fort communs. Ils envoyent le jour leurs femmes au marché pour y vendre leur pêche, tandis qu'ils ſe repoſent.

Pendant leur pêche, & aprés le marché, leurs femmes s'occupent à faire boüillir de l'eau de la mer pour en tirer du ſel, à quoi elles réüſſiſſent trés-bien, & en font de fort blanc, mais qui eſt un peu plus acre que le nôtre.

La pêche des Veterez ſe fait uniquement dans la riviere, & non dans la mer, ſur laquelle ils n'oſent ſe commettre. Au reſte, ôtez-les de deſſus leur riviere, jamais on n'a vû des gens plus interdits, & moins capables d'affaires. Ils tendent dans la

riviere des pieges pour y prendre le poisson. C'est une grande enceinte de roseaux les uns proche les autres, liez & attachez à de gros pieux, qu'ils plantent d'espace en espace, dans les lieux où il y a peu d'eau; & ni laissent qu'une porte par où le poisson entre. Aussi-tôt il trouve comme un labirinthe de roseaux, adroitement construit, dans lequel il s'engage, & n'en peut sortir. Lorsqu'ils en veulent prendre, ils y vont, & avec un petit rets, ils les choisissent comme l'on feroit en Europe dans quelque reservoir de cuisine.

C'est de ce poisson dont ils font commerce dans les montagnes chez les *Compas*, d'où ils tirent le pain de millet, & de mays, le ris, les Ignames, les Bananes, la Coroſſe, l'huile de Palme, & autres denrées, qu'ils viennent ensuite revendre à Assoco aux gens d'Issyny, qui sans le secours des pêcheurs mouroient de faim. Ils n'ont point d'autre moyen

de venir à bout de ceux ci, ni d'autre punition pour quelque mecontentement que ce soit, que de ne venir point au marché ; car ils n'y ont pas manqué deux fois, que les Issynois capitulent, & leur accordent aussi tôt ce qu'ils demandent.

Pour les *Compas* qui confinent ce Royaume, c'est une nation qui se gouverne en forme de Republique, où les Chefs du peuple ont voix déliberative dans les affaires qui se presentent. La Terre qu'ils habitent est montueuse & feconde en de trés-fertiles, & trés-agréables collines, fort propres à la culture, ne refusant rien de ce qu'on y peut ou semer ou planter ; au lieu que celle des Côtes n'est qu'un sable sec & brûlé par les excessives ardeurs du Soleil, & presque incapable de rien produire. Aussi sans le secours de cette nation, ni les Vererez, ni les Issynois, ne sçauroient long-tems subsister. Les *Compas* achetent en échange de leurs vi-

vres, des armes à feu, des paignes, & du sel, dont ils sont privez à cause de leur éloignement de la mer. Mais outre les vivres qu'on reçoit d'eux, les Issynois en tirent l'or qu'il leur faut pour leur commerce, que ces peuples reçoivent par le trafic d'une autre nation plus eloignée. L'étenduë de leur Terre est grande par raport à ces petites Principautés, qui sont sans nombre dans ces Côtes, & qui à peine vont à quinze ou vingt lieuës. Elle s'allonge de l'Est à l'Oüest environ trente ou quarante lieuës sur quinze ou vingt de large. Ils vont moins vêtus que les autres Negres de ces Côtes, qui à cause de la frequentation des blancs, se tiennent toûjours plus modestement; au reste ils ne se piquent pas d'être guerriers.

De leurs maiſons, meubles, uſtencilles, boire, & manger ; de leur pain, comme il ſe fait ; de la coroſſe, vin de palme, huile de palme, & comme ils ſe font.

LEs Negres de ce païs ſont moins curieux que ceux des autres Côtes pour la conſtruction de leurs maiſons, qui ſont toutes de trés-méchantes Cazes faites de roſeaux, & couvertes de feüilles de palme. Elles ſont ſi baſſes qu'à peine un homme s'y peut-il tenir debout. Il eſt vrai qu'ils n'y entrent guere que pour ſe coucher, & lorſqu'il fait de la pluye : le reſte du tems ils ſe tiennent dehors à la fraîcheur, ſous des appentis qu'ils font faire de feüillages : car lorſqu'ils ſont dans ces maiſons ils y demeurent toûjours couchez ou aſſis. L'entrée eſt un trou quarré d'environ un pied & demi au plus, par lequel il faut ſe

gliſſer avec peine ; & ils la bouchent avec une petite porte de roſeaux, qu'ils attachent avec des cordes en dedans lorſqu'ils y ſont, de peur des tigres. La nuit ils font du feu au milieu de cette Caze, où il n'y a point de cheminée, & où il n'y fume pas mal. Là ils ſe couchent ſur des nattes, ou ſur des roſeaux tout autour, la plante des pieds tournée vers le feu. La Caze de leurs femmes eſt à côté, où elles couchent, boivent & mangent à part : rarement c'eſt avec leurs maris. Ces Cazes ſont pour la plûpart encloſes par dehors d'une grande paliſſade de roſeaux, qui forment une eſpece de grande cour, où il y a pareillement une petite porte ; mais qui eſt de deux pieds & demi au moins, & qu'on a ſoin de fermer tous les ſoirs. Cette cour & le pavé des chambres qui n'eſt que pur ſable, ſont tous les jours nettoyez avec exactitude plûtôt dix fois qu'une ; parce qu'ils ne peuvent ſouffrir

de ſaleté chez-eux, & que l'unique application de leurs femmes ou filles, c'eſt d'avoir ſoin du ménage, & de tenir tout en ordre.

Il y a une coûtume digne de remarque, établie de tout tems parmi les Negres de cette Côte, c'eſt que chaque village a une Caze écartée des autres d'environ cent pas, qu'ils appellent *Bournamon*, dans laquelle toutes les filles & femmes ſans exception, qui ont leurs maladies ordinaires, ſont obligées de ſe retirer, ſeparées de la converſation de tout le monde, juſqu'à ce que leurs purgations ſoient entierement ceſſées : aprés quoi il leur eſt libre de retourner à leur ménage. On leur y porte ce qui eſt neceſſaire pour la vie, comme ſi elles étoient peſtiferées, & elles n'oſeroient, pour toutes choſes, celer cette infirmité, lorſqu'elle leur arrive, parce qu'il n'y va pas moins pour elles que de la vie, ſi l'on s'apercevoit qu'elles accommodaſſent

dassent à mangerpour leur maris, pendant ce tems. Aussi leur fait-on manger la fétiche,& jurer qu'aussi-tôt qu'elles en auront la moindre atteinte, elles le déclareront à leurs maris, & se retireront au *Bournamon.*

Les Negres ne sont pas plus curieux en meubles qu'en Cazes; car s'ils ont quelque méchant coffre de matelot acheté à bord des Vaisseaux qui passent,ils se croyent grands seigneurs. Ils ont quelques petits siéges d'un demi pied de haut sur lesquels ils s'asseient,& qui leur servent la nuit de coussinet pour reposer. Leurs esclaves les leur portent par tout où ils vont, pour n'être pas obligez de rester long-tems debout, dans les endroits où ils ont affaire: & toute la difference qu'ils ont pour un blanc qui va les voir, c'est de leur en presenter un. Que s'ils n'ont que le leur, ce qui arrive souvent, ils le lui donnent, & s'asseient par terre. Pour vaisselle ils ont quelques méchans

pots qu'ils font eux-mêmes, & qui ne ſont que ſable mêlé d'un peu de terre graſſe, qu'ils vont chercher fort loin, & qui ſont ſi mal cuits, qu'à moins d'une longue habitude il eſt impoſſible de les manier ſans les caſſer. Leur cuiſine eſt auſſi garnie de quelques gamelles de bois, dans leſquelles ils verſent ce qu'ils ont apprêté pour manger, & autour deſquelles ils ſe campent aſſis à terre. Ils trempent toute la main, pour foüiller au fond de leur ſaulce, qui eſt ordinairement copieuſe; & y chercher quelque petit morceau de poiſſon ou du pain de mil qu'ils y ont jetté. Auſſi mangent-ils ſans ſerviette, cuilliere, ni fourchette, avec la plus grande mal-propreté du monde. Leur manger le plus ordinaire, ce ſont les bananes, figues-bananes, ignames, ris, mays ou bled de Turquie, & millet. Du grain de ces trois plantes ils font du pain en cette maniere. Ils ont de petits greniers auprés de leurs Cazes

où ils gardent ces grains. Le ſoir la ménagere, c'eſt à dire la premiere femme, en va prendre à peu prés ce qu'il faut pour tout le lendemain. Dés la pointe du jour, les jeunes filles ou les eſclaves ; & s'il n'y en a pas, les femmes même du logis vont le battre dans un grand mortier de bois avec un pilon de même, pour lui ôter la coque, enſuite ils l'éventent avec de grands plats de bois faits pour cet uſage ; & lorſque le grain eſt net, elles le remettent derechef dans ce mortier, où elles l'écraſent à grands coups de pilon, y verſant de tems-en-tems quelques petites gouttes d'eau, pour faire la liaiſon. Cela fait, elles prennent cette pâte qu'elles étendent ſur une grande pierre platte, à peu prés comme ſont les marbres de nos peintres, avec une mollette de même, & elles achevent de l'écraſer, comme font ceux qui broyent les couleurs pour les peintres. Enſuite elles prennent

cette pâte, la diviſent en petits pains d'un ſol, qu'elles appellent *tokai*, & les font boüillir dans un pot couvert, avec fort peu d'eau, aprés avoir mis au fond quelque peu de paille, de crainte qu'ils ne s'attachent, & qu'ils ne ſe brûlent. C'eſt-là l'exercice journaliér des femmes, qui ſont obligées d'apprêter à manger à tous ceux du logis, n'ayant cependant point d'autre moulin pour faire la farine. De tous les pains qui ſont au monde, je ne croi pas qu'il y en ait de ſi mauvais; le moins mauvais néanmoins c'eſt celui de millet, encore cauſe-t-il des douleurs d'eſtomach inſuportablés. Les jours qu'ils ſe veulent traitter, & qu'ils ont pour cela quelque bon poiſſon, ils en font un ragoût qu'ils appellent *toro*, de cette maniere. Ils prennent de la coroſſe, qui eſt une eſpece de fruit de palmier, gros comme des prunes, ſemblable à des dates; mais en effet bien different. Car celui-ci eſt de couleur

d'orpin tirant ſur le rouge, n'ayant preſque qu'une peau étenduë ſur un gros noyau, qui n'a pas beaucoup de ſubſtance, ſi ce n'eſt par la grande quantité qu'ils en mettent. Ils prennent, dis-je, de cette coroſſe, & la font boüillir avec le poiſſon ; puis lorſqu'elle eſt cuite, ils la tirent du feu, la mettent dans le mortier, & lui donnent quelques coups. Enſuite ils la prennent & la preſſent entre les mains pour en faire ſortir le ſuc à force d'eau chaude : aprés quoi ils la remettent ſur le feu avec le poiſſon dans lequel ils jettent un peu de ſel, & force piment qu'on appelle en France poivre de Guinée, & laiſſent le tout ſe bien conſommer. Cela donne une merveilleuſe liaiſon à la ſaulce, qui bien préparée de cette maniere, n'eſt pas méchante. Les blancs s'en accommodent fort, pourvû qu'il n'y ait pas tant de piment qu'en mettent les Negres, qui l'aiment avec paſſion. Cette co-

roſſe eſt leur nourriture la plus ordinaire ; & lorſqu'ils n'ont pas de poiſſoin, ils font toûjours une ſaulce pour manger avec leur pain, avec de l'huile de palme, qui eſt leur beurre, & leur tout ; elle ſe fait en cette maniere.

On amaſſe quantité de coroſſe qu'on laiſſe entaſſée afin qu'elle ſe pourriſſe l'une avec l'autre. Enſuite ils la mettent lorſqu'elle eſt au point qu'il faut qu'elle ſoit, dans un grand mortier de bois, qui eſt proprement une cuve faite du plus gros tronc d'arbre qu'ils puiſſent trouver. Aprés cela tous ceux qui y ont interêt prennent un bâton à main, & ſe mettent autour à piler, ou plûtôt à remüer cette coroſſe, qui à force d'être pourrie, ſe détache aiſément. Ils y jettent enſuite une certaine quantité d'eau chaude, en braſſant ſans ceſſe. Cela étant fait, ils panchent tant ſoit peu ce mortier ; rangent à un coin les noyaux, & la filaſſe qui ſe trouve ;

ils prennent l'huile qui paroît pure & nette,& la mettent dans de grands pots pour la vendre au marché, où ils en font une aſſez bonne compoſition, à ceux qui en ont beſoin.

Le vin de palme eſt le ſuc d'un autre eſpece de palmier, different du coroſſier, en ce qu'il n'eſt pas épineux comme lui. Il y en a de grandes campagnes toutes pleines, qui appartiennent à qui les veut travailler & il y a une infinité de Negres qui n'ont point d'autres métiers que celui-là.

Ils y vont donc ordinairement deux fois le jour pour le tirer, à ſçavoir le matin & le ſoir, munis d'un petit ciſeau plat, qui n'eſt pas plus large que le poulce; ils montent au haut d'un palmier, qui pour être bon doit être parvenu à une certaine maturité qu'ils connoiſſent. Aprés en avoir coupé deux ou trois branches ou roſeaux, ils le bleſſent avec ce ciſeau dans la ſommité, qui eſt tendre,&

y font un trou dans lequel le poing peut entrer. Ils mettent enſuite dans ce trou, une certaine feüille large, épaiſſe & capable de reſiſter ; par où coule le vin. Ils y ſuſpendent enſuite un grand pot, dont la bouche eſt étroite, & dont le cul eſt rond, ſemblable à peu prés aux pots à moineaux de certaines Provinces de France, & retournent le ſoir ou le matin chercher ce pot, qu'ils trouvent plein d'une liqueur, dont la couleur & le goût ſont ſemblables au petit lait. Ils le portent au marché & le vendent à bon prix, mais ſouvent ils ont la malice de le frelater en y mêlant de l'eau pour gagner davantage. Ce vin échauffe & enyvre, ſi l'on en boit avec excés ; mais il n'a pas la propriété de ſe garder ſeulement juſqu'au lendemain, car il devient aigre ; cependant les Negres le boivent volontiers de deux ou trois jours, parce qu'ils aiment mieux cette âpreté qui leur racle un

peu la gorge, que la douceur emmiellée dont il est rempli sortant de l'arbre. Quelques-uns ont voulu soûtenir qu'il est mal sain, mais nous n'en avons point eu d'exemples, quoi qu'il s'en soit beu assez souvent parmi nos gens. On a seulement reconnu qu'il avoit la propriété de lâcher le ventre, principalement lorsqu'il est bû à jeun. Il faut que le Negre qui tire ce vin le travaille toutes les fois qu'il va chercher son pot; faisant une nouvelle playe à l'arbre, sans quoi il cesseroit de couler, ce qu'il continuë de faire pendant trois mois, au bout desquels il se seiche, & meurt. Dans son tronc s'engendrent de gros vers comme le poulce. Ces vers sont les delices des Negres, qui les mangent volontiers, & les vendent bien cherement.

Issyny Royaume de la Côte d'or ; pourquoi a-t-il changé de lieu, & comment ?

IL y a environ soixante & dix ou quatre vingt-ans qu'un certain peuple nommé *Esiep*, dont le Roi se nommoit Faï, qui habitoit dans les terres les plus voisines du Cap communément appellé Apollonia, en fut chassé par les guerres que lui déclarerent les peuples d'Axime, & se refugia à Asbiny, lieu appartenant aux peuples appelez Veterez, qui le reçûrent benignement, lui donnerent l'hospitalité, lui distribuerent des terres à cultiver, & regarderent ensuite ces gens comme leurs compatriotes, & leurs amis. Ils demeurerent quelques années dans cette bonne intelligence, s'assistant les uns les autres, dans tous leurs besoins. Mais ce peuple naturellement remüant, s'étant rendu puissant & re-

doutable à ſes bien-faicteurs, ſe ſouvint d'où il étoit ſorti ; & ſe voyant chez une autre Nation, il ſe crût en eſclavage, au lieu qu'il joüiſſoit d'une pleine liberté. Cela lui fit prendre la reſolution de ſecoüer le joug, qu'il croyoit porter. Il commença donc à lever la tête, & à mépriſer ouvertement ſes bien faiteurs, qui n'étoient pas alors en état de lui faire reſſentir leur juſte indignation, ſe trouvant dépourvûs d'armes à feu, que ces étrangers apprehendoient extrêmement, & dont ils étoient bien garnis, à cauſe du commerce que la proximité de la mer leur procuroit avec les Européans.

Vers l'an 1670, il arriva qu'une Nation nommé *Ochïn*, qui habitoit une terre à dix lieuës en deçà du Cap Apollonia, nommé Iſſyny, ſe broüilla avec ceux du même Cap, que les naturels appellent *Guiomo*, ou *Guioumray*, & en étant venus pluſieurs fois aux mains, cette Na-

tion fut contrainte de ſe retirer, & de chercher une autre Terre.

Ils ſe ſouvinrent que leur Roi *Zena*, étant de la famille des *Aumoüans*, dont eſt celui des Veterez, ils ne pourroient mieux faire que de ſe retirer prés d'eux, vû principalement qu'ils avoient pluſieurs terres incultes, ſe perſuadant qu'ils ne leur refuſeroient pas une grace qu'ils avoient accordée quelques années auparavant au peuple d'*Eſiep*, qui ne leur appartenoit par aucune alliance.

Ils ne furent pas trompez dans leurs eſperances, & les Veterez mécontens de leurs premiers hôtes, & n'oſant leur faire tête, ſe perſuaderent que le Ciel leur envoyoit par là, une occaſion favorable pour ſe vanger des outrages paſſez. Ils reçûrent ces nouveaux venus avec joye, leur aſſignerent des terres, & leur découvrirent leurs mécontentemens. Ceux-ci pour s'accrediter

auprés d'eux, leur promirent tout ſecours, ſur lequel les premiers ſe fondant, ils regarderent à leur tour avec dédain leurs premieres hôtes. Il n'en fallut pas davantage pour exciter bien-tôt entre-eux des diviſions, des querelles, & une guerre ouverte, qu'ils ſe déclarerent : enſorte que les Veterez aidez de leurs nouveaux hôtes eurent pluſieurs avantages, dans les combats qui ſe livrerent, ſur les premiers, qui ſe ſentant les plus foibles, ſe battitent toûjours en retraitte, & abandonnerent le champ de bataille aux gens d'Iſſyny. Ceux-ci occuperent leurs places, prirent leurs Terres & s'y établirent ; pendant que ceux d'*Eſiep* fuyoient leur fureur, & ſe retiroient dans la Côte des Dents ; autrement dite des *Qua qua*, où ils ſe ſont arrêtez & établis vers la riviere Saint André ; & où ceux d'Iſſyny vont ſouvent les chercher, pour les battre & faire

des eſclaves, étant toûjours demeurez depuis ennemis irreconciliables.

Depuis ce tems cette place qui appartenoit auparavant aux Veterez, occupée depuis par les gens *d'Eſiep*, & qui ſe nomme Asbiny; & la riviere du même nom, étant preſentement poſſedée par les gens d'Iſſyny, qui s'y trouvent les plus forts, a changé ſon premier nom, & ſe nomme Iſſyny, du nom de la nation qui l'occupe. Ainſi leur premiere demeure, qu'ils nomment encore le grand Iſſyny, à la diſtinction de celui-ci, dont il n'eſt éloigné que de dix lieuës, eſt demeurée inculte, & inhabitée. C'eſt pour ce ſujet ſans doute que les Cartes Geographiques ne font aucune mention d'Iſſyny, dans le lieu où il eſt preſentement, ne s'en étant peut-être point gravé depuis ce changement, ou les Geographes n'en ayant eu aucune connoiſſance

Ce Royaume n'eſt ni ſi grand ni ſi conſiderable qu'on ſe le figuroit en

France. Il n'a dans sa dépendance qu'environ dix ou douze villages placez proche la mer ; ou dans des Isles que forme la riviere ; & il ne penetre pas plus avant dans les terres que deux ou trois lieuës, sur dix ou douze de Côte : il ne possede que deux places maritimes, dont la principale, où demeure un fameux Capchere nommé Emond, s'appelle *Takuechué*, & l'autre *Bangayo*. Le lieu principal de ce Royaume, s'il est permis de l'appeller ainsi, en prophanant les termes, & la ville capitale se nomme Assoco, située dans une Isle du même nom que forme la riviere à une lieuë & demie de la mer.

Elle peut avoir deux cens mauvaises Cazes de roseaux, & contenir mille ou douze cens ames. Le Roïaume a pour borne au Nord un peuple qu'on nomme les *Compas*, qui se gouverne en façon de Republique ; à l'Est les Royaumes de *Guounray*, autrement le Cap Apollonia ; & ce-

lui *d'Edoua*, qui n'eſt éloigné d'Aſſoco que de dix lieuës ; au Sud la mer, & à l'Oueſt la Côte des Dents, où demeure un peuple anthropophage qu'on nomme les *Quaqua*.

Le Royaume d'*Abaſſam* n'eſt éloiloigné de *Takuechué* que de dix ou douze lieuës, non plus que quantité d'autres petites Seigneurles, qui à proprement parler, ne ſont que quelques hameaux ; où les plus forts & les plus riches ſe ſont rendus les maîtres,& y dominent ſur les autres. Chacun de ſes peuples a ſon Chef, qu'ils appellent entr'eux Capitaine ; mais depuis qu'ils frequentent les Européans & que même quelques-uns d'entre-eux ſont de retour des Cours de l'Europe, où on les avoit cõduits, pour leur apprendre à ſe conformer à nos manieres, ils ont pouſſé leur ambition démeſurée juſqu'à ſe faire auſſi appeller Rois, quoique le plus ſouvent à peine leur Royaume peut-il fournir quatre mille ames,

tel

tel qu'est ceiui-ci, qui dans une extremité pressante trouveroit à peine deux mille combattans, y compris les esclaves.

Qualité de la Terre d'Issyny; de sa riviere; des fruits & grains qu'elle porte; de la temperature de l'air, & des maladies qui y sont communes.

CEtte Terre est si basse qu'il seroit impossible de l'apercevoir de plus d'une lieuë en mer, si les grands arbres dont elle est bordée ne la faisoient pas découvrir de deux ou trois lieuës. Elle est arrosée d'une des plus belles rivieres d'Afrique, navigable par tout, si l'on y pouvoit commodément entrer dans la mer. C'est ce qui a fait apparemment que les Geographes ne l'ont pas marquée sur la Carte, ni aussi grande ni aussi belle qu'elle est. Son embouchure est fermée par un vaste banc de sable qui la rend inaccessible de ce cô-

té-là, quoique quelques canots de Negres la franchiſſent, lorſque la mer eſt belle, pour aller negocier à bord des Vaiſſeaux qui moüillent ſouvent à la rade. Cette riviere eſt large & profonde à ſept ou huit lieuës de ſon embouchure, en remontant vers ſa ſource, elle reſſemble à une grande mer fort agitée, & preſque ſans bornes. D'une des rives j'eus aſſez de peine à découvrir la terre de l'autre, quoi qu'élevée en montagnes, que l'on me faiſoit remarquer, & qui me paroiſſoient comme un nuage épais, quoique le tems fût clair & ſerain. J'y apperçûs un gros rocher au milieu, qui pouvoit être éloigné d'où j'étois, de trois ou quatre lieuës.

Les Negres diſent qu'à ſix grandes journées, en remontant vers ſa ſource, elle eſt bouchée par de grands rochers, de deſſus leſquels elle coule & forme une caſcade admirable. Là il faut s'ils veulent paſ-

ſer outre, qu'ils portent leurs canots à la faveur de quelque paſſage étroit qui eſt aux bords, environ à une portée de fuſil, puis les remettent ſur cette riviere qui eſt enſuite navigable par tout, & ſe repand bien avant dans des païs qu'ils ne connoiſſent pas. Quelques-uns d'entre-eux ont été juſqu'à Abahiny & à Enzoko qu'ils diſent être éloignez du bord de la mer, le premier de dix journées, ce qui fait bien pour le moins cent de nos lieuës, & le ſecond de trente journées, ce qui ſeroit trois cent lieuës. J'ai vû à Iſſyny entre les mains de ces Negres qui ont été en ce païs, des tapis de Turquie, & de fines étoffes de coton rayées de ſoye rouge & bleuë qu'ils en avoient apporté, où ils diſent qu'on les fait, & qu'ils y ont vû de trés-grandes & belles villes bâties de pierre. Cela eſt digne de la curioſité de ceux qui nous ſuccederont. Mais pour revenir à nôtre riviere, les Negres ſoû-

tiennent qu'elle ſe jette dans la mer par pluſieurs embouchures, qu'ils nous montrerent à peu prés, mais il ne faut pas trop ſe fonder ſur ce qu'ils en diſent ; car n'étant pas naturellement voyageurs, ils n'en connoiſſent pas plus de dix ou douze lieuës d'étenduë.

On n'a pas encore fait de découvertes ſur cette riviere, je ne doute pas qu'elles ne doivent être trés belles, puiſque ſelon toutes les apparences, ce doit être un des bras ou du Nil, ou du Niger. Quoi qu'il en ſoit aprés avoir formé prés de nôtre Fort ſept fort jolies Iſles, preſque toutes habitées, tous ſes bras qui les forment ſe réüniſſent, & ſe retréciſſent pour paſſer devant nous, d'où elle ne paroît guere plus large que la Seine, & une lieuë plus bas elle ſe va jetter dans la mer.

La terre de ce Royaume, comme celle de preſque toutes les Côtes de Guinée n'eſt qu'un ſable blanc, fin,

ſec & aride, qui cauſe beaucoup de peine aux voyageurs. Elle n'apporte preſque rien que des herbes pour les animaux, qui s'y nourriroient en perfection, ſi les peuples avoient l'induſtrie de profiter de leur abondance. Mais comme ils ſont naturellement fainéans, ils aiment mieux mourir de faim, & ſe contenter de peu, que d'avoir ce profit & cette douceur, parce qu'elle exigeroit quelque ſoin. Elle produit néanmoins dans les lieux bas & humides, quelques bananes, qui ſont tout leur recours, & ce à quoi ils s'attendent le plus pour la vie. Ils en choiſiſſent quelque piece qui n'ait point encore été travaillée, & aprés l'avoir defrichée, & brûlé ce qui ſe trouve deſſus, ils y ſement quelque peu de ris, de bled d'Eſpagne, ou de millet.

Elle eſt meilleure dans les Iſles que forment la riviere, où il y croît des ignames, patates, bananes, figues-bananes, cocos, ananas, palmiers,

coroſſe, papayes & toutes les autres choſes neceſſaires à la vie. Les canes de ſucre même y viendroient en perfection, & j'en ai vû qu'on apportoit des *Compas* d'une groſſeur & d'une longueur prodigieuſe. Le coton & le tabac y croîtroient à ſouhait, s'ils y étoient cultivez, puiſqu'il en vient ſans beaucoup de ſoin d'aſſez beau. La maniguette y ſeroit commune auſſi-bien que le poivre blanc, ſi l'on ſe donnoit la peine de les y planter. Monſieur le Chevalier Damou a porté de ce dernier en France, pour en faire l'épreuve, & je penſe qu'il ne ſera pas de moindre prix que celui des Indes Orientales, quoi qu'il ſoit tant ſoit peu plus menu.

Il croît en ce Royaume un certain petit fruit qu'ils appellent *Aſſahuaye*, gros comme une mediocre prune, de couleur rouge, dont il y a une autre eſpece plus petite, qui n'eſt pas plus groſſe que le doigt : elles n'ont preſque que la peau, deſorte qu'en les

ſuçant on n'y trouve qu'un goût douceâtre & inſipide. Mais ces fruits ont une telle qualité, qu'aprés en avoir ſeulement ſucé un, l'on peut ſans crainte manger les citrons & les oranges les plus vertes & les plus aigres, & boire le vinaigre le plus âpre, qui paroiſſent au goût des confitures trés-delicates & de trés-excellent ſirop, ce que j'ai éprouvé pluſieurs fois avec admiration; tant eſt grande la force de ce fruit alcali, qui ſans doute auroit des proprietez merveilleuſes dans la medecine, pour émouſſer la pointe des acides du corps humain, ſi on le ſeichoit & tranſportoit en Europe.

Il croît auſſi dans les bois une infinité d'autres petits fruits dont on ne ſçait ni le nom, ni la vertu, mais que je me ſuis hazardé de goûter preſque tous, & qui ont, les uns le goût & l'odeur du girofle, les autres de la canelle, les autres d'autres goûts & odeurs aromatiques, qui

pourroient être d'une grande utilité, ſi l'on faiſoit la dépenſe d'entretenir quelque fameux Botaniſte qui en fiſt exactement l'analiſe pour en reconnoître les proprietez. Il y a une multitude innombrable d'autres petits fruits, qui n'ont pas grande ſaveur ni nourriture, comme ſont les Ycaques. C'eſt une eſpece de prunes à la forme & couleur deſquelles un Européan ſeroit ſans doute trompé, mais qui n'ont que la peau étenduë ſur un gros noyeau mediocrement dur, qui contient une amande aſſez bonne quand elle eſt cuitte, mais un peu âpre au palais, lorſqu'elle eſt crûë. Les campagnes en ſont couvertes; & il y en a de toutes couleurs. L'arbre qui les porte rampe communément ſur la terre, quoi qu'il y en ait en plein vent, qui deviennent raiſonnablement gros.

Il y a des citrons & oranges en aſſez bonne quantité, & une eſpece de fruit que les François ont nommé

nommé des pommes à cause de la conformité de figure, quoique ni le goût, ni le fruit en lui même, ni l'arbre qui le porte n'ayent aucun raport avec les pommes d'Europe. C'est un fruit rond, gros comme le poing, qui a un noyau plus gros qu'un œuf. Ce fruit pour être en sa bonté, doit être mou comme des nêfles mûres. Quelques miserables Negres pressez de la faim en mangent. Mais à proprement parler il n'y a que les singes qui en fassent grand regale; car c'est la nourriture qui leur agrée le plus, & lorsqu'on en veut prendre ou tuer quelqu'un, il faut attendre le tems de leur maturité & chercher quelque cache pour se mettre à couvert au pied de ces arbres. La terre est couverte de ces fruits dans la saison, qui est Septembre & Octobre, & les élephants qui n'en sont pas moins friands que les singes, ne manquent pas la nuit de leur rendre visite; ce que l'on reconnoît le matin

à leurs traces imprimées ſur le ſable.

Je n'ai pas entrepris de décrire ici toutes les autres eſpeces de fruits qui ſe trouvent en ce païs, parce qu'ils ne meritent pas un moment d'attention, tant ils ſont peu conſiderables, de peu d'utilité & de conſequence, & auprés deſquels ſi l'on n'avoit point d'autres ſecours, on ne laiſſeroit pas de ſuccomber, & mourir de faim. La terre porte encore quelques giromonts : c'eſt une eſpece de citroüille. Mais il y en a peu, parce que les Negres ſont trop pareſſeux pour les planter, & qu'ils fuyent tant le travail, qu'ils ne voudroient pas ſe donner un moment de peine quand même ils devroient en reſſentir un mois de plaiſir. Il y a de plus deux eſpeces de pois ; dont les uns viennent ſous terre : on en ſéme un, il germe, & pouſſe hors de terre un rejetton d'environ un demi pied, chargé de vingt ou trente feüilles, attachées trois à trois à une longue

queuë; pendant qu'en terre il ſe dilate & s'étend en pluſieurs ramuſcules qui ſont chargez de petites gouſſes ſemblables en forme & en couleur aux piſtaches. Ces gouſſes contiennent chacune un pois & quelquefois deux : je ne les puis mieux comparer qu'à nos pois chiches d'Europe qu'on appelle autrement des lapins, excepté qu'ils ne viennent pas ſous terre comme ceux-ci. Ils multiplient raiſonnablement & ſont excellens ſur tout en potage où ils ſe fondent comme du beurre, & l'épaiſſiſſent à merveille. La ſeconde eſpece de pois eſt ſemblable, quant au grain, & à la feüille, aux haricots d'Europe, mais ils ſont infiniment plus delicats. La gouſſe qui les porte reſſemble à celle des pois communs de France, excepté qu'elle ne s'effile pas & ne ſe peut jamais manger en quelque maniere que ce ſoit. On ſeme ces pois dans toutes ſaiſons, & ils rapportent toute l'année ; mais

la principale alors, c'eſt Septembre & Octobre. Il eſt inconcevable de quel rapport ils ſont, ſe multipliant au centuple. Le pied n'en meurt pas aiſément, ſur tout s'il trouve un terrain un peu gras & humide. On les rame, & ils montent comme les nôtres. Si les Negres étoient gens à ſe donner la moindre peine, ce ſeul legume ſeroit capable de les nourrir toute l'année; mais il n'y en a que quelques uns qui ſe ſont échapez par hazard malgré leur négligence, & qui ſont venus par-ci par-là, comme par dépit, perſonne ne ſe donnant la peine de les ſemer ni cultiver dans des jardins ou campagnes, comme l'on feroit en Europe.

Il y croît naturellement du pourpier, & d'une autre eſpece d'herbe que les Negres nomment *Eppa*, dont la feüille & le goût ont quelque raport à nôtre ozeille. Elle eſt bonne à manger, & ils en font de la ſoupe avec du poiſſon & de l'huile de

palme. Ils ont une autre plante qu'ils cultivent, & dont ils ont de grands jardins remplis, qu'ils nomment *cocos*, que les François nomment aux Isles choux caraïbes. La feüille en est large, & faite en cœur ; & la racine en devient grosse, & piquante au goût. Ils la cultivent plûtôt pour cette racine qu'ils mangent en forme d'igname, quoique d'assez mauvais goût, que pour la feüille, qui est bonne au potage, mais dont ils ne se servent gueres. Les papayes y sont communes : c'est une espece de melon d'assez bon goût, qui croît au haut d'un arbre, dont la graine a le goût de poivre ; nous nous servions de son fruit vert pour faire du potage.

Pour ce qui regarde la temperature de l'air ; quoique ce païs soit prés de la ligne, & sous le Zone Torride, il n'est ni si mal sain, ni si fâcheux qu'on se le figure en Europe, & je croirois aisément que le mal qu'on en dit en France, vient d'un trait de

politique des étrangers, à ſçavoir des Anglois, Hollandois, Danois, Portugais & autres, qui frequentent ces Côtes, & qui ont interêt que nous ne nous y établiſſions pas; ils n'ont point trouvé de moyen plus propre pour nous en dégoûter, que de repandre le bruit par leurs Emiſſaires, que l'air y eſt peſtiferé. Mais nous ſçavons par experience le contraire. La plus grande partie de l'année y eſt composée d'un tems pur, clair, ſerein & agréable: il eſt vrai que dans les mois de Mai, Juin, Juillet & Août, qui eſt la ſaiſon des pluyes ordinaires de ce païs, il y a quelquefois d'épais broüillards, auſquels il ne faut pas s'expoſer, juſqu'à ce que le Soleil ait eu la force de les ſurmonter, comme l'on feroit en Europe, où ils ne ſont pas moins à craindre, ſur tout en Automne. Mais pour peu de précaution qu'on prenne de conſerver ſa ſanté, ne s'expoſant point trop long-tems au

ſerein de la nuit, & pourvû qu'on ait les choſes neceſſaires à la vie que menent les Européans, il eſt auſſi aisé de s'y conſerver en bonne & en parfaite ſanté, qu'en aucun autre lieu du monde. Il faut cependant avoüer que dans le reſte des mois, ſçavoir Octobre, Novembre, Decembre, Janvier, Février, Mars, juſqu'à la mi-Avril, l'air y eſt ſi chaud & les chaleurs du Soleil ſi ardentes, qu'il n'eſt gueres poſſible d'y reſiſter ſans alteration de ſa ſanté, & ſur tout ſi l'on n'eſt pas fait aux païs chauds, à moins qu'on ne ſoit d'une complexion fort robuſte; mais ſi on évite l'ardeur du Soleil en ſe tenant à l'ombre, je ſoûtiens qu'on y ſera moins incommodé.

Il y a moins d'eſpeces de maladies qu'en Europe. La plus commune eſt la venerienne, dont ils ſont preſque tous attaquez, les uns plus, les autres moins; & il s'en voit pluſieurs parmi eux qui tombent en pieces

par l'effort de cette maladie ; faute d'avoir été ſoignez dans les commencemens. Elle vient du trop frequent uſage des femmes, qui leur eſt licite, & auquel ſeul ils mettent toute leur felicité. Il y a auſſi parmi eux beaucoup d'aveugles, & de gens attaquez du mal aux yeux, ce qui provient de la blancheur du ſable, ſur lequel le Soleil réflechiſſant ſes rayons, leur brûle le nerf optique, ou l'endommage fort.

Il y a de plus des vers qui viennent entre cuir & chair ; & j'ai vû ſur tout pluſieurs habitans d'une des Iſles que forme la riviere nommée *Tapa* qui en étoient affligez. Ces vers, quinze jours devant que de vouloir ſortir, paroiſſent comme une tumeur, ou frongle gros comme le poing, qui cauſe une douleur inexplicable. Pour peu de ſecours qu'on ſe donne en ouvrant doucement la peau, où la tumeur aboutit, le ver paroît, & s'efforce de ſortir. On le prend dou-

cement, on l'attache à un petit bâton, & on tourne tout de même, jusqu'à ce que l'on sente de la resistance; car alors il faut cesser & attendre au lendemain. Il y a beaucoup de danger à le rompre, & le venin qu'il contient, s'il se répandoit une fois, obligeroit de couper le membre, pour sauver la personne. Le lendemain on continuë, & ainsi du reste, jusqu'à ce que le tout soit dehors. Aprés quoi on lave la partie affligée, avec de l'eau de mer. Il y a de ces vers qui ont une aulne de long, & d'autres davantage. Les uns sont gros comme des fers d'éguillettes, d'autres comme de moïennes éguilles. J'en ai vû jusqu'à six à la jambe d'un Negre. Il n'y a eu, Dieu merci, encore personne de nos gens attaqué de cette douloureuse maladie.

Les fiévres sont trés-communes parmi les Negres, & ils se servent pour s'en guerir, d'un remede qui sans

doute tuëroit tout autre qu'eux. Lorſque le febricitant eſt dans l'ardeur de ſa fiévre, ils le portent dans la riviere, & là ils le baignent & lavent ſans-ceſſe, juſqu'à ce que ſon ardeur ſoit abſolument éteinte. Il faut avoüer auſſi que ce violent remede en tuë plus qu'il n'en guerit. D'ordinaire les Negres meurent dans l'effort de leur premiere maladie; n'ayant point de remedes pour ſe ſoulager qui ne ſoient incomparablement plus dangereux que le mal, & n'ayant point l'uſage de la medecine; quoi qu'il naiſſe parmi-eux quantité de plantes & de ſimples ſalutaires. Ils s'amuſent ſeulement à leurs fetiches & ſuperſtitions pour tout remede à quelque mal que ce ſoit. En voilà aſſez ſur cette matiere. En finiſſant ce Chapitre, je ne puis néanmoins m'empêcher de dire que dans tout le monde on ne ſçauroit trouver un païs plus charmant, & plus agréable à la vûë. Car pour peu

qu'on s'avance dans ses vastes plaines, remplies d'agréables bocages, on apperçoit une infinité de perspectives admirables, que forme l'enfoncement des grands arbres dont elles sont couvertes de distance en distance. Mais ce qu'il y a de plus charmant, c'est la perspective qu'offre à la vûë la belle riviere dont il est arrosé. Elle est bordée d'arbres çà & là sur le rivage. On les croiroit plantez au cordeau, tant il y paroît de justesse ; de sorte que l'arrangement semble y être affecté.

Des animaux à quatre pieds, des oiseaux, poissons, & insectes que cette terre produit.

IL est presque impossible de décrire le nombre des animaux que nourrit cette terre. Les especes en sont beaucoup plus nombreuses qu'en Europe ; mais les Negres même n'en

ſçavent pas le nom. Voici néanmoins les plus connus, & ceux qui paroiſſent plus communément.

Il y a une grande quantité d'éléphans, à la chaſſe deſquels les Negres s'occupent ordinairement dans les terres, à cauſe du profit qu'ils retirent de l'yvoire; & de la chair qu'ils en mangent. Mais ils n'ont pas l'induſtrie d'en apprivoiſer quelqu'un pour s'en ſervir de monture, ou dans leurs beſoins, ce qui leur ſeroit bien facile, & d'une grande utilité. Mais ils les tuënt ſans miſericorde, petits & grands autant qu'ils en peuvent attraper. J'ai décrit ci-devant la maniére dont ils les prennent; j'ajoûterai ſeulement qu'ils ſe ſervent de leurs oreilles pour leurs tambours.

Les bois ſont pleins de vaches & taureaux ſauvages; de daims, chevreils, cabrits & autres ſemblables animaux de chaſſe. Mais il eſt à croire qu'il y en auroit beaucoup davan-

tage ſans la grande multitude de tigres, lions, pantheres & autres ſembles cruels animaux, dont le païs eſt peuplé. Il y en a une ſi grande quantité, que les Negres ne ſeroient pas trop en ſureté chez-eux, s'ils n'allumoient toute la nuit du feu clair, que ces animaux craignent plus que toute autre choſe. Peu de tems avant nôtre arrivée en ce païs, ils avoient devoré un Negre, en plein jour; & de nôtre tems à Aſſoco, lieu principal de ce païs, il entra un tigre par le toit dans une Caze, où il égorgea huit moutons qui appartenoient au Roi Akafiny.

Nous n'avons pas été à l'abri de leur fureur dans nôtre petit Fort; car la nuit du ſept au huit du mois de Mars 1702. ſur les onze heures ou minuit, il en vint un enlever une petite chienne, qui nous ſervoit beaucoup pour nôtre garde. Il n'en demeura pas là, car la nuit du 17. au 18. de Mai ſuivant, ſur les dix ou

onze heures,il eut assez de hardiesse pour sauter par dessus nos palissades, & égorger dans le Fort, dont les Cazes ne fermoient pas, deux brebis & un belier, qui se défendit de son mieux à coups de cornes, mais qui fut enfin obligé de succomber. Cela se fit en un instant, avant même qu'on s'en fût apperçû. Lorsqu'il vit qu'on se mettoit en état de l'attaquer,il sauta avec une agilité incroyable par dessus la palissade,quoi que de douze pieds de hauteur ; quelques heures aprés, il revint par le bastion de la mer & sauta prés de la sentinelle qui en eut une telle frayeur qu'il en pensa mourir. Il fit de si hauts cris que tout le monde fut saisi de crainte ; on courut promptement à son secours, & on chassa le tigre, qu'on ne pût tuer. Il fallut être toute la nuit alerte, pour le veiller,crainte de quelque plus grand malheur.

Les Civettes y sont trés-commu-

nes ; nous en avons nourri & élevé qui devenoient aussi privées qu'un chat domestique. C'en est en effet une espece, qui en a le cri & les proprietez, se nourrissant de rats & souris comme eux. Le soir de l'alarme de nôtre tigre, nos gens en tuerent une trés-familiere, qui pendant l'obscurité de la nuit se joüoit au dehors de nôtre Fort : l'un des sentinelles entendant autour de lui ses gambades, & se persuadant que c'étoit le tigre qui venoit de nous donner tant de peine, lui déchargea son arme, dont il la tua, ce qui ne nous chagrina pas peu. On connoît dans les bois le lieu par où elles ont passé, à l'odeur agréable qu'elles y laissent. Lorsqu'elles sont en chaleur, elles se frottent le derriere contre terre sur des herbes ou des feüillages, & y laissent dessus, quoi qu'en petite quantité, cette précieuse matiére, qui se vend si cher en Europe. Les Negres & Negresses, vont tous les

jours à la piſte de ces animaux chercher ce treſor, qu'ils apportent aux blancs, & le leur vendent. On y trouve beaucoup de porcs-épics, dont la chair eſt d'un goût delicieux. Il y a dans les campagnes des agoutils qui eſt une eſpece de liévre, & une autre eſpece d'animal que les Negres appellent Aſſomangué, ſemblables au chat, avec une tête de rat; dont le corps tigré eſt d'une beauté charmante. Les Negres diſent que cet animal bat le tigre par tout où il le rencontre, comme ſon irreconciliable ennemi. Je ne parle point d'une autre multitude infinie d'animaux qui rempliſſent les bois & les peuplent, n'étant point inquiétez par la chaſſe. Dans les rivieres on trouve des loutres en quantité, & d'autres animaux aquatiques & amphibies, dont le poil eſt fin & charmant, auſſi-bien que la chair delicieuſe. Les Negres nourriſſent chez-eux des chiens & des chats qu'ils appellent aguero-

moüé

moüé, uniquement pour manger, ils en font commerce au marché, & se raillent de nous, lorsque nous leur en voulons donner de l'horreur.

Il y a dans le païs de trés-excellents moutons sans laine & à poil raz : mais dont la chair n'a rien qui l'égale. Les brebis y sont beaucoup plus fecondes qu'en Europe, portant deux agneaux à la fois, de cinq mois en cinq mois regulierement. Les chévres y sont plus basses qu'en Europe, mais de même poil & construction. Les bêtes farouches y ont presque détruit tous les cochons que les Européans y avoient laissé, parce que les Negres n'ont pas eu soin d'eux. Pour le peu qu'il y a de vaches domestiques, les Negres de ce païs n'en profitent point, les laissant inutiles, faute d'en sçavoir tirer le lait, dont elles abondent, à cause des bons pâturages où elles sont perpetuellement jusqu'au ventre. Ils les mangent lorsque la fantaisie leur en

prend pourvû que les bêtes feroces ne les ayent pas prévenus.

Les ſinges de toutes eſpeces & grandeurs s'y rencontrent ; il y en a qui ne ſont pas plus gros que le poing, qu'on appelle ſagoüins. Ils ſont les plus jolis, il y en a d'autres qui ſont tout noirs ſur le dos,& blancs ſous le ventre, avec une longue barbe : d'autres tout gris, ſans poil à la face, ni aux mains, & grands comme des chiens d'une taille mediocre ; d'autres enfin qui ſont trés-grands & furieux, qui combattent contre les Negres quand ils les attaquent, & que les habitans de ce païs nomment Negres ſauvages, ne voulant pas parler crainte de travailler. Ils ſe font des eſpeces de cabanes dans les bois,& vont en grande bande à la picorée, voler ce qu'ils peuvent chez leurs confreres les Negres. Au mois de Janvier 1702. nôtre canotier, qui nous ſervoit de chaſſeur, en bleſſa un à une cuiſſe dans un

bois, & l'arrêta; ses camarades se mirent en état de le venger par leurs cris, leurs morsures & de grosses poignées de sable & de terre qu'ils jettoient à nôtre homme. Il fut obligé de faire feu plusieurs fois sur eux pour les écarter. Enfin ils l'abandonnerent aussi bien que leur camarade blessé, que nôtre chasseur amena au Fort attaché d'une grosse corde. Les quinze premiers jours il étoit intraitable, mordant, criant & faisant rage. On lui donnoit tous les jours plus de cinquante coups de bâton sans l'épargner, & fort peu à manger. Se voyant traitté si rigoureusement il s'adoucit de maniere qu'on le manioit comme s'il avoit été élevé toute sa vie avec nous. On lui apprit à faire la révérence, baiser la main, & mille autres tours de soupleſſe fort agréables. Au bout de deux ou trois mois, on ne l'attachoit plus, & il sortoit quand il vouloit, & revenoit sans vouloir s'écarter de nous.

Quant aux oiſeaux, il ſeroit encore moins aisé de les décrire, les bois & les campagnes ſont remplis de poulles, pintades, faiſans, & perdrix; mais plus petites qu'en Europe. Les tourterelles s'y trouvent toute l'année, mais particulierement aux mois d'Avril, Mai, & Juin, tems de la maturité des graines des arbres. Il y en a une ſi grande abondance qu'il eſt impoſſible de la décrire. On y voit des aigles blancs & noirs trés-bons à manger, & une quantité d'aloüettes de mer, de goüaillans, mauves & bécaſſes d'autres eſpeces qu'en Europe, mais excellentes : les canards, ſarcelles, aigrettes & herons n'y manquent pas. Les Negres m'apporterent un jour un oiſeau monſtrueux qu'ils avoient tué, & qui étoit auſſi gros qu'un agneau. Nous l'écorchâmes & le fiſmes rôtir ; il nous parut delicieux. Les gros peroquets gris à queuë rouge y ſont communs, auſſi bien que les grives, cailles, &c.

Depuis le mois d'Octobre juſqu'en Mars, on y voit une multitude infinie d'hirondelles qui ne produiſent pas dans ce païs-là. Il y a de trés-jolis oiſeaux un peu plus gros qu'une linote, blancs comme l'albâtre, avec une longue queuë rouge, mouchetée de noir, dont le chant melodieux recrée toute l'année dans les bois & campagnes ceux qui veulent y aller charmer leurs ennuis. Les moineaux y ſont ſeulement plus roux qu'en Europe, communs & auſſi familiers. Les poules qu'ils appellent amoniquen y ſont plus petites qu'en Europe, mais la chair en eſt plus blanche, plus tendre & de meilleur goût. Elles y ſont fort communes, mais ſi les Negres étoient gens à ſe donner le moindre ſoin, ils en éleveroient incomparablement davantage, par raport au climat chaud & doux, & la qualité des grains dont on les nourrit.

Le Roi Akafini & ſon frere Yamoké ont quelques volailles d'inde

qu'ils ont reçûës des Européans, qui ſe ſont multipliées à merveille auſſi-bien que des oyes & des pigeons. Ces derniers ſe multiplient ſi conſiderablement, que ſi l'on n'en détruit pas plus qu'on ne fait, dans peu tout le païs en ſera rempli. La mer & la belle riviere de ce païs ſont trés-poiſſonneuſes. Les *requiems*, poiſſons trés-dangereux, marſoüins, becunes, dorades-bonites, corcoüades, mulets, ſardes, chabois, rayes, ſolles, brochets de mer & de riviere, dont il y en a de prodigieux, aiguillettes, harangs, ſardines, merlans, ſeiches, lunes, palourdes, moules, huîtres, monſtrueuſes en groſſeur, n'y manquent pas. Depuis le mois de Septembre juſqu'en Janvier, il vient de groſſes tortuës faire leur ponte ſur les Côtes. Elles choiſiſſent pour cela un tems d'éclairs, de tonnerre & d'orage, on reconnoît à leurs traces imprimées ſur le ſable, la cache de leurs œufs, qu'elles enfoncent environ un pied

& demi dans le sable. On en trouve ensemble d'une seule ponte jusqu'à cent cinquante ou deux cens. Ils sont ronds & gros un peu moins que ceux des poules. Mais au lieu de coquilles, ils n'ont qu'une molle pellicule, comme un œuf hors de maturité. Ces œufs sont bons à manger ; mais non pas de la delicatesse des œufs de poule, leur restant un goût sauvage qui ne plaît pas à tout le monde. Il ne manque pas non plus dans les rivieres de tortuës, comme en quelques endroits d'Europe, mais elles n'égalent pas la bonté des tortuës de mer. La riviere produit des dragons nommez caimans qui sont des especes de crocodiles, comme j'ai deja dit, ou gros lezards d'eau, dont le dos en façon d'écailles, est à l'épreuve de l'arquebuse. Il ne fait pas trop sûr de se trouver où sont ces animaux, quoi que ceux de ce païs-ci ne soient pas si dangereux que ceux que j'ai autrefois vûs dans les Isles de l'Ame-

rique, qui pourſuivent à terre les hommes pour les devorer. Car ceux-ci fuyent au contraire lorſqu'on les rencontre à terre, & ne cherchent qu'à gagner la riviere où ils ſe nourriſſent de poiſſon. Il y a de plus des loups, & veaux marins & autres ſemblables : pour les ſerpens, il y en a d'une ſi prodigieuſe groſſeur & grandeur, qu'ils engloutiſſent un homme entier, lorſque par malheur ils le rencontrent endormi ; car hors de là, leur lenteur les empêcheroit bien de l'attrapper.

Les Negres vont toûjours armez dans les bois, tant à cauſe des bêtes feroces, que de ces ſerpens, qu'ils tuënt aiſément & les emportent par pieces à loiſir, c'eſt un de leurs plus friands morceaux. Les lezars de vingt à trente livres y ſont bons à manger ; j'en apportai le vingt Novembre un à nôtre Fort d'environ cette taille, que je tuai à coups de bâton au bord de la riviere, & qui nous fut pendant deux

deux jours d'un grand ſecours au plus fort de nos miſeres. Il n'y a pas moins d'inſectes & de bêtes nuiſibles à l'homme. Les rats & ſouris y devorent tout. Les Cigales toute l'année ſont dans les campagnes & juſques ſur le toit des maiſons, un ſi grand bruit, qu'à peine peut-on s'entendre. Cela joint aux ſauterelles & grillats aux maringoüins & mouſtiques, qui par leurs cuiſantes picqures empêchent de dormir jour & nuit, eſt trés-ſuffiſant pour exercer la patience la plus conſommée ; ſur tout quandles bêtes à mille pieds ſe mettent de la partie, par leurs picqures, dont la cuiſante douleur reſte avec inflammation l'eſpace de vingt-quatre heures. Des araignées veluës & trés-venimeuſes, groſſes comme un œuf, ſe mettent par tout, entre le linge & les hardes, quelque ſoin qu'on prenne de l'éviter, auſſi-bien que les ſcorpions volans, dont la picqure eſt mortelle. D'ailleurs les

ravers, tignes, poulx de bois, fourmis ſimples & volantes, percent, mangent & deſolent generalement tout, papiers, linges, livres, hardes & habits, de quelque nature qu'ils ſoient, & quelque ſoin & diligence qu'on y puiſſe apporter.

Il y a dans ce païs une multitude infinie d'abeilles, qui font une cire merveilleuſe, & un miel trés-blanc & delicieux. Le neuviéme Avril 1702. il s'en jetta dans nôtre Fort un eſſaim ; on le recueillit dans un baril vuide de poudre, qu'il remplit bien-tôt de cire & de miel, & jetta pluſieurs autres eſſaims, qu'on ne recueillit pas, n'y ayant perſonne qui les ſçût gouverner ; elles euſſent multiplié à l'infini ſi on les avoit ménagées.

DES MARCHANDS.

IL n'est pas permis à tous les Negres indifferemment d'aller à bord des Vaisseaux, & d'acheter des marchandises des blancs. Il n'y a que les Nobles qui soient marchands, & qui seuls ayent le privilege d'acheter; & si l'on découvroit quelqu'un qui eût fait quelque negoce sans cette condition, on lui confisqueroit toute sa marchandise, avec ce qu'il auroit d'or: ce qui fait qu'à proprement parler il n'y a de l'or que chez les Brembis, ou Capcheres, qui sont au nombre de quarante ou cinquante au plus, quoique le nombre n'en soit pas determiné. Le reste des Negres de ce Royaume sont trés-gueux, & miserables, n'ayant pas une paigne pour se couvrir, ni proprement autre chose que ce que les Brembis veulent bien qu'ils ayent. Ils meurent de faim la plûpart du tems, ce qui

les oblige de travailler journellement, & même ſouvent de s'engager pour eſclaves perpetuels, chez ces Seigneurs, pour avoir dequoi vivre.

Cependant lors qu'il y en a quelqu'un de laborieux, & qui à force de travail a gagné quelque bende, ou a rendu quelque ſervice conſiderable à l'Etat, il contre-fait toûjours plus que jamais le pauvre, de crainte que le ſçachant riche, on ne l'oblige à donner ſon or. Mais il agit ſous-main par le moyen de ſes amis auprés des Brembis & du Roi, afin de ſe faire recevoir noble, ou marchand Le Roi & les Brembis en étant tombez d'accord, ils prennent jour & ſe tranſportent tous au bord de la mer où ſe fait cette cérémonie. Alors le Recipiendaire ayant payé ſur le champ le droit au Roi, qui eſt huit écus de poudre d'or, il déclare hautement en preſence de tous les Capcheres qu'il le reçoit & le reconnoît pour noble & marchand. En-

ſuite s'adreſſant à la mer, comme ſi elle étoit capable de raiſon, il lui défend de lui faire du mal, & de renverſer les canots dans leſquels il ira à bord acheter des marchandiſes. Enſuite prenant de l'eau-de-vie, qui ne manque pas en ces ſortes de cérémonies, il en repand une bouteille dans la mer pour lui donner à boire, & l'obliger de bien traitter le nouveau marchand. Cela fait, le nouveau noble s'en va au Roi, qui prenant ſes deux mains les lui joint, & puis les r'ouvrant il ſouffle dedans en prononçant, ou plûtôt en l'exprimant dans ſon ſouffle ce terme *Akchué*, qui eſt comme ſi l'on diſoit, je te donne ma paix, ou, vis en paix. Tous les Brembis les uns aprés les autres, en font autant, puis s'en vont manger enſemble le repas que le nouveau noble à fait préparer pour traitter les Capcheres. Depuis ce tems il eſt cenſé noble & marchand; il lui eſt libre de negocier, ſans empê-

chement : & à meſure qu'il devient riche, il devint Capchere, lui étant permis alors d'avoir des eſclaves, qu'il ne pouvoit avoir avant ſa reception ſolemnelle. Lorſqu'il va à la guerre il a part au butin, & joüit en un mot de tous les privileges des Seigneurs du Royaume.

De leur juſtice civile & criminelle, & leur maniere de faire payer les dettes & d'executer à mort.

TOute la juſtice qu'on rend en ce païs conſiſte en quelques amendes pecuniaires, auſquelles on cõdamne tous les criminels. On n'execute preſque perſonne à mort, ſi ce n'eſt pour trois choſes, ſçavoir pour la fuite des eſclaves, pour trahiſon, ou pour ſortileges. Les autres crimes demeurent impunis, ſur tout le larcin, qui n'eſt pas un crime parmi-eux, mais une qualité loüable. Ils le recompenſent au lieu de le punir. Le

parjure eſt puni par une amende, auſſi-bien que le meurtre. Lorſque quelqu'un tuë un autre, ſi les parens du mort le peuvent joindre ſur le champ, il leur eſt permis de le tuer par repreſailles; mais s'ils donnent le tems au meurtrier de faire un palabre avec le Roi, ils ny ſont plus reçûs; le meurtrier eſt ſeulement condamné à payer dix bendes, c'eſt-à-dire mille francs, appliquables moitié au Roi, & moitié aux parens, ou à devenir eſclave. Si le meurtrier eſt eſclave, & qu'il n'ait pas de l'or pour payer, il eſt vendu aux blancs à bord des Vaiſſeaux.

Lorſque quelqu'un veut ſe faire payer de quelque dette, il s'adreſſe au Roi; qui ſur l'exposé du créancier envoye un de ſes eſclaves avec ſon bâton, reconnu de tous les ſujets. De ſorte que cet eſclave portant ce bâton eſt regardé avec reſpect, comme ſeroit en France un Exempt. Il ajourne le débiteur à

comparoître un tel jour qu'il lui indique de bouche, n'ayant point l'uſage de l'écriture parmi-eux, ou de le ſuivre ſur le champ, ſi l'affaire preſſe, à quoi il n'oſeroit manquer. Puis étant en preſence du Roi, il faut que le demandeur commence avant le palabre à peſer pour l'eau-de-vie du Roi huit écus de poudre d'or, & de plus un tiers de la ſomme qu'il demande, & ſouvent la moitié; comme par exemple, s'il lui eſt dû ſix bendes, pour s'en faire payer par la juſtice, il faut qu'il en cede d'abord deux & ſouvent trois, dont il doit encore faire les avances, pour être diſtribuées ſur l'heure entre le Roi & ſes courtiſans, qui doivent faire le palabre, & compoſent le conſeil. Enſuite l'on commence à raiſonner: on fait manger la fétiche au demandeur; afin qu'il affirme qu'un tel qu'on lui nomme, & qui eſt là preſent, lui doit la ſomme qu'il demande. Le défendeur eſt oüi enſuite en ſes rai-

ſons, & tâche de ſe juſtifier du mieux qu'il lui eſt poſſible : ſi ſes raiſons ne ſont pas valables, il eſt condamné à payer inceſſamment la dette dans un terme aſſez court qu'on lui aſſigne ; & alors le Roi lui commande de venir jurer ſur ſa tête qu'il payera en ce tems-là ; le défendeur ſe leve & s'approchant du Roi dit en touchant ſa tête : Je jure par vôtre tête que je payerai la ſomme en queſtion en tel tems : & le procés eſt fini. Que s'il manque à ſon terme d'un jour ſeulement, le Roi qui eſt informé de tout ce qui ſe paſſe en ſon Royaume, le condamne à lui payer une bende, & ſouvent deux, ſur tout s'il eſt riche, pour avoir juré à faux par ſa tête, & il lui donne un autre terme trés-court lui faiſant obſerver la même cérémonie, & payer la même amende, en cas de défaut. Le créancier porte tout ſeul les frais, ſans en pouvoir jamais exiger le rembourſement ; c'eſt pourquoi ils s'exemptent

le plus qu'ils peuvent de ces ſortes d'ajournement, qui conſomment ſouvent preſque toute leur ſomme en frais avant que d'en être payé. Ainſi perdu pour perdu, ils aiment preſque autant la laiſſer entre les mains du débiteur que de la diſtribuer aux Brembis du palabre. Celui qui doit, s'il a le moyen, ne ſe laiſſe pas non plus ajourner une ſeconde fois, à cauſe des amendes ſuſdites, qu'on lui fait payer ſans remiſſion, n'y ayant point de milieu; car ou il faut payer, ou demeurer eſclave.

Lorſque quelqu'un eſt convaincu de ſortilege, on l'envoye noyer ſur le champ par les premiers eſclaves qui ſe preſentent devant le Roi.

A l'égard des traîtres, c'eſt à-dire de ceux qui vont découvrir & réveler aux étrangers les ſecrets des palabres du Roi & de l'Etat, il n'y a point de quartier pour eux. On leur coupe la tête ſans beaucoup de cérémonie, & ſouvent avant que le Roi

l'ait ordonné. Les eſclaves ou priſonniers de guerre des païs étrangers qui font des tentatives pour s'enfuir, s'ils ſont pris ils ſont mis à mort en cette ſorte. Le Roi ayant fait palabre avec ſes Baboumets & Brembis, le condamne à mourir. Cet arrêt prononcé, on prend le criminel, on lui attache les mains derriere le dos, & on lui met dans la bouche un baillon, attaché par les deux bouts avec une petite corde, qu'on nouë fortement derriere la tête, avec un petit bâton en forme de tourniquet. Alors un des eſclaves du Roi à qui l'on peze avant toutes choſes huit écus de poudre d'or, prenant la fétiche Roïale ſur ſa tête, ſe met à courir comme un inſensé de toutes ſes forces, par le village & par les bois voiſins, laiſſant pancher la fétiche tantôt d'un côté, & tantôt de l'autre, comme ſi elle vouloit tomber. Enſuite venant où eſt le criminel, qui, comme par tout païs eſt toûjours entouré

d'une grande multitude de peuple, il demande à la fétiche, qui ſera celui qui tuera l'eſclave : & alors ſe mettant à courir comme auparavant, & comme s'il cherchoit quelqu'un, il touche de ſon coude le premier jeune homme qu'il rencontre, & qui eſt obligé de tuer cet eſclave. Il demande une autre fois à la fétiche ſi celui-là ſeul ſuffira pour le tuer, & ſe mettant encore à courir comme auparavant, il en touche quelquefois un autre, & quelquefois non : il s'en eſt même quelquefois trouvé juſqu'à dix nommez par la fétiche à cette expedition, & d'autres fois deux ou trois, & ſouvent auſſi un ſeul.

Ces choſes étant diſpoſées, on fait approcher ce pauvre eſclave, prés de la fétiche, à laquelle on l'a deſtiné. On lui fait avancer la tête en ſorte que ſa gorge ſoit immediatement deſſus, & alors celui qui a été le premier nommé pour l'execution, tire un poignard & lui coupe la gor-

ge, pendant que les autres le tiennent fortement. Alors le sang coulant à gros ruisseaux sur cette fétiche, l'executeur s'écrie à haute voix en disant ces paroles: Reçois, ô fétiche, le sang de cet esclave que nous t'offrons ; & lorsqu'il est mort, ils le coupent en morceaux, & au pied de la fétiche ils font un trou en rond, où ils le mettent tout, n'en reservant que la machoire qu'ils attachent sur la fétiche.

Alors ceux qui ont fait cette execution sont reputez infames pendant trois jours : c'est pourquoi on leur construit au plus viste une petite Caze de roseaux separée des autres, hors du village ; & pendant qu'on la bâtit ils courent par tout comme des insensez, tant au dehors qu'au dedans du village pour y piller tout ce qui s'y presente; car toutes les volailles, moutons, pains, huiles & autres choses qu'ils peuvent seulement toucher, leur appartiennent: chacun a une

ſi grande horreur de ce qu'ils ont touché pendant ce tems, qu'ils le leur abandonnent de bon cœur.

La Caze étant faite, ils s'y renferment & n'en ſortent point pendant les trois jours marquez, pendant leſquels leurs parens leur portent ſoigneuſement à manger. Au bout de ce tems ils prennent leur petite Caze, qu'ils mettent en pacquets, juſqu'aux tiſons du bois qu'ils y ont brûlé pendant les trois jours. Le premier executeur ayant un pot ſur ſa tête, ils vont au lieu où ils ont tué cet homme; & l'appellant trois fois par ſon nom, l'executeur laiſſe tomber ſon pot qu'il caſſe, & poſant là tous leurs haillons dont ils étoient couverts pendant ce tems comme en ſigne de deüil, & les roſeaux de leur Cazes avec les tiſons, & tout ce qu'ils portoient, ils s'enfuyent de toutes leurs forces chez-eux, où ils prennent leurs plus belles paignes. Aprés s'être bien parez, ils vont ren-

dre visite à tous les Brembis & Baboumets, & les principaux de l'Etat, qui les reçoivent bien, & leur font des presents en or à leur volonté. Personne ne fait difficulté de faire ces executions, lorsqu'il est nommé par la fétiche, & fût-ce le propre fils du Roi, il est obligé de s'acquitter de ce devoir, qui ne peut lui être reproché : car ce n'est une chose infamante que pendant les trois premiers jours. Au contraire ils en font trophée, & s'en vantent dans la suite, comme d'une belle action. Nous eûmes un exemple de ceci, le mois d'Octobre de l'année 1701. car les peuples Veterez nous ayant declaré la guerre, ceux d'Assoco s'interesserent pour nous, & entre-autres le Capitaine Emond vint avec tous ses esclaves, qui montoient bien à cinq ou six cens, avec quantité de Brembis ou Capcheres envoyez de la part du Roi, qui se mirent en devoir de faire la guerre aux Veterez nos en-

nemis. Je crois à la verité qu'ils ne firent ces préparatifs qu'afin de nous extorquer de la poudre, des balles, & quelques fusils, qu'on ne pût se dispenser de leur donner; car ils n'eurent pas plûtôt eu de nous ce qu'ils esperoient, qu'ils nous parlerent de paix, soit qu'ils se fussent accommodez secretement, ou non. Mais voïant que nous n'y entendions pas & que nous voulions tirer raison de la trahison que les Veterez nous avoient faite, ils s'aviserent d'un stratagême pour nous appaiser par une espece de satisfaction; ils nous firent croire que puisque nous ne voulions point de paix, ils n'en vouloient point aussi, & qu'ils alloient faire la guerre à nos ennemis. En effet ayant fait avancer leurs soldats, le même jour Emond nous envoya un exprés pour nous dire qu'il avoit arrêté le meurtrier, & qu'il vouloit nous l'amener pour l'égorger en nôtre presence. Le lendemain nous le vîmes arriver avec tous ses

ſes ſoldats bien armez au milieu deſquels étoit la victime qu'il vouloit immoler. Nous lui fiſmes dire par l'interprete, qu'il ne falloit pas ſe preſſer, & que nous le priions ſeulement de nous remettre entre les mains ledit Negre pour le garder juſqu'à la fin de la guerre; mais il repondit qu'il vouloit l'égorger, & ſans en dire davantage, Zapin fils aîné du défunt Roi, & pluſieurs autres, ſe jetterent ſur celui qu'ils avoient deſtiné à la mort, lui couperent la tête, hacherent ſon corps en morceaux & jetterent ſes membres dans la riviere. Quant à la tête de ce pauvre innocent, qui fut reconnu pour un eſclave d'Emond, qu'il n'avoit pû vendre, parce qu'il étoit incommodé des jambes, Zapin l'enterra au pied d'un de nos baſtions, du Côté de la mer : d'où il l'a voulu depuis déterrer pour en arracher, diſoit-il, une dent, & l'enfiler avec les autres de ceux qu'il a tuez, & qu'il porte à ſon col, ſelon la coû-

cûme, afin de ſe faire diſtinguer dans la ſuite ; celui-là étant reputé le plus brave & le plus guerrier qui a le plus tué d'hommes en ſa vie.

De leurs remedes, ou forme de medecine; de leur morts & enterremens, au ſepultures.

LEs Negres ne ſont pas ordinairement fort touchez des infirmitez de leurs confreres. Ils ont aſſez de dureté pour eux pendant leurs maladies, pour leur refuſer tout ſecours. Ils ſe contentent ſeulement de les barboüiller de diverſes couleurs par tout le corps à l'honneur de leurs fétiches, ce qui leur ſert de tout pendant qu'ils ſont malades. Alors ils ne font pas même cuire la moindre choſe d'extraordinaire & ne changent en rien leur nourriture accoûtumée.

Comme ils n'ont point parmi eux l'uſage de la medecine, quoi qu'ils

ayent des plantes & des simples admirables, ils n'ont que deux ou trois sortes de remedes qu'ils appliquent à toute sorte de maux, & qui tous sont composez de maniguettes, & de jus de quelques herbes fortes qu'ils pilent & expriment, & dont il font boire au malade qui s'en trouve, disent-ils, soulagé. Lorsqu'ils ont plenitude de sang, ils se scarifient les épaules aprés y avoir appliqué de petis bouts de corne en forme de vantouze. Pour les blessures ils ont une herbe dont le marc & le jus exprimé dessus fait des cures si inoüies, qu'ils se mettent peu en peine d'une blessure profonde de cinq doigts, quand même ils auroient quelque os extraordinairement offensé, parce qu'ils sont assurez par le moyen de ce simple d'être sur pied dans trois semaines. J'en ai vû de effets si surprenans, que je les passe sous silence, crainte que l'on ne les croye fabuleux.

Ils ont un ſoin particulier pendant leur vie d'acheter, & préparer les choſes néceſſaires pour leur ſepulture, mais ſur tout lorſqu'ils ont atteint un âge raiſonnable. Ils cherchent avec ſoin la plus belle paigne qu'ils puiſſent trouver, qu'ils achetent quoi qu'elle coûte, & qu'ils mettent à part pour en être vêtus aprés leur mort, & un coffre bien clos pour y être renfermés. Ils font proviſion d'autant de petits bijoux & ouvrages d'or qu'ils en peuvent acheter, pour en être ornez ; ayant la ſuperſtition de croire qu'ils en ſeront mieux reçûs dans l'autre monde, lorſqu'ils y iront avec un plus riche équipage : ſuperſtition dont il commencent, grace à Dieu, à revenir. & qui coûtoit il n'y a pas encore bien du tems la vie à pluſieurs pauvres femmes & eſclaves, qui étoient immolez à la mort des R[illegible], ou bien des riches Brembis, afin, diſoient-ils, qu'ils allaſſent ſervir en l'autre monde leur mari, ou leur maître.

Lorsque quelqu'un est mort, la nouvelle s'en repand aussi-tôt, & il s'assemble volontairement sur le lieu environ une centaine de femmes, pour la plûpart toutes vieilles, que je ne puis mieux comparer qu'aux pleureuses de l'antiquité. Là elles font de si horribles hurlemens & en même tems des choses si grotesques, qu'elles excitent tout ensemble & à rire, & de la frayeur. Les unes prennent des pioches, & s'en vont en plusieurs endroits de l'habitation du mort foüiller en terre pour le chercher, criant à haute voix, & l'appellant par son nom de toutes leurs forces. Les autres courent de Caze en Caze comme des extravagantes, le cherchant & demandant à tous ceux qu'elles rencontrent, s'ils n'ont pas vû un tel, qu'elles nomment, en pleurant à chaudes larmes, qui leur découlent sur les jouës, & leur baignent tout le sein : & ceux à qui elles font ces demandes baissant la

vûë leur répondent, *aourou*, comme qui diroit, il n'eſt plus.

Alors ces femmes s'en retournent pleurant toûjours, elles l'appellent encore par ſon nom, dans les ruës. Enſuite chantant en cadence, elles le cherchent de nouveau par tous les coins, & endroits où il avoit coutûme d'aller, pendantque d'autres ſont occupées auprés du corps au même exercice, racontant dans leurs pleurs ſes actions, ſes richeſſes, & ſes vertus; & qu'elles travaillent à le barboüiller, à le peigner, friſer ſes cheveux, l'orner de ſes bijoux & de ſa plus belle paigne. Lorſqu'il eſt prêt, elles le laiſſent ainſi expoſé dans la Caze ou il eſt mort, juſqu'à ce que ces folles pleureuſes qui ſont allées le chercher par tout, ſoient de retour. Dés qu'elles ſont arrivées au lieu où eſt le mort, elles s'adreſſent à lui, & lui demandant pourquoi il eſt mort, s'il n'avoit pas dequoi vivre honorablement, s'il n'avoit pas de l'or,

des betiquets, des femmes, des grains & des esclaves ? entrecoupant leurs paroles de hauts cris & de longs soûpirs. Puis elles vont prendre son coffre, s'il en avoit ; ou lui en font promptement construire un de quelques méchantes planches, s'il n'en avoit pas préparé pour cette occasion pendant son vivant ; & le plient dedans, enforte que ses talons soient à ses fesses, & sa tête sur ses genoux ; & de cette maniere elles le font entrer dans ce coffre qui n'a pas plus de deux pieds & demi ou trois tout au plus. Elles mettent à côté de lui son siege, & un pot de terre, l'un pour s'asseoir, & l'autre pour cuire son manger ; & si c'est un Roi ou quelque fameux Brembis, elle jettent sur son corps quantité de poudre d'or ; & quelque pauvre que fût le mort, on lui en met toûjours quelque peu pour s'en servir, disent les Negres, lorsqu'il sera arrivé en l'autre monde. Pendant qu'on fait ces choses

les garçons du voiſinage s'aſſemblent en armes, & ſi le mort étoit Brembis & grand ſeigneur, ſes parens fourniſſent de la poudre. On ne ceſſe de tirer autour du corps tant qu'elle dure. S'il étoit pauvre, on ne laiſſe pas d'y aller & d'y faire deux ou trois décharges à ſes frais, devoir qu'ils ſe rendent tous reciproquement ſans y être conviez, diſant que cet honneur qu'on leur fait à leur départ pour l'autre monde les y fait diſtinguer, & qu'ils y ſont reçûs comme Capcheres. Les cérémonies faites, on ferme le coffre à la clef, ou avec des clous; & quatre eſclaves le prenant s'en vont dans le bois, en quelque lieu écarté, ſans être ſuivis de perſonne, & font un trou en terre où ils le mettent, ſans qu'on ſçache le lieu de la ſepulture du défunt. A leur retour ils mangent avec les pleureuſes, le feſtin que les parens du mort ont preparé pour cette cérémonie: dont ceux qui ont tiré leurs

armes

armes ne goûtent pas. Il ne paroît point d'autres hommes à ces ſortes de cérémonies lugubres, tous s'étant renfermez chez eux ; ce qui s'obſerve tant pour les hommes que pour les femmes.

Si le mort étoit grand ſeigneur, ſes femmes quelques jours aprés l'enterrement, prennent leurs plus beaux ornemens, avec chacune une pagaye qu'elles portent ſur l'épaule. Elles vont en cet équipage chantant par tout le village, rangées deux à deux, puis s'en vont à la porte de chaque Brembis, faire une eſpece de danſe en rond, qu'elles appellent *Baboua*, à chaque pas de laquelle elles donnent enſemble un coup de pagaye au milieu de la danſe. Aprés qu'elles y ont fait cette cérémonie un tems raiſonnable, le Capchere eſt obligé de leur donner trois *tacos* qui valent quinze ſols ; aprés quoi elles s'en retournent & peuvent enſuite ſe remarier lorſqu'elles trouveront parti.

De leur religion, croyance, fétiches, juremens ſuperſtitions, & de leur ofnon ou prêtre.

NOus voici parvenus au chapitre qui juſques ici a été l'écueil de tous les Hiſtoriens, qui ont traitté cette matiére. Ils n'ont jamais compris à fond la religion de ces peuples, non plus que leurs fétiches & ſuperſtitions. Il eſt vrai que leur croyance eſt ſi embroüillée, qu'il eſt trés-difficile d'en connoître quelque ombre; mais le Sieur Villard de Bellefond, qui en a traité plus amplement que perſonne, s'eſt fort trompé, lorſqu'il a cru que les Negres reconnoiſſoient les fétiches pour des dieux; impieté dont ils ſe défendent de toutes leurs forces, lorſqu'on leur en parle.

Les Negres reconnoiſſent un ſeul Dieu Createur de toutes choſes, mais auteur particulierement des fé-

tiches, qu'il a miſes ſur la terre, pour le ſervice des hommes. A l'égard des fétiches, il eſt difficile de comprendre ce que c'eſt, & je me ſuis efforcé pluſieurs fois en m'informant des plus anciens d'entr'eux, de reconnoître leur croyance ſur cette matiére. Pas-un n'a ſçû me l'expliquer nettement, & je puis dire que pas un d'eux ne ſçait ſa religion. Ils diſent ſeulement qu'ils l'ont euë par Tradition de pere en fils, que c'eſt à ces fétiches qu'ils ont l'obligation de tout le bien qu'ils reçoivent en cette vie, & qu'il ne dépend que d'elles de leur faire tout le mal poſſible.

Tous les matins aprés s'être levez, ils s'en vont au bord de la mer ou de la riviere, pour ſe laver; & aprés avoir jetté quelque peu d'eau ſur leur tête, & quelques uns du ſable en ſigne d'humilité, ils joignent les mains, puis les entr'ouvrant, ils expriment en ſoufflant dedans ce terme, *Ekſuvais*; aprés cela les élevant avec

leurs yeux au Ciel ils font à Dieu cette priere, *Anguioumé mamé maro, mamé orie, mamé chiké è occori, mamé akaka, mamé brembi, mamé angouan è aounſan*; c'eſt-à-dire : mon Dieu donnez-moi aujourd'hui du ris & des ignames, donnez-moi de l'or & de l'aigris, donnez-moi des eſclaves & des richeſſes, donnez-moi la ſanté, & faites que je ſois leger & diſpos. Voilà tout le culte qu'ils rendent à Dieu Ils ne croient pas qu'ils puiſſe leur faire jamais de mal, perſuadez qu'il eſt naturellement ſi bon, qu'il ne ſçauroit leur en faire ; parce qu'il a donné ſon pouvoir aux fétiches, & ne s'eſt preſque rien reſervé pour lui.

Ces fétiches ſont diverſes, ſelon la diverſe fantaiſie d'un chacun : à peine ſe trouve-t-il deux Negres parmi une ſi grande multitude, qui conviennent dans leur culte, & dans la façon de les faire. L'un a pour ſa fétiche un petit morceau de bois,

jaune, ou rouge ; l'autre quelques dents de chien, de Tigre ou de civette ; l'autre une dent d'élephant, ou un œuf, ou quelque os d'oiſeau : quelque tête de volailles, ou de bœuf, ou de cabrit ; quelque arête de poiſſon ; l'autre quelque bout de corne de bellier remplie d'ordure, quelques petites branches d'épines, ou bien quelques petites cordelettes faites d'écorce d'arbres, & ſemblables vilenies ; ne convenant en rien dans toute l'étenduë des Côtes de Guinée où ce culte eſt introduit, que dans le nom. Ils ont une foi pour ces fétiches qui n'eſt pas commune, & une exactitude dans l'obſervance de ce qu'ils leur ont promis qui devroit faire rougir les mauvais Chrétiens.

Les uns ſe privent pour toûjours du vin en leur honneur, les autres d'eau de vie ; celui-ci de chair, celui-là de certain poiſſon, l'un d'un certain fruit, l'autre de ris, de mil, ou de quelqu'autre choſe, & tous ſans

exception ſe privent de quelque choſe par mortification en leur honneur, & on les tuëroit plûtôt que de leur faire tranſgreſſer leurs promeſſes.

J'en ai vû un qu'on avoit trompé en lui faiſant manger quelque choſe dont il ſe privoit pour ſa fétiche ; lorſqu'il vint à le ſçavoir il en étoit inconſolable.

Ils ont divers jours dans le cours de l'année conſacrés à leurs fétiches, dont le principal eſt celui de leur naiſſance, qu'ils ſolemniſent particulierement, blanchiſſant ce jour toute leur fétiche & ſon autel, ſe barboüillant tout le corps de même, & ſe couvrant d'une paigne blanche. Les autres ont les vendredis de chaque ſemaine, qu'ils regardent comme nous faiſons le Dimanche, chacun étant occupé ce jour-là uniquement à ſa fétiche, à la parer, & à lui faire quelque preſent en ſacrifice. Outre les fétiches particulieres ils ont les generales du Royaume, qui ſont

ou quelque grande montagne, ou quelque gros arbre : & si quelqu'un étoit assez témeraire pour le couper, ou lui faire un tort considerable, il n'y auroit point de vie à esperer pour lui. Chaque village a pareillement une fétiche commune pour leur conservation. Ils la parent & accommodent ensemble pour lui demander leurs besoins publics. Outre cela ils dressent pour celle-ci dans les lieux publics une espece d'autel de roseaux, planté sur quatre bâtons en terre, & couvert d'un petit toit de feüilles de palmier. Mais cela n'empêche pas que chaque particulier n'en ait dans l'interieur de son enclos, ou à sa porte, sur laquelle il met sa fétiche, qu'il orne à sa mode & barboüille de diverses couleurs regulierement toutes les semaines.

On trouve dans les bois & les haliers une infinité de ces sortes d'autels, chargez de toutes sortes de fétiches, avec des pots & des plats de

terre, ſouvent remplis de mil, de ris ou quelque fruits du païs. S'ils ont beſoin de pluye, ils portent des cruches vuides; s'ils ſont en guerre, ils y mettent des ſabrès ou des poignards, pour leur demander la victoire; s'ils ont beſoin de poiſſon, ils mettent deſſus des arêtes; s'ils ont beſoin de vin de palme, ils mettent le petit cizeau avec quoi on le travaille, & ainſi du reſte; ayant une ferme croyance que leur fétiche leur accordera leur demande. S'il leur arrive quelque diſgrace, ils croyent qu'ils ont manqué à bien ſervir leur fétiche, & lui font demander auſſitôt ce qu'elle ſouhaitte, pour l'appaiſer; ils font faire *Tockgue* pour cet effet à des eſpeces de devins qu'ils ont parmi-eux, & qu'ils conſultent ſur toutes choſes, ce qui ſe fait en cette maniére. Ce devin tient en main neuf courroyes de cuir larges d'un doigt & chargées de pluſieurs petites fétiches qui y ſont enfilées. Il

broüille ces courroyes, & marmottant, je ne ſçai quelles paroles deſſus, il les prend deux ou trois enſemble,& les jette çà & là:ſi elles ſe trouvent paire d'un côté, cela ſignifie, diſent-ils, une choſe; ſi de l'autre, un autre; ſi bien que ſi ce devin, qui eſt toûjours, comme on peut juger,un affronteur, dit que la fétiche veut un mouton, on lui en ſacrifie un ſur l'heure, l'arroſant de ſon ſang; ſi des poulles, en lui on fait autant; & lorſque ce ſont de grands Brembis, qui la font conſulter, & pour choſes d'importance, ſouvent elle demande, dit ce devin, un ou pluſieurs eſclaves qu'on égorge de la maniére que j'ai dit au chapitre de la juſtice: cruauté qu'on exerce toûjours regulierement, au retour de quelque guerre, ou de quelque expedition d'importance.

Tous les matins ils ſont fort exacts à lui porter à manger, de tout ce qu'ils ont de plus précieux & de plus

délicat, & ils croiroient en être tuez dans peu, s'ils avoient manqué à ce devoir. Je ne puis mieux expliquer ces fétiches qu'ils ne regardent pas comme des dieux, que par les devotions particulieres des fidelles, puisqu'ils ne les regardent & ne les honorent que d'un culte relatif à Dieu, qui en est le Createur, comme nous honorons les Images ou les Reliques, sans comparaison, dans la veritable Religion.

Ils ont tant de respect pour elles, qu'ils n'en approchent qu'avec crainte; & s'étonnent de ce qu'elles ne se vengent pas des outrages qu'elles reçoivent quelquefois, disent-ils, des blancs. Je me suis souvent trouvé present, lorsqu'ils faisoient leurs fétiches, mais sur tout je me trouvai à *Tapa* ou je voyois qu'aprés avoir lavé leur fétiche, ils en prenoient l'eau & en aspersoient toute leur famille; ensuite ils vinrent en jetter sur moi, marmottant quelques pa-

roles. Alors me mocquant de leurs ſuperſtitions, je pris leur fétiche que je rompis en mille pieces, je la foulai aux pieds, & puis je la jettai au feu : elle ſe brûla facilement, parce qu'elle étoit composée de la queuë d'une coroſſe, & d'une épine, qu'ils avoient peint de rouge. Dans l'inſtant ils ſe mirent à fuïr, me diſant que j'allois être brûlé vif par le feu du Ciel, ou englouti dans la terre. Mais quand ils virent que leur fétiche ne ſe vengeoit pas de moi, ils me regardoient avec admiration, & me diſoient que ſi je n'étois pas mort, c'étoit que je n'y croyois pas ; & que la fétiche n'avoit pas de pouvoir ſur les blancs. Je leur dis qu'ils n'y crûſſent pas non plus que moi, & que je leur donnerois un moyen pour empêcher que la fétiche n'eût aucun pouvoir ſur eux. Ils me répondirent que la fétiche les batroit, & ne vouloit pas qu'ils changeaſſent rien de leurs anciennes pratiques ; ce qui eſt

une choſe bien deplorable de voir ces pauvres malheureux, ſi pitoyablement enchaînez par l'ennemi du genre humain.

Les Negres ſont trés fideles obſervateurs de leur parole, lorſqu'ils ont juré par leur fétiche, encore plus lorſqu'ils l'ont mangée; & pour tous les biens du monde on ne leur feroit pas jurer à faux par elles. Lorſqu'on veut ſçavoir la verité de quelque choſe d'un Negre, il n'y a qu'à faire ſemblant de broüiller quelque choſe dans de l'eau, ou y tremper un morceau de pain, & leur dire de boire, ou de manger cette fétiche en ſigne de la verité. Si la choſe eſt veritable, il boira & mangera hardiment; ſi elle ne l'eſt pas, quand il y iroit de tout ſon bien, il n'en goûteroit pas; parce qu'il croiroit mourir ſur l'heure, s'il le faiſoit à faux. Quand ils veulent faire manger la fétiche à quelqu'un pour ſçavoir de lui la verité de quelque choſe, ou

pour garant de ſa fidelité, ou pour quelque autre choſe que ce ſoit, ils raclent un peu leur fétiche, ou dans de l'eau, ou ſur quelque morceau de pain, de fruit, ou autre choſe qu'ils font mettre dans la bouche de celui qu'ils contraignent de jurer, ſans qu'il ſoit obligé de l'avaler, & il paſſe pour l'avoir mangée ; alors ils ſe fient à ſa parole plus que, ſans comparaiſon, les Chrétiens ne feroient à celle de leurs confreres, qui auroient prêté ſerment ſur l'Evangile.

Ils ont diverſes autres ſortes de juremens moins ſolemnels, mais qui ne ſont pas moins ſuperſtitieux, & pour leſquels ils ont de la veneration; mais on ne s'y fie pas tant, qu'à ceux des fétiches : comme, par exemple, lorſqu'ils jurent par la tête de quelqu'un, par ſon bras, par ſon corps &c. ils croyent que s'ils ne diſent pas la verité, la tête, les bras, le corps leur ſéchera, & deviendra aride. Ils jurent encore par *Anguioumé*, c'eſt-à dire

Dieu, & pour cela, ils prennent du ſable en leur main, ils ſe le mettent dans la bouche, & regardant le Ciel, ils apoſtrophent Dieu & lui diſent : Dieu, tuë moi, par ce ſable, ſi telle choſe n'eſt pas vraye. Ils ne font proprement ce ſerment que lorſqu'ils ſont en colere, quoi qu'il ſoit pour eux le plus prompt à faire.

Les Negres de ce païs n'ont point de prêtres, ni de temples publics pour le culte de leurs fétiches, excepté ces petits autels dans les lieux publics, & particuliers dont j'ai parlé ci-deſſus. Chacun fait lui-même ſes fétiches, & les choiſit à ſa volonté. Ils ont néanmoins dans tout l'Etat un eſpece de Pontife ou pere commun qu'ils appellent *Ofnon*, elû, nourri, & entretenu, au dépens du public. Lorſque l'*Ofnon* eſt mort, le Roi aſſemble tous les Baboumets, qui ſont les anciens & les Brembis, qui ſont les Capchers ou Grands du Royaume, pour proceder à l'élection

du nouvel *Ofnon*, car cette charge n'eſt point hereditaire. En ayant elû un à leur gré, qui ſoit homme de bien & ſçache parfaitement faire les fétiches du païs, on le couvre des marques de ſa nouvelle dignité, qui conſiſtent en pluſieurs fétiches attachées les unes aux autres, dont il eſt tout couvert. On le fait promener en cet équipage dans toutes les ruës, aprés lui avoir payé auparavant huit ou dix bendes d'or, levées ſur le public. Un Negre marchant devant lui, crie de toute ſa force, qu'on faſſe des preſens au nouvel *Ofnon*, que les Brembis & Baboumets ont élu : Il y a pour les recevoir, à chaque bout du village, un plat d'étain attaché à une petite corde, où chacun porte ſes preſens, afin qu'il prie Dieu, qu'il leur faſſe du bien.

Cet *Ofnon* eſt l'unique prêtre, ſi l'on peut ſe ſervir de ce terme, qui ſoit dans l'état. Son emploi principal eſt de faire les grandes fétiches publiques

& on l'appelle ſans y manquer à tous les conſeils du Roi, qui ne peut rien faire ni rien entreprendre dans l'Etat ſans ſon conſentement. S'il eſt malade, on l'envoye avertir de ce qui ſe traite au Conſeil, & lui demander ſon avis ; & quand il fait des vents froids, qu'il pleut extraordinairement, ou qu'il tonne, le peuple crie qu'on l'a laiſſé manquer de quelque choſe, & pour lors chacun lui envoye de l'or, ou d'autres preſens ſelon ſes moyens.

Ce qui rend la converſion de ces peuples difficile, c'eſt la croyance de la metempſychoſe, qu'ils admettent tout au long, n'eſperant rien d'éternel ni de permanent, ce qui les rend negligens pour apprendre les veritez du ſalut; & ne s'appliquant qu'à l'acquiſition des biens & des plaiſirs de ce monde, & à s'en procurer une longue joüiſſance. Lorſqu'on leur parle du Paradis ou de l'enfer, ils font de grands éclats de rire, & s'en moquent.

Ils

Ils croyent que leur ame est à la verité immortelle, mais que le monde durera aussi éternellement, & qu'aprés leur mort, leur ame va en l'autre monde, qu'ils établissent au centre de la terre : que là elle anime un nouveau corps au ventre d'une femme, & que ceux de ce monde là viennent en celui-ci en faire autant. Ainsi alternativement selon leur croyance, tantôt ils demeurent en ce monde-ci, & tantôt dans l'autre. Ils croyent que tout le bonheur & la felicité d'un homme consiste à y être riche, heureux, puissant, servi & honoré ; ce qui fait que soit qu'ils boivent ou qu'ils mangent, ils en répandent toûjours quelque peu par terre en marmottant quelques paroles, disant qu'ils donnent à boire & à manger à leurs peres, meres & amis, qui dans l'autre monde leur en font autant, & sont cause qu'ils ont dequoi vivre en celui-ci.

De leur guerre, de quelles armes ils se servent, de leurs instrumens, & de l'attaque que nous firent les Hollandois le treiziéme Novembre 1702.

DE tous les Negres de la Côte d'Or les plus adroits & les plus aguerris, ce sont sans doute les Issynois; quoiqu'ilsne soient qu'une poignée de gens, ils ne laissent pas néanmoins d'être craints & redoutez de tous les peuples leurs voisins. Car soit à cause de leur intrepidité & de la vaillance de leurs Chefs, soit à cause qu'ils sont d'ordinaire mieux armez & plus infatigables qu'eux; ils ont souvent jetté la terreur même jusqu'aux peuples les plus reculez de leurs Côtes: & souvent malgré leurs voisins ils se sont fait jour au travers de leurs terres pour aller porter la guerre jusqu'à la riviere de S. André, à la Côte des Dents, où des *Quaqua*,

c'est-à-dire cinquante ou soixante lieuës de leur païs, afin d'y pour suivre les *Ochyns*, leurs anciens ennemis, qu'ils ont chassez de leur terre, & confinez dans cette côte. Témoin l'année 1701. qui est celle de nôtre établissement en ce païs, nous les trouvâmes qui en revenoient chargez d'un riche butin d'or, & d'esclaves.

Leurs armes sont le sabre, la sagaye, & le fusil, dont ils se servent avec une adresse incroyable, & dont ils ont un trés-grand soin. Ce qu'il y a d'admirable, c'est qu'ils ont l'adresse, d'une méchante arme d'en faire une bonne, en retrempant la batterie incomparablement mieux qu'elle n'étoit auparavant; c'est ce que nous avons souvent vû par experience, dans des armes que nous leur avions venduës, parce qu'elles ne faisoient point feu. Elles ne manquoient pas un coup entre leurs mains, & ils les rendent si claires qu'elles ébloüissent: aussi sont ils sans-cesse aprés.

Les Chefs qui commandent l'armée, ſont couverts de boucliers, que portent à côté d'eux leurs eſclaves. Ces boucliers ſont en quarré de trois pieds de long, ſur deux de large. Ils ſont faits de cuir de bœuf, couvert de peaux de Tigre, & à chacun des bouts, il y a un gros grelot de fer, qui ſonne au mouvement de celui qui le porte à ſon bras gauche, & qui tient un ſabre à ſa main droite pour le défendre. Lorſque le General veut entrer dans la mêlée pour en venir aux mains, à coups de ſabre, de coûteaux, & de ſagayes, il prend un de ces boucliers de la main de ces eſclaves, & s'en couvre pour parer les coups.

On peut dire qu'il y a trois Generaux dans le Royaume, qui ſont à peu de choſe prés, d'une égale autorité, le Roi Akafiny, Yamoké ſon frere, & Emond ſon neveu. Chacun de ceux-ci à des eſclaves preſqu'en pareil nombre, ce qui fait

leurs richeſſes & leur puiſſance ; car c'eſt par le moyen de leurs eſclaves qu'ils ſe font craindre, & qu'ils établiſſent leur autorité. Ils les arment tous en tems de guerre, & voilà leurs meilleurs & leurs plus fideles ſoldats ; car pour le reſte, ce n'eſt pas grande choſe. Chaque habitant libre ſe range ſous la banniere qui lui agrée davantage, & ſe met avec celui à qui il a le plus d'obligation. Chacun de ces Generaux qui commandent toûjours par tout leurs gens, avec cette ſubordination cependant, que le Roi donne ſes ordres lorſqu'il eſt preſent, & Yamoké en ſon abſenſe, peut bien avoir environ cinq ou ſix cens eſclaves. Pour les autres Capcheres ou Brembis qui ont environ, les uns vingt, les autres trente, quarante ou cinquante eſclaves, ils ſe rangent au combat ſous les aîles du Roi, qui anime leur courage par ſa preſence, & ſon exemple ; & recompenſe la valeur de ceux qui ſe

ſont le plus ſignalez, dans la diſtribution du butin dont il eſt le maître.

Pendant le combat, les tambours, trompettes, & autres inſtrumens à leur mode, ne ceſſent pas de ſe faire entendre; & joints aux cris effroyables des Negres qui combattent, ils font un charivari ſi épouventable, qu'en vain le tonnerre s'efforçeroit de ſe faire entendre. Ces tambours ſont faits d'un morceau d'arbre creuſé par un bout ſeulement, couvert d'une oreille d'Elephant, qu'ils bandent fortement deſſus. Ils ſe ſervent pour baguettes de deux petits bâtons faits en façon de marteau, couverts de peau de cabrit, qui ne rendent qu'un ſon trés-ſombre, & enroüé.

Leurs trompettes ſont faites de dents d'élephant creuſées preſque juſqu'au bout; à côté deſquelles ils font une petite ouverture par où le trompette, qui eſt ordinairement un enfant de douze à quinze ans, ſouffle, & don-

ne un ſon fort clair, mais ſans deſſein, ſans note, ni harmonie, à peu prés comme font en Normandie les Pelerins du Mont Saint Michel, avec leurs trompettes de terre, ou en quelqu'autres Provinces les gardeurs de vaches pour appeller leurs troupeaux. Ils joignent à cette belle muſique qu'ils trouvent charmante, (ſur tout Monſieur Aniaba qui fut d'aſſez mauvais goût pour me dire un jour, qu'il l'eſtimoit plus que les haut-bois du Roi à Verſailles) une eſpece d'inſtrument auſſi ſingulier dans ſa ſimplicité, qu'il eſt difficile de le décrire. Il eſt de fer, en façon de deux petites pêles à feu concaves, & d'un pied de long, ſoudées enſemble par les deux côtez, & qui forment comme un petit ventre ovale. Un enfant tient cet inſtrument par l'extrêmité étroite, & avec un petit bâton d'un demi pied, il bat ſansceſſe deſſus, s'accordant à la cadance des trompettes, qui ſonnent per-

petuellement avec les tambours, prés du General pendant le combat, qui dure juſqu'à ce qu'un parti cede enfin à l'autre, & ſe declare vaincu : alors on ceſſe la tuërie ſur le champ, on fait les eſclaves, & on partage le butin.

Comme il ne faut qu'une bagatelle pour animer ces peuples, & leur faire entreprendre la guerre, il faut auſſi trés-peu de choſe pour les obliger à faire la paix, & pour l'ordinaire leur guerre n'eſt qu'un feu de paille, qui s'éteint tout auſſi-tôt.

Nous avons eu des preuves de leur valeur, & de tout ce que je viens de dire, dans l'attaque que nous firent les Hollandois, commandez en perſonne par Monſieur Guillaume de Palme, General de Saint George de la Mine, le treize Novembre 1702. En voici en peu de mots le détail.

Les profits immenſes que font les Hollandois le long de ces Côtes qu'ils

qu'ils ont usurpées sur les François & les Portugais qui les possedoient avant eux, leur faisant regarder d'un œil de jalousie tout autre établissement que de leur nation, mais sur tout les François; d'abord qu'ils eurent avis de celui-ci, ils n'oublierent rien pour nous y traverser, & pour nous y susciter des guerres interieures, en tâchant par mille presens dont les Negres sont fort avides, de soulever contre nous ceux qui nous ont reçû chez-eux. Pour cet effet afin d'y réüssir plus sûrement, Monsieur le General de la Mine d'or s'y prit d'assez loin; car dés le mois de Mai 1702. qu'il passa par cette Côte venant d'Europe pour aller prendre possession de son nouveau Gouvernement, il medita nôtre perte: & demeura devant nôtre Fort trois ou quatre jours pour tâcher d'attirer à lui quelques Capcheres qui le serviſſent dans son entrepriſe. Aussi-tôt qu'il fut à la Mine, il envoya des

principaux Capcheres de ſes Negres vers les nôtres, accompagnez de quelques-uns de ſes propres valets, chargez de preſens pour Akafiny, Emo id, & Yamoké, afin de tâcher à les engager dans ſes interêts, & les obliger à lui permettre la deſcente pour nous venir attaquer, & nous chaſſer de la Côte. Il leur repreſenta qu'auſſi bien nos Navires n'arrivant point, ils n'auroient jamais grand ſecours de nous, ni beaucoup de marchandiſes, & qu'eux au contraire leur en fourniroient abondamment & à meilleur marché qu'aucune autre Nation de l'Europe.

Soit que ces preſens ou ces belles promeſſes des Hollandois, ſoûtenuës de l'abſence de nos Vaiſſeaux (qui avoient manqué de parole, & n'étoient pas venus depuis plus de ſix mois que nous les attendions, quoi qu'on eût promis de revenir au mois de Mai ou Juin) euſſent alors effectivement ébranlé la conſtance, &

la fidelité de nos Negres ; soit que ces Ambassades reïtérées jusqu'à trois fois pour cet effet, & avec un succés apparent, flatassent ce General de les gagner absolument, lorsqu'il seroit present avec ses Vaisseaux & ses marchandises, le 4 Novembre de l'année 1702. ce General parut à la vûë de nôtre Fort, avec une escadre de quatre Vaisseaux, qui allerent tous prendre Port à *Takuechué*, place du Royaume, éloignée de nous de trois lieuës. Le lendemain cinquiéme, un d'eux ayant pris le large, s'en vint à toutes voiles sous pavillon de France moüiller à la portée du canon de nôtre Fort, qu'il salüa de trois volées ; mais nos gens ne lui ayant point répondu, le reste du jour il en tira quatre coups de distance en distance, comme pour nous rassurer. Mais au quatriéme nous lui répondîmes d'un coup, & mîmes nôtre pavillon en berne, pour l'obliger s'il étoit François, comme il nous

le vouloit faire croire, à mettre ſa chaloupe en mer, & venir au bord de la Côte, d'où on lui eût pû parler. Mais voiant ſes ruſes découvertes, & par conſequent inutiles, aprés avoir en vain demeuré là deux jours, il leva l'ancre, & s'alla joindre aux autres pour travailler de concert à corrompre nos Negres. Mais de nôtre côté n'ayant rien épargné pour nous les attacher plus étroitement, nous n'oubliâmes, ni careſſes, ni promeſſes pour les gagner, en quoi nous réüſſimes ſi bien, que ſe trouvant vaincus par nos honnêtetez, joint à l'eſperance dont nous les flatâmes, de voir bien-tôt huit ou neuf de nos Navires que nous attendions, & à l'inclination naturelle qu'ils ont pour les François, ils ſe déterminerent de mourir tous plûtôt que de nous trahir. C'eſt pourquoi ayant genereuſement rejetté toutes les propoſitions du General, celui-ci animé de colere contre-eux, leur fit lâcher quatre volées

de canon, leva l'ancre, & nous vint trouver. C'en fut aſſez pour animer ces Negres comme des lions : ils vinrent en foule à nôtre Fort pour nous prier de nous bien defendre avec nos canons, & que nous les laiſſaſſions faire du reſte ; qu'ils ſe faiſoient fort que nos ennemis ne mettroient point pied à terre, ou que s'ils étoient aſſez témeraires pour le faire, ils nous feroient voir s'ils étoient dignes de nôtre eſtime ou non. Toutes les nuits il y eut un ordre parmi eux de garder les Côtes pour empêcher la deſcente, & aux rondes que nous faiſions la nuit pendant que ces Vaiſſeaux furent en preſence, il ſe joignoit à nos gens une cinquantaine de Negres, qui venoient au Fort prendre l'ordre.

Cependant cette eſcadre ayant moüillé devant nôtre Fort l'onziéme dudit mois, jour de Saint Martin, à trois heures aprés midi, le lendemain Dimanche fut employé tout entier

par eux à ſonder la rade, & par nous à nous diſpoſer à ſoûtenir l'attaque, qui ne fut pourtant que le lendemain lundi treiziéme à huit heures du matin, qu'ils s'approcherent. Nous commençâmes, aprés avoir arboré nôtre pavillon, à leur lâcher deux volées de canon à balle franche. Le premier coup perça leur Gaillard de part-en-part, & penſa tuer un Officier Portugais, qu'il renverſa. Le ſecond caſſa une partie des manœuvres, & offenſa beaucoup le grand mâts de l'Amiral. Quant à eux, dans l'inſtant ils firent tous enſemble tonner leur artillerie, avec une viteſſe & une ardeur incroyable. Nous leur repondîmes pendant quelque tems avec la même vigueur, mais avec un ſi grand bonheur, qu'il étoit aiſé de voir que nous étions trés-ſpecialement protegez du Ciel : car le troiſiéme coup que nous leur tirâmes perça leur entre-deux-ponts, & caſſa la cuiſſe à leur maître. Les autres

coups ne leur firent pas moins de dommage, n'en ayant point tiré d'inutiles & les ayant criblés juſqu'à l'eau, enſorte que l'Amiral à qui nous nous attachions toûjours, en a été trés-endommagé. Mais il n'en auroit pas été quitte à ſi bon marché, ſi nous avions eu des munitions, qui nous manquoient abſolument; ne nous ayant été laiſſé que trés peu de poudre par Monſieur Damou. Il nous en faiſoit eſperer avec des vivres neuf mois aprés ſon départ, c'eſt-à-dire à la fin de Juin, quoique nous n'ayons vû ni l'un ni l'autre, ni reçû aucunes nouvelles, étant réduits à la derniere neceſſité, & mourant preſque de faim. Chacun de nous avoit tout vendu, ou troqué ſes hardes pour des vivres, n'ayant aucuns effets du Roi pour faire ſubſiſter l'équipage. Cela ſeul auroit été capable de jetter dans le deſeſpoir des gens moins fideles au Roi & à Dieu, qui n'oublie jamais ceux qui

ont une ferme confiance en lui.

Ne nous reſtant donc plus que deux barils de poudre, qu'il étoit de la prudence de conſerver pour la mouſqueterie, nous ceſsâmes avec douleur nôtre feu; quoique les ennemis ne diſcontinuaſſent pas de nous envoyer des boulets à deux têtes, qui par la grace de Dieu ne nous firent pas grand mal, nôtre pauvre petit Fort de bois, en ayant été fort peu endommagé, quoi qu'ils nous en ayent de conte fait tiré onze cens. Enfin ſur les deux heures aprés midi il nous arriva un accident, qui devoit cauſer nôtre perte,& qui cependant fut la ſource de nôtre ſalut. Nous avions une forte ruche d'abeilles prés de la Chapelle de nôtre Fort, qu'un boulet de canon, qui enleva une planche de cette Chapelle, renverſa: ces petits animaux ſe ſentant inopinément délogez dans un jour que le Soleil étoit ſi ardent, & tems ſi clair, ſe jetterent avec tant

de furie sur tous ceux qu'ils rencontrerent au Fort, qu'ils les obligerent de quitter la partie & de sortir pour laisser appaiser leur fureur. Les ennemis s'étant apperçûs de ce mouvement dont ils ignoroient la cause, voulurent profiter du tems, croyant que nous cherchions un azile pour nous mettre en assurance, & que nous leur abandonnions la place. C'est pourquoi le General commanda aussi-tôt six grands canots armez pour jetter cinquante blancs à terre. Nous de nôtre côté qui observions leurs mouvemens, ne nous étant écartez que d'une portée de pistolet du Fort, rentrâmes adroitement par une des embrasures du bastion de la riviere, par où ils ne nous pouvoient pas voir aisément. Nos Negres de leur côté voyant que les ennemis se preparoient à la descente, nous deputerent au plus vîte un d'eux, pour nous prier instamment de ne nous point rendre, mais aussi de ne point

tirer ſur ceux qui mettoient pied à terre, crainte de bleſſer leurs propres gens, nous ſupliant de nôtre Fort, de juger par ce qu'ils alloient entreprendre, s'ils avoient de l'amour pour les François. En effet s'étant embuſquez dans de petits bois prés du rivage de la mer, dans un lieu ou les Hollandois alloient deſcendre, ils les laiſſerent paiſiblement faire. Mais ils n'eûrent pas plûtôt mis pied à terre, que Yamoké frere du Roi, & le Capitaine Emond, à la tête de leurs troupes bien armées, fondirent avec une telle rapidité, & un courage ſi intrepide ſur eux, qu'ils les firent plier au premier choc : & malgré la grêle de boulets de canon, qu'on faiſoit ſans-ceſſe pleuvoir des Vaiſſeaux ſur eux, il ne s'en rembarqua pas un de tous ceux qui furent commandez pour cette expedition. Les Negres prirent deux grands canots, & ce qui étoit dedans, emporterent leur drapeau, leur caiſſe & leur trompette,

& firent une cruelle boucherie de tous ceux qui tomberent ſous leurs mains, à la reſerve de deux qu'ils emmenerent priſonniers, & neuf qui ſe ſauverent à toutes jambes vers nôtre Fort pour demander quartier, que nous leur accordâmes. Ils couperent toutes les têtes de ceux qu'ils maſſacrerent, leurs pieds & leurs mains, les dépoüillerent & les laiſſerent ainſi expoſez ſur la place hachez en pieces à la vûë de leurs compatriotes, qui les pouvoient aiſément voir des lames, où leurs Vaiſſeaux étoient moüillez: & s'en retournerent ſur le champ avec leur dépoüilles, fiers de leur exploit. Le General leva l'ancre pour ſe mettre au large, confus de cette vaine tentative, & le lendemain il appareilla & s'en retourna, bien chagrin d'avoir eu cet échec, où il avoit perdu le Sieur de Medeïns ſon Ingenieur & ami, qui commandoit cette entrepriſe, & toute l'élite de ſes troupes. Il les avoit tirées de ſes

Forts, qu'il étoit allé exprés visiter, pour cette expedition, qu'il jugeoit d'ailleurs immanquable, ayant été averti par les Negres que les vivres & les munitions nous manquoient, comme il étoit vrai.

Les Negres perdirent de leur côté trois des leurs, dont le fils aîné du Roi fut du nombre, qui eut la jambe emportée d'un boulet de canon, blessure dont il mourut quelques jours aprés. Quant à nous, graces à Dieu, nous n'eûmes pas seulement un homme de blessé, faveur qui ne peut se regarder que comme un espece de miracle.

Monsieur Aniaba avant le combat envoya demander à Monsieur de la Vie nôtre Commandant (qui tua d'un coup de fusil Monsieur Medeins, & qui dans cette action s'est comporté en homme de cœur, & à animé tout son monde par son exemple) s'il trouveroit bon qu'il vinst au Fort, pour se battre avec nous contre nos en-

nemis. Il lui fit faire reponſe qu'il nous feroit honneur, & même pour l'en piquer, nous lui fiſmes dire que s'il ne s'y trouvoit pas, cela ne lui feroit pas d'honneur en France, où il avoit autrefois ſervi. Mais je croi qu'il n'y fut pas fort ſenſible, car il ne parut que trois jours aprés qu'il nous vint feliciter de nôtre victoire, ſans nous dire pourquoi il ne s'y étoit pas trouvé, dequoi nous ne lui parlâmes pas auſſi.

Monſieur le General de la Mine écrivit deux lettres à nôtre Commandant. Dans la premiere, dattée d'Axime duquatorze Novembre le lendemain de l'expedition, il lui recommandoit les priſonniers, & le prioit de vouloir agréer, qu'ils fiſſent enſemble un cartel de guerre. Mais comme ces lettres tomboient toûjours entre les mains d'Akafiny, & qu'on ne pouvoit lui écrire que par la voye de ces mêmes Negres, qui nous prierent fortement de ne pas faire

de réponſe, car ils étoient continuellement dans la défiance que nous ne fiſſions nôtre paix ſans eux ; & comme nous n'étions point d'ailleurs en état preſentement de les heurter, vivant par leur canal des vivres qu'ils nous vendoient, on crut qu'il falloit ceder au tems, & les laiſſer maîtres, & arbitres de la paix, & de rendre les priſonniers quand ils le jugeroient à propos. C'eſt pourquoi on ne fit pas de reponſe au General, ce qui l'inquiétant davantage, il envoya des Ambaſſadeurs à Akafiny ; & aprés pluſieurs allées & venuës ſans rien conclure ; il envoya enfin un Capchere du ſervice de la compagnie, nommé *Kofik*, tout couvert de chaînes d'or & autres bijoux, & qui étoit comme Plenipotentiaire de ſa part, pour convenir avec les Negres de la rançon des priſonniers, dont ils n'auroient pas ſans doute été les maîtres dans un autre tems. Cet Envoyé ménagea ſi bien les interêts du Gou-

verneur de la Mine, que bien loin de payer rançon pour ces priſonniers, il a obtenu du Roi Akafiny pour que les Hollandois ne ſe vengeaſſent pas de l'outrage qu'ils en avoient reçû, dix bendes d'or qui font mille francs payez ſur le champ, avec les priſonniers qu'il emmena, le dix-ſept Janvier 1703. accommodement auquel nous n'avions pas eu de part, & qui dans un autre tems exigeroit une éclatante vengeance, mais qui dans le preſent nous déchargea du fardeau de ces hommes avec leſquels il nous falloit partager nôtre peu de vivres.

Le Capchere Plenipotentiaire vint accompagné de quantité de Negres & Seigneurs des Royaumes voiſins d'Axime, ſur les confins duquel le General de la Mine fait actuellement conſtruire un Fort que nous avions poſſedé, & que le Roi de ce païs nous gardoit depuis long tems, ſi nos Vaiſſeaux étoient arrivez comme ils l'avoient promis.

Pour Guyomray, c'eſt un Royaume ſcitué au Cap Apollonia à l'Eſt d'Iſſyny, dont les peuples de tout tems affectionnez aux François, leur ont ſouvent offert leur Terre. Monſieur Damou leur promit de bâtir un Fort chez-eux lorſqu'il reviendroit en ces Côtes. C'eſt aujourd'hui une femme qui en eſt Reine, ou plûtôt une Amazone en valeur, qui va en perſonne au combat, dreſſe ſeule ſes armées, & les diſcipline. Elle s'appelle *Afamouchou*, elle a herité de ſon frere unique, qui en étoit Roi, & elle ne s'eſt jamais voulu marier. Elle n'a rien d'effeminé; ſa démarche eſt grave, fiere & marque dans ſon air & dans ſon port un certain air martial, & une intrepidité qui inſpire du reſpect, & de la vénération: quand elle marche elle eſt toûjours precedée de dix de ſes femmes ou courtiſanes, & ſuivie de pareil nombre, avec quantité de ſoldats armez pour ſa garde. Elle arri-

va

va à Assoco le dix de Janvier 1703. avec l'Ambassadeur du Gouverneur de la Mine, & demanda à nos gens des nouvelles de nos Vaisseaux, & s'ils ne viendroient pas bien tôt. On lui répondit que nous les attendions de jour en jour : & elle dit que si nous étions aussi gens de parole comme nous étions gens de bien, toutes les Côtes d'Afrique seroient sous nôtre puissance, mais que nous promettions tout & ne tenions rien, ce qui éloignoit bien des peuples de l'affection naturelle qu'ils nous portoient, & auſquels nous nous étions engagez souvent de nous établir chez eux sans effet ; dont elle se pouvoit conter du nombre. Qu'elle attendoit cependant encore quelque tems, avant que de se livrer aux Hollandois, qui la poursuivoient pour avoir la liberté de bâtir un Fort sur ses Terres.

Retour de l'Auteur en France.

PEndant le tems que j'ai demeuré à Iſſyny, je me ſuis étudié à obſerver exactement ce que j'ai décrit ci-devant juſqu'au mois de Mars 1703. que ne nous venant aucun ſecours d'Europe, il ſe preſenta à la Côte une méchante ſaumaque Portugaiſe, pour faire ſa traite de Negres, ſur laquelle je m'embarquai. Elle étoit aſſortie à la Portugaiſe, c'eſt-à dire trés mal. Son ſort fut auſſi au bout, de prés de cent cinquante lieuës, de couler à fond. Tout ce qu'il y avoit d'eſclaves perdirent la vie; & une grande partie de ſon petit équipage, dont il ne s'en ſauva que dix avec moi, les neuf étoient Portugais, & un François natif de Bayonne.

Nous nous rembarquâmes tous onze ſur un autre ſaumaque de la même nation, qui s'en alloit à Saint Thomé, ſous la ligne équinoxiale, où nous ſéjournames ſix ſemaines: &

de là dans la Baye de Tous les Saints, ville capitale du Breſil. Là, preſque accablé des travaux du naufrage, & des mauvais alimens, je fus attaqué d'une paralyſie univerſelle, qui m'arêta un an entier dans le lit, & je me trouvai en un tel état, qu'on cherchoit pour moi aprés m'avoir donné l'Extrême-Onction, un lieu de ſepulture. Les R R. P P. Carmes Déchauſſez me la promirent; leur Prieur m'en étant venu lui même donner ſa parole à mon lit. Dieu neanmoins en ordonna autrement; car par les ſoins de Monſieur Jean Verdoays Conſul de la nation Françoiſe, qui m'avoit charitablement retiré chez lui, & par la force de mon temperament, je me vis à la fin en état de pouvoir ſupporter les fatigues de la mer, & m'embarquai ſur un Navire de la Flote du Breſil nommé la Setouval, dont Antonio de Sauza étoit Capitaine Aprés cent huit jours de navigation j'arrivai à

Liſbonne le vingt-huit Août 1705. avec le reſte de cette Flote compoſée de quarante Navires ; dont ſept ſe perdirent au Cap de Saint Auguſtin, par l'effort d'une tempête, entre leſquels étoit l'Amiral, nouvellement conſtruit au Breſil. Il avoit trois cens hommes d'équipage avec quatre-vingt canons, & trente ſix Arobes d'or (un Arobe peſe 36. livres) pour le quint du Roi, venant des Mines de Saint Paul, prés le Rio de Generre. J'étois deſtiné pour paſſer ſur ce Vaiſſeau, en quoi j'adore la divine Providence, qui m'inſpira de choiſir en ſa place un Vaiſſeau moins conſiderable, lequel ſe tira heureuſement de ce danger, quoi que non ſans grand riſque, ayant eu ſon grand mât caſſé, pendant cette horrible tempête qui dura trois jours & trois nuits. Je trouvai la guerre fort allumée en Europe, & le Portugal avoit pris parti contre nous ; ce qui m'obligea de reſter à Liſbonne plu-

ſieurs mois, tant pour me remettre, que dans l'eſperance qu'il ſe preſenteroit quelque Navire de tranſport, dont j'aurois profité pour quelque Port de France. Mais ce fut en vain : la guerre étoit trop âpre,& les paſſages trop bien gardez. Il me fallut donc ſonger à prendre mon chemin par terre ; & pour cet effet j'allai ſupplier ſa Majeſté Portugaiſe, que j'avois eu l'honneur de ſaluër pluſieurs fois auparavant, de m'accorder un paſſeport, qu'elle eut la bonté de me faire expedier, à la faveur duquel je partis de Liſbonne, allant par Coimbre, Aveiro, Porto, Viana. Je ſortis du Portugal en paſſant à Villa-nova la riviere de Minho, & trois lieuës plus loin j'arrivai à Tuy, ville Epiſcopale de Galice. Delà j'allai à Pontavedro & Compoſtelle, où je fis mes devotions, au tombeau de l'Apôtre Saint Jacques, pendant ſix ſemaines que j'y demeurai. J'allai delà à la Corogne pour y chercher

un embarquement qui ſe preſenta aprés trois ſemaines de ſéjour ſur un Vaiſſeau Nantois, Capitaine Pierre Lingart. Nous en partîmes le deuxiéme Juillet 1706. mais à peine avions nous fait quatorze à quinze lieuës que le lendemain troiſiéme il ſe preſenta à nous un Navire Corſaire qui ſous pavillon François nous aprocha juſqu'à la portée, où il abattit ſon faux pavillon, & hauſſa le veritable qui étoit Fleſſinguois, & nous envoya ſa bordée. Nôtre Capitaine ſurpris s'approcha de la terre, jetta malheureuſement l'ancre, & ſe mit en état de ne pouvoir plus prêter le côté à ce Vaiſſeau, qui nous canonoit d'importance, & s'approchoit en aſſurance de nous, pour ſauter à l'abordage, parce que de la terre où nous étions nous ne pouvions avoir aucun ſecours. On ne lui répondoit que foiblement, parce que le matelot ſe voyant ſi prés de terre ne cherchoit qu'à garantir ſa vie; & fau-

ver ses hardes. Alors le Vaisseau ennemi, dans une de ses bordées, nous envoya un sac de balles, qui perçant nôtre arcasse tua le Capitaine Lingart sur le champ, & blessa trois ou quatre autres notablement. Le chef mort & les principaux étant blessez, on parla de se rendre; on abattit pavillon, & l'on se mit à la discretion du vainqueur. Quand on vit le feu cessé, chacun prit son parti: Le mien fut de me servir d'un petit batteau des pêcheurs du village de Batrez, dont nous n'étions éloignés que de cinquante pas, lequel amorcé par le gain de quelques Piastres se vint presenter à nous, avant que l'ennemi fût à nôtre bord. Je m'y jettai le premier, avec un marchand de Saumur qui avoit son fils âgé de quinze ans, & avant que pas un de l'équipage s'en apperçût, nous gagnâmes la terre. Le bateau voulut retourner pour un autre voiture, mais il n'en fut plus tems. Je me

transportai le mieux que je pûs chez le Curé de la Paroisse de Santo Estevan de la Valle, qui étoit éloigné de prés de cinq quarts de lieuës du Port de Barrez, où cet accident nous arriva. Il nous reçut de son mieux, & nous restâmes chez lui trois jours francs pour nous reposer, pendant qu'on nous cherchoit une Barque de pêcheurs, dans laquelle aprés être convenus du prix, nous nous embarquâmes. Elle nous devoit porter jusqu'à Saint Jean du Luz; mais la mer étoit effroyable en ces Côtes, où nous pensâmes perir cent fois, nôtre Barque n'étant point pontée. Aussi-tôt que nous pûmes gagner Saint Sebastien, nous la congediâmes, & prîmes le parti de la terre. Aprés y avoir demeuré quatre jours, je passai par Bayonne, Dax, Bourdeaux, Ponts, Xaintes, & arrivai à Rochefort, de là à la Rochelle, où j'appris que le R. P. Villard, mon compagnon, étoit de retour en France,

ce, & que le bruit de ma mort s'y étoit répandu depuis long-tems, ce qui donna occasion à la Lettre circulaire qu'on écrivit pour me faire donner les suffrages ordinaires de l'Ordre. Ils furent celebrez par des Messes solemnelles, toute ma Famille y assistant; voici la Lettre circulaire.

R. A. P. M. PRIOR,

Æquissimo dolore percitus luget Conventus hic noster Boni-nuntii Rhedonensis, Ordinis Fratrum Prædicatorum, ob auditam ab inconteſtatis testibus R. P. GODEFRIDI LOYER, *alumni sui charissimi mortem. Is à pluribus annis Apostolico muneri maturus Americanas insulas petierat. Jam apud rudes illas Nationes Evangelium non sine fructu propalarat, venerabilemque apud cæteros messis Evangelicæ cultores existimationem sibi devinxerat; cùm subitò generali to-*

tius corporis ſui paralyſi correptus, ad nos invitus redire, feliciter inceptum opus aliis conſummandum relinquere, & nativum ſpirans aërem ſanitati recuperandæ totus incumbere cogitur. At ubi priſtinas ſibi vires ſuffici percipit indefeſſus operarius, novam & arduam pro vinea Domini expeditionem molitur. Romam itaque Profectus Apoſtolorum limina pio viſitavit affectu, ut ſi quid zelo ſuo licèt ardenti Miſſionario congruum deeſſet, ex Apoſtolicis cineribus hauriret. Nec ſane fefellit eventus; Summi namque Pontificis pedibus provolutus, conceptumque pro infidelium ſalute deſiderium ſupplex exprimens, ab eodem, Regis Chriſtianiſſimi votis annuentes, cum authoritate plenariâ totius Regni Ichini Miſſionum omnium Præfectus & caput, gratulante R. P. Magiſtro noſtro Generali conſtitutus eſt. Dum igitur boni Paſtoris vices verbi divini præco fervidus exequitur, obtentâ priùs ab infideli Rege diſſeminandi

verbi Dei amplâ licentiâ, immo & ipſius conciliatâ ſibi ob filios, (ut ipſe aiebat) in fide Catholicâ erudiendos, benevolentiâ, rurſus in paralyſim incidit, unde zelum pro zelo commutans ad Braſilienſes tranſiit, apud quos univerſæ tandem carnis viam ingreſſus vitam finivit; pro tot ac tantis in vineâ Domini exanthlatis laboribus debitum, ut piè credimus, præmium recepturus. Ne quid tamen apud eum qui in Angelis ſuis reperit pravitatem, in Purgatorio ei luendum ſuperſit, ſolita pro ipſius animæ refrigerio religioſæ Communitatis veſtræ ſuffragia enixè poſtulat,

R. A. P. M. P.

Rhedonis in actuali viſitatione noſtrâ, die verò 13. Martii 1705.

Veſter obſequentiſſimus in Chriſto conſervus F. RENATUS CHALE, humilis Vicarius Provincialis ac Commiſſarius Generalis.

De la Rochelle je me tranſportai à Rennes, & delà à Bourbon. A mon retour je reçûs une lettre du Reverend P. Villard mon compagnon, qui pour lors demeuroit à Chambery, ſon Convent, dont il étoit Prieur. Il m'apprit la deſtinée des François, & du Fort d'Iſſyny, depuis mon départ, comme on va voir par ſa propre lettre, dont voici la copie.

MON TRES R. P. PREFET.

Vous ne ſçauriez comprendre combien j'ai été agreablement ſurpris, d'apprendre du R. P. Imbert, vôtre arrivée à la Rochelle. Je puis bien vous écrire, mais je ne ſçaurois trouver de termes aſſez énergiques pour vous témoigner l'excès de ma joye. Je la reſſens beaucoup mieux, que

je ne puis vous l'exprimer. Aprés avoir chanté avec douleur une Messe de mort pour le repos de vôtre ame, j'en ai chanté quelque tems aprés avec joye une seconde des vivans, pour remercier Dieu de vôtre resurrection à nôtre égard. J'aurois eu plûtôt l'honneur de vous écrire, si le R. P. Imbert ne m'avoit pas mandé que vous alliez prendre les eaux, sans me marquer l'endroit. Comme à present je vous crois de retour à Rennes, souhaittant de tout mon cœur que ce soit dans une parfaite santé, je m'acquite avec plaisir de mon devoir pour vous prier de m'apprendre quelques unes des particularitez d'un si long retardement à arriver en France. Vous voulez bien que je vous fasse ici en abregé une petite Relation de ce qui s'est passé depuis vôtre départ d'Issyny : vous en aurez sans doute appris quelques particularitez à Rochefort, mais on pourroit en avoir oublié plusieurs que,

je vous marquerai avec exactitude. La miſere ayant toûjours augmenté depuis vôtre ſortie, & tous nos vivres étant finis, chacun a vécu comme il a pû, juſqu'à l'arrivée de quatre Vaiſſeaux, trois marchands & un de guerre, commandez par Monſieur de Groſbois. Jamais la barre n'a été plus terrible, & les canots Negres n'ont été à bord que le huitiéme jour avec Girard qui ne nous a apporté d'autre ſecours que de nous dire de nous preparer au plûtôt à nous embarquer. Les noirs ayant été mal reçûs à bord par ce Capitaine qui ne leur a fait aucun preſent, ni aucunes careſſes ; Amonin (Negre fameux canotier) eut ordre du Roi de ne plus aller dans les Vaiſſeaux, puiſqu'on ne leur faiſoit aucun des preſens qu'on leur avoit promis depuis ſi long tems. Depuis ce tems là ils n'ont plus paru, quelque inſtance que nous leur ayons faite. Pariſien a paſſé à la nage juſqu'à la chaloupe, &

repreſenté à Monſieur de Groſbois, le danger où nous étions d'être égorgez s'il ne contentoit pas les noirs. Mais ſourd à cet avis, il a aſſemblé ſon Conſeil, & a reſolu de nous ramener tous en France. Pariſien eſt retourné à terre nous ſignifier cet ordre, & le même jour on nous a envoyé ſur le ſoir un radeau; je me ſuis mis deſſus, il étoit envoyé par Monſieur de la Vie pour parler au Capitaine. Jai frayé le chemin aux autres, non ſans un grand danger d'être noyé. J'étois en chemiſe, & j'avois pour tout équipage mon chapelet au col. Je croyois retourner à terre reprendre mes hardes & tout ce qu'il y avoit dans la Chapelle, mais le Capitaine me l'a abſolument défendu, & quelque inſtance que j'aye faite de retourner à terre, il ne me l'a jamais voulu permettre. Ainſi j'ai tout perdu auſſi bien que tous les autres du Fort qui ſont arrivez à peu prés dans le même équipage.

L'embarquement ſur ce radeau a été fait avec tant de precipitation que le Commiſſaire du Roi, nommé Monſieur Bruneau, qui étoit deſcendu à terre pour faire la viſite du Forr, s'eſt malheureuſement noyé avec le pauvre la Verité nôtre Chirurgien, Janot le boulanger, & la Serre, Deſcluſeaux, Poitevin. Le ſcieur de long, un ſoldat nommé Jolicœur ſont morts quelque tems aprés, pour avoir trop bû d'eau ſalée. Auſſi-tôt qu'on eut abandonné le Fort, les noirs s'en ſont emparez avec tout ce qu'il y avoit dedans.... J'aurois été mauvais marchand de reſter parmi ces peuples irritez du départ des François, qui ne leur avoient apporté ni preſens ni marchandiſes. Je ne vous ferai point d'autre détail du reſte de mon voyage, ſi ce n'eſt qu'à Lampi & à Juda, on ſouhaitte avec paſſion des Miſſionnaires. J'étois même dans le deſſein de reſter dans ce dernier endroit, où le Roi & un des

plus grands Capitaines nommé Aſſou me demandoit, ou bien quelqu'un de nos Peres. Il y a un Comptoir, & un Directeur François. Cet endroit eſt beaucoup meilleur qu'Iſſyny, nous y avons moüillé pendant quatre mois entiers. Les progrez pour la Foi y ſeroient beaucoup plus conſiderables, ces peuples y ont de plus grandes diſpoſitions: quelque priere que j'aye faite à nôtre Capitaine il a voulu abſolument me ramener. Supposé qu'àpres le retabliſſement parfait de vôtre ſanté, vous vouluſſiez encore faire un voyage dans ce païs-là, je vous donne ma parole que je me ferois une gloire de vous y accompagner. Je ne ſçaurois trop vous dire de bien de Juda, nous y ſommes aimez, Meſſieurs de la Compagnie nous ſouhaittent, & on n'y ſeroit pas abandonné comme à Iſſyny. Quoique j'aye beaucoup ſouffert je ne laiſſerois pas encore de me déterminer à un ſecond voyage, s'il avoit

plû au Seigneur de rétablir parfaitement ma ſanté, &c.

Les deſirs de ce Religieux, ſi conformes aux miens, n'auroient pas été ſans effet. Mais je ſuis trop valetudinaire pour pouvoir être utile; & j'entens au dedans de moi-même une reponſe de mort, qui m'avertit qu'il eſt tems que je m'y prépare: de crainte qu'ayant prêché aux autres je n'abandonne l'ouvrage de mon propre ſalut. C'eſt donc pour y penſer, & pour y travailler plus que jamais, que je me ſuis renfermé dans mon Convent de Rennes, où je ſubſtituerai mes prieres à la place de mes travaux, pour la converſion d'un Peuple qui m'eſt encore cher, quoi que je l'aye toûjours trouvé rebelle à la lumiere. Puiſſe celui qui eſt venu dans le monde pour éclairer tous ceux qui y viennent, ouvrir leurs yeux par les rayons de ſes veritéſ, & changer leurs cœurs par les impreſſions de ſes graces.

FIN.